



En collaboration
avec
AUDITEX



KPMG Audit Sénégal S.A.
avec Administrateur Général
Immeuble Horizons S.A.
83, Boulevard de la République
3^{ème} Etage Dakar – Sénégal

Téléphone : + 221 33 849 27 27
Télécopie : + 221 33 822 17 02
NINEA : 22486742 S 3 RC : SN-DKR -2003- B -4225

**MISSION D'AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER
DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE
BUDGETAIRE 2012**

RAPPORT DE SYNTHESE

ARMP - AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
BP : 4424, 306 E-Nord Tevragh – Zeina, Nouakchott
Ce document contient 137 pages (incluant celle-ci)
Réf. : NDS/DSDS/OS/MS-2014-01-1089

SOMMAIRE

1	PREAMBULE ET RAPPELS	6
1.1	Rappel des objectifs de la mission	6
1.2	Objectif et contenu du rapport de synthèse	7
1.3	Composition de la liste	7
1.4	Difficultés rencontrées et limitations de notre mission	9
2	SYNTHESE SUR LES MARCHES CONTROLES ET SUR LES CAS DE NON CONFORMITE	10
2.1	Rappel relatif aux marchés passés par les Commissions et contrôlés	10
2.2	Tableau récapitulatif des commissions sectorielles et spéciales de passation de marchés	11
2.2.1	Liste des Commissions contrôlées - Contrôle documentaire	11
2.2.2	Liste des Commissions et Autorités Contractantes contrôlées - Contrôle physique – 21 marchés (annexe 3 des termes de références de la mission)	12
2.3	Constats des cas les plus fréquents de non conformité avec les procédures du CMP	13
3	RECENSEMENT DES MARCHES PASSES PAR ENTENTES DIRECTES ET EVALUATION DES SITUATIONS D'ATTRIBUTION	14
3.1	Tableau récapitulatif des ententes directes auditées	14
3.2	Graphique du taux d'approbation des ententes directes	18
4	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS PAR COMMISSIONS ET AUTORITES CONTRACTANTES	19
4.1	Commission de passation des marchés des secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication	19
4.1.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	19
4.1.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	20
4.1.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	20
4.1.3.1	Marchés revus	20
4.1.3.2	Appels d'Offres Ouverts	21
A.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration :	21
B.	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports :	22
C.	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile :	22
4.1.3.3	Prestations Intellectuelles	23
A.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration :	23
B.	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile :	23
C.	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) :	23
D.	Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique :	23
4.1.3.4	Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière	24
4.1.4	Audit de l'exécution physique	24

4.1.4.1	Echantillon de l'audit physique	24
4.1.4.2	Constat de l'audit physique	24
4.1.4.3	Commentaire de l'Autorité Contractante	24
4.1.5	Recommandations	25
4.1.5.1	Tableau des constats et recommandations pour la Commission des secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication	25
4.1.5.2	Tableau des constats et recommandations pour les Autorités Contractantes	27
4.2	Commission de passation des marchés des secteurs de l'Economie et des Finances	30
4.2.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	30
4.2.2	Audit de l'exécution physique	30
4.2.3	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	30
4.2.4	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	30
4.2.4.2	Appels d'Offres Ouverts	31
A.	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime :	31
B.	Office National de la Statistique (ONS)	33
4.2.4.3	Ententes directes	33
A.	Ministère des Finances	33
4.2.4.4	Prestations Intellectuelles	33
A.	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	33
B.	Ministère des Finances	34
4.2.5	Recommandations	35
4.2.6	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	40
4.2.7	Audit de l'exécution physique	40
4.2.8	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	40
4.2.9	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	41
4.2.9.2	Appel d'offres ouvert	41
4.2.9.3	Prestations Intellectuelles	41
4.2.10	Recommandations	41
4.3	Commission de passation des marchés des secteurs des infrastructures	42
4.3.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	42
4.3.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	42
4.3.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés :	43
4.3.4	Audit de l'exécution physique	48
4.3.5	Recommandations	52
4.4	Commission de passation des marchés des secteurs rural et sécurité alimentaire	54
4.4.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	54
4.4.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	55
4.4.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	55
4.4.3.2	Appels d'Offres Ouverts	56
A.	Ministère du développement Rural :	56
B.	Programme de promotion des Energies Domestiques et Alternatives - PREDAS :	60
C.	Ministère du Développement Rural / PROLPRAF :	60
D.	Société Nationale pour le Développement Rural / PAHABO :	60
E.	Société Nationale pour le Développement Rural :	61
4.4.3.3	Prestations Intellectuelles	61
A.	Ministère du Développement Rural :	61
B.	Ministère du Développement Rural / PROLPRAF :	62
4.4.3.4	Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière	62
4.4.4	Recommandations	63

4.5	Commission de passation des marchés des services de base et des industries extractives	69
4.5.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	69
4.5.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	69
4.5.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	69
4.5.3.2	Appels d'Offres Ouverts	71
4.5.3.3	Ententes directes	71
4.5.3.4	Prestations Intellectuelles	71
4.5.4	Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière	72
4.5.5	Audit de l'exécution physique	73
4.5.5.1	Echantillon de l'audit physique	73
4.5.5.2	Principaux constats	73
4.5.5.3	Commentaire de la Commission	73
4.5.6	Recommandations	74
4.6	Commission de passation de marchés des secteurs de la souveraineté	75
4.6.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	75
4.6.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	76
A.	Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) :	76
B.	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HPA) :	76
4.6.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	77
4.6.3.2	Appels d'Offres Ouverts	77
C.	Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAI) :	78
D.	Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets (ANESP) :	79
E.	Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) :	80
F.	Haute Autorité de la presse et de l'audio visuel (HAPA)	80
G.	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	81
H.	Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	81
4.6.3.3	Prestation Intellectuelle	83
A.	Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) :	83
4.6.3.4	Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière	83
A.	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	83
B.	Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	83
4.6.1	Audit de l'exécution physique	84
4.6.2	Recommandations	85
4.7	Commission de passation des marchés des secteurs sociaux	92
4.7.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	92
4.7.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	92
4.7.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	93
4.7.3.2	Appels d'Offres Ouverts	93
A.	Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) :	94
B.	Ministère de la Santé : Unité de Gestion du projet de construction et Equipement d'un Centre National de Cardiologie CNC	94
C.	Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies/Projet de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT)	95
D.	Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	95
4.7.3.3	Ententes directes	96
A.	Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	96
4.7.3.4	Prestations Intellectuelles	96
B.	Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies	96
A.	Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)	97
B.	Ministère de la Santé : Unité de Gestion du projet de construction et Equipement d'un Centre National de Cardiologie CNC	97
C.	Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies/Projet de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT)	97

D.	Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	97
4.7.4	Audit de l'exécution physique	98
4.7.5	Recommandations	99
4.8	Commission spéciale de l'Agence Nationale de développement des énergies renouvelables (ANADER)	105
4.8.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	105
4.8.2	Audit de l'exécution physique	105
4.8.3	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	105
4.8.4	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	105
4.8.5	Recommandations	107
4.9	Commission de passation des marches du commissariat à la sécurité alimentaire	107
4.9.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	107
4.9.2	Audit de l'exécution physique	108
4.9.3	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	108
4.9.4	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	108
4.9.4.3	Ententes Directes	111
4.9.4.4	Prestations Intellectuelles	113
4.9.4.5	Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière	113
4.9.5	Recommandations	113
4.10	Commission spéciale de la Direction des Projets Education et Formation	119
4.10.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	119
4.10.2	Audit de l'exécution physique	119
4.10.3	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	119
4.10.4	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	119
4.10.5	Recommandations	120
4.11	Commission spéciale de passation des marchés de la Société Nationale de l'Eau	121
4.11.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	121
4.11.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	121
4.11.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	122
4.11.3.2	Appels d'Offres Ouverts	123
4.11.3.3	Prestation Intellectuelle	123
4.11.3.4	Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière	124
4.11.1	Audit de l'exécution physique	124
4.11.2	Recommandations	125
4.1	Commission spéciale de la SOMELEC	128
4.1.1	Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire	128
4.1.2	Constats relatifs au dispositif des marchés publics	128
4.1.3	Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés	128
A.	Marchés passés par la Commission des Achats d'Exploitation	129
4.1.3.5	Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière	131
4.1.4	Audit de l'exécution physique	132
4.1.5	Recommandations	133
5	RECENSEMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES DES SOUMISSIONNAIRES	136
5.1	Recensement des plaintes et décisions du Comité de Règlement des Différents (CRD)	136
6	SUGGESTIONS DU GROUPEMENT SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DU MARCHES	137

1 PREAMBULE ET RAPPELS

1.1 Rappel des objectifs de la mission

1.1.1 Objectif principal

La mission a pour objectif principal de vérifier le processus de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1^{er} Février et le 31 décembre 2012, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.

Il s'agira principalement d'apprécier l'adéquation des procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

1.1.2 Objectifs spécifiques

La mission comprend les objectifs spécifiques suivants :

- (i) se faire une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats audités ;
- (ii) vérifier la conformité des procédures par rapport aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures comme le stipule la loi n°2010-044 sus - mentionnée ;
- (iii) identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions légales et réglementaires des marchés publics sus - indiqués, en particulier les cas de rejet d'offres moins - disantes, de non respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non respect des seuils fixés pour les avenants, de non respect des règles de publicité et de communication, etc.... ;
- (iv) apporter un jugement sur l'acceptabilité de telles situations au regard des dispositions sus-indiquées pour chaque marché audité ;
- (v) pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP), examiner la pertinence et la conformité aux dispositions sus - indiquées des avis de cette structure ;
- (vi) examiner et évaluer les situations d'attribution des marchés par entente directe : en faisant une revue de l'ensemble des marchés passés par entente directe, dont la liste figure dans le contrat signé et déduire en fin de mission d'audit d'une part, les pourcentages en montant et en nombre de ces marchés par rapport à l'ensemble des marchés passés et d'autre part, les pourcentages en montant et en nombre de ces marchés qui sont non conformes à la réglementation en vigueur ;
- (vii) examiner la conformité de l'organisation en matière de passation de marchés et, fournir, au regard des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics et

ses textes d'application, des recommandations en ce qui concerne le fonctionnement et les capacités des organes de passation des marchés ;

- (viii) examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies dans la loi portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
- (ix) faire des recommandations idoines pour le futur.

Un cadre de l'ARMP sera désigné pour accompagner ponctuellement la mission sur les sites à auditer afin de faciliter l'introduction auprès des autorités concernées et d'appuyer dans le cadre de la constitution de la documentation.

En fin de mission, une formation de trois (3) jours sur les pratiques d'audit en matière de passation de marchés sera assurée à deux (2) experts de l'ARMP et deux (2) experts de la CNCM. Les sessions de formation seront organisées au siège de l'ARMP.

1.2 Objectif et contenu du rapport de synthèse

Outre la présente partie « Rappel des objectifs de la mission », ce rapport de synthèse comprend :

- 1 un récapitulatif global des marchés passés par les commissions et contrôlés,
- 2 une synthèse du degré de respect du CMP et de ses textes d'application par nature de marchés,
- 3 une synthèse des constats, recommandations formulés,
- 4 un point sur les plaintes des soumissionnaires,
- 5 des annexes relatives à la limitation de la mission.

1.3 Composition de la liste

Les services requis portent principalement sur la vérification des marchés des autorités contractantes (AC) regroupées en commissions sectorielles ou commissions spéciales pour celles ayant une certaine autonomie. Ces AC sont listées ci-dessous :

- 1 Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIR)
- 2 Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables (ANADER)
- 3 Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets (ANESP)
- 4 Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- 5 Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- 6 Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
- 7 Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
- 8 Commission d'Analyse des Informations Financières (CANIF)

- 9 Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)
- 10 Direction des Projets Education et Formation
- 11 Etablissement National de l'Entretien Routier (ENER)
- 12 Haute Autorité de Presse et de l'Audiovisuel (HAPA)
- 13 Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- 14 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration
- 15 Ministère de la Santé
- 16 Ministère de l'Equipeement et des Transports
- 17 Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
- 18 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- 19 Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- 20 Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies
- 21 Ministère des Affaires Economiques et du Développement/Programme de Développement Urbain (PDU)
- 22 Ministère des Finances
- 23 Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
- 24 Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique
- 25 Ministère du Développement Rural
- 26 Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
- 27 Office National de la Statistique (ONS)
- 28 Office National de Météorologie (ONM)
- 29 Radio Mauritanie (RM)
- 30 Secrétariat Général du Gouvernement
- 31 SNDE
- 32 Société des Bacs de Mauritanie (SBM)
- 33 Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)
- 34 Société Nationale ISKAN
- 35 Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)
- 36 SOMELEC
- 37 SONIMEX

1.4 Difficultés rencontrées et limitations de notre mission

Les échantillons reçus de l'ARMP comportent parfois des erreurs sur l'objet des marchés, les attributaires et/ou les bénéficiaires. Certains marchés étaient passés en 2013 et non en 2012 et d'autres étaient encore au stade de projet.

D'après la LOI N° 2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics, l'audit des marchés publics ne devrait porter que sur les marchés conclus. Ce ci exclus donc les appels d'offres annulés avant la conclusion d'un contrat, les appels d'offres déclarés infructueux et tout autre procédure de passation de marché qui n'a pas abouti à la conclusion d'un contrat.

Nous avons noté que les contrats signés, les notifications, les PV de réception, et les documents de paiement se trouvaient la plupart du temps chez les autorités contractantes et non au niveau des commissions, ceci obligeant nos équipes à se déplacer chez les autorités contractantes pour compléter leur revue.

En début de mission, nous avons noté que la Documentation de l'ARMP était incomplète et l'absence d'un système d'archivage correcte de la CNCMP.

2 SYNTHÈSE SUR LES MARCHÉS CONTRÔLÉS ET SUR LES CAS DE NON CONFORMITÉ

2.1 Rappel relatif aux marchés passés par les Commissions et contrôlés

Mode de passation de marchés	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Appel d'offres ouvert	82	14 732 715 374	66%	47%
Prestations Intellectuelles	19	2 391 179 313	15%	8%
Ententes directes	23	14 021 926 770	19%	45%
Total	124	31 145 821 457	100%	100%

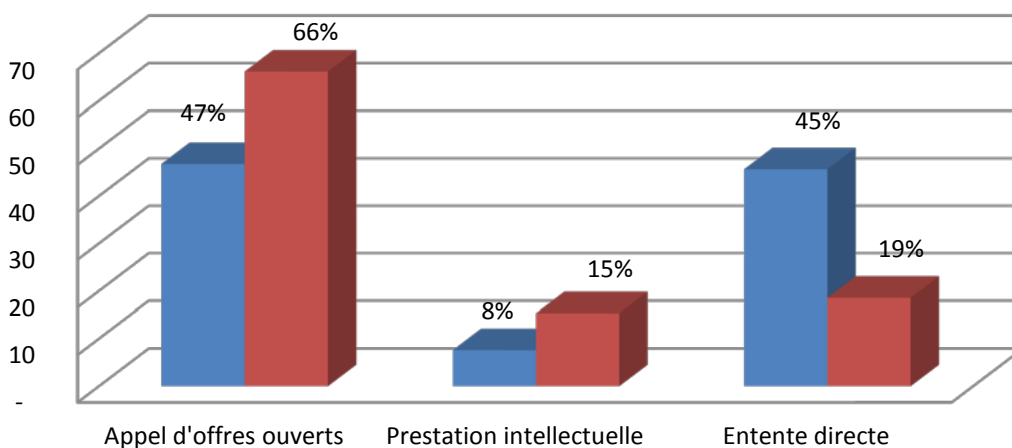
Sur un total de 124 marchés présentés, 82% ont été passés par appel d'offres ouverts pour un montant total de 14 732 714 374 MRO soit 66% du montant total.

Bien que représentant que 19% des marchés passés, les ententes directes représentent néanmoins près de 45% du montant total des marchés soit 14 021 926 770 MRO.

Les prestations intellectuelles ne représentent que 8% du montant total des marchés et 15% en nombre.

Le graphe ci-dessous montre la prédominance en nombre et en valeur, des marchés passés par appel d'offres ouverts parmi les marchés contrôlés.

Répartition des marchés en nombre et valeur



2.2 Tableau récapitulatif des commissions sectorielles et spéciales de passation de marchés

2.2.1 Liste des Commissions contrôlées - Contrôle documentaire

Numéro	AC
CPMP des Secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication	
1	Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique
2	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration
3	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
4	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaires et aux Relation avec la Société Civile
5	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
6	Radio Mauritanie (RM)
CPMP des secteurs de l'économie et des finances	
7	Ministère des Affaires Economiques et du Développement/ Programme de Développement Urbain (PDU)
8	Ministère des Finances
9	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
10	Office National de la Statistique
CPMP des secteurs des infrastructures	
12	Ministère de l'Equipement et des Transport
13	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
14	Société des Bacs de Mauritanie (SBM)
15	Office National de Météorologie (ONM)
CPMP des secteurs rural et sécurité alimentaire	
16	Ministère du Développement Rural
17	Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)
CPMP des secteurs des services de base et des industries extractives	
18	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
19	Commission d'Analyse des Informations Financières (CANIF)
20	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines/Second Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM II)
21	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
CPMP des secteurs souveraineté	
22	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
23	Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIR)
24	Haute Autorité Presse et de l'Audiovisuel (HAPA)
25	Secrétariat du Gouvernement
26	Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets (ANESP)
CPMP des secteurs sociaux	
27	Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies
28	Ministère de la Santé
29	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
Autorités Contractantes ayant leur propre CPMP	
30	CSA
31	CUN
32	DPEF
34	SNDE
Autorités Contractantes qui n'ont pas de CPMP reconnue par l'ARMP ou qui ont des statuts particuliers	
35	ENER
36	SOMELEC
37	APAUS ex ANADER

2.2.2 Liste des Commissions et Autorités Contractantes contrôlées - Contrôle physique – 21 marchés (annexe 3 des termes de références de la mission)

Numéro	AC	Montant du marché	Titulaire du marché	CMPM
1	Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIK)	16 241 100	TTS	CPMP des secteurs souveraineté
2	Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIK)	48 498 628	SOMACOGIR	CPMP des secteurs souveraineté
3	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables (ANADER)	178287,93 Euro	Photalia/GIE-ACTIF	ANADER
4	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables (ANADER)	549 435 935	COMACO/EIGRA	ANADER
5	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile	Non obtenu	Non obtenu	Secteurs de l'administration, de la culture et de la communication
6	Ministère de l'Equipeinent et des Transports	1 911 314 946	SNCTCP	Secteurs des infrastructures
7	Ministère de l'Equipeinent et des Transports	41 898 762	Société Techno - Systèmes	Secteurs des infrastructures
8	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	78 549 125	Ets EBF	Secteurs des infrastructures
9	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	116 888 101	Ets COA	Secteurs des infrastructures
10	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	85 446 274	GAT-SARL	Secteurs des infrastructures
11	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	41 934 000	SAE	Secteurs des services de base et des industries extractives
12	Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	38 554 045	El VOWZ/EYIL	Secteurs de l'administration, de la culture et de la communication
13	Ministère du Développement Rural	33 348 000	SOMIBA TP	Secteur rural
14	SNDE	44 406 704	Groupeinent SOBAT TP / CIE MALI	SNDE
15	Société Nationale ISKAN	2 351 821 772	Divers	ISKAN
16	Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)	153 935 220	SMCE-TP	Secteur rural
17	SOMELEC	11 602 400	MAURIBAT	SOMELEC
18	Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)	Non obtenu	Non obtenu	CUN
19	Ministère du Développement Rural	Non obtenu	Non obtenu	Secteur rural
20	Ministère du Développement Rural	180 202 000	Non obtenu	Secteur rural
21	SNDE	Non obtenu	Non obtenu	SNDE

2.3 Constats des cas les plus fréquents de non conformité avec les procédures du CMP

N°	Constats
1	Absence de publication des avis d'appels d'offres dans un journal à large diffusion
2	Absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion
3	Non respect des délais requis (30 jours) entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la réception des offres des soumissionnaires
4	Délai d'attribution long du marché
5	Absence de date sur le marché signé
6	Absence de notification écrite du marché au titulaire
7	Retard dans l'exécution des marchés
8	Non application des pénalités de retard du marché
9	Absence de rapports produits par le prestataire dans le cas des marchés de prestation intellectuelle
Organisation de la CPMP	
1	Absence de formation des membres des commissions dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics
2	Absence de plan de passation des marchés
3	Plan de passation non exhaustif
4	Absence des avis généraux de passation des marchés publics
5	Absence des quittances de la vente des DAO
6	Défaut d'archivage des documents de marchés

3 RECENSEMENT DES MARCHES PASSES PAR ENTENTES DIRECTES ET EVALUATION DES SITUATIONS D'ATTRIBUTION

3.1 Tableau récapitulatif des ententes directes auditées

Les ententes directes figurant dans l'échantillon global des marchés et auditées sont au nombre de 23 pour un montant total de 14 021 926 770 TTC MRO. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

N°	Intitulé de la commission	Intitulé de l'autorité contractante	Objet du marché	Attribu-taire	Montant	Décision de la Commission Nationales de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP)
1	Commission de passation des marchés des secteurs de l'Economie et des Finances	Ministère des Finances	Fourniture du carburant de l'Etat	STAR OIL	236 303 800 TTC MRO	ACCORDEE
2	Commission de passation des marchés des secteurs des infrastructures	Ministère de l'Equipeement et des Transports	Contrôle et surveillance des travaux de bitumage de la route Kaédi-M'Bout	LOUIS BERGER SAS/SCET RIM	163 634 250 MRO TTC	ACCORDEE
3			Réparation du moteur d'un remorqueur du port autonome de Nouakchott (PANPA)	MAURIT RAC	35 262 029 MRO TTC	ACCORDEE
4	Commission de passation des marchés des secteurs des infrastructures	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	Etudes techniques approfondies pour la protection de la ville de Nouakchott contre les eaux	BGP ENGINEE RS	18826470 MRO TTC	ACCORDEE
5			« Réalisation des travaux du réseau électrique pour l'alimentation de la nouvelle gare routière et la densification du marché de la ville de Tintane	N/A	N/A	ACCORDEE

N°	Intitulé de la commission	Intitulé de l'autorité contractante	Objet du marché	Attribu-taire	Montant	Décision de la Commission Nationales de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP)
6	Commission de passation des marchés des secteurs des infrastructures	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	Extension des réseaux de distribution d'eau potable et la construction d'une potence et d'une borne fontaine	N/A	N/A	ACCORDEE
7			Réhabilitation, l'extension et la mise aux normes du CHN de Nouakchott	N/A	N/A	ACCORDEE
8	Commission de passation des marchés des services de base et des industries extractives	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines	Service d'assistance technique pour le suivi et la mise en place des recommandations de l'audit environnement et social de l'exploitation minière en Mauritanie et pour la formation des cadres de l'OMRG et de la Direction de la Police des Mines	BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE	24 997 988 MRO	ACCORDEE
9		Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Exécution de 05 forages pastoraux du Programme EMEL 2012	EMOS (ETS MOHAMED OULD SALECK),	31 500 000 MRO TTC	ACCORDEE
10			Exécution de 04 forages pastoraux du Programme EMEL 2012	EMOS (ETS MOHAMED OULD SALECK),	25 200 000 MRO TTC	ACCORDEE
11	Commission de passation des marchés des secteurs sociaux	Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	Fourniture de un million sept cent mille (1 700 000) feuilles d'examens nationaux	INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL	16 473 000 MRO TTC	ACCORDEE

N°	Intitulé de la commission	Intitulé de l'autorité contractante	Objet du marché	Attribu-taire	Montant	Décision de la Commission Nationales de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP)
12	Commission de passation des marchés des secteurs sociaux	Ministère de la Santé : Unité de Gestion du projet de construction et Equipement d'un Centre National de Cardiologie CNC	Maintenance préventive et curative des équipements d'imagerie médicale et de radiothérapie (CNO, CHN, CHK ET HM	TECHNIQ UES SCIENCE- SANTE (T2S)	294 840 000 MRO	
13	Commission de passation des marches du commissariat a la sécurité alimentaire		Achat de 20.000 tonnes d'Aliments de Bétail »	ETABLIS SEMENT GMCI	3 078 000 000 MRO TTC	ACCORDEE
14			Achat 20.000 tonnes d'Aliments de Bétail	MATRIX POUR UN	3.237.600.000 MRO TTC	ACCORDEE
15			Achat de 8 000 tonnes d'aliments de Bétail	ETS MAJID	1 231 200 000 MRO TTC	ACCORDEE
16			Achat 12 000 tonnes d'Aliments de Bétail	TEMWIN	1 846 800 000 MRO TTC	ACCORDEE
17			Achat 20 000 tonnes d'Aliments de Bétail	SMID	3 078 000 000 MRO TTC	ACCORDEE
18			Transport de 4401,5 tonnes de produits Alimentaires	FEDERAT ION DES TRANSP ORTS DE MAURIT ANIE	39 838 141 MRO TTC	ACCORDEE
19			Transport de 3 535,54 tonnes de produits Alimentaires	FEDERAT ION GENERA LES DESTRA NSPORTS	72 755 518 MRO TTC	ACCORDEE
20			Transport de 6472,89 tonnes de produits Alimentaires	FEDERAT ION NATIONA LE DES TRANSP ORTS	120 321 844 MRO TTC	ACCORDEE
21			Transport de 127,5 tonnes de produits Alimentaires	ETS YAHYA OULD	4 462 500 MRO TTC	ACCORDEE

N°	Intitulé de la commission	Intitulé de l'autorité contractante	Objet du marché	Attribu-taire	Montant	Décision de la Commission Nationales de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP)
22	Commission de passation des marches du commissariat a la sécurité alimentaire		Transport de 22 073,39 tonnes de produits alimentaires destiné au programme EMEL 2012	DAR ESSELAM TRANSPORT TRANSIT & CONSIGNATION	440 684 857 MRO TTC	ACCORDEE
23	Commission spéciale de la SOMELEC		Travaux de construction d'une cuve en béton armé pour le stockage d'eau du système de protection incendie de la centrale de Nouadhibou	INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE (IMM)	25 226 373 MRO TTC	N'A PAS ETE SOUMIS A L'APPROBATION DE LA CNCMP

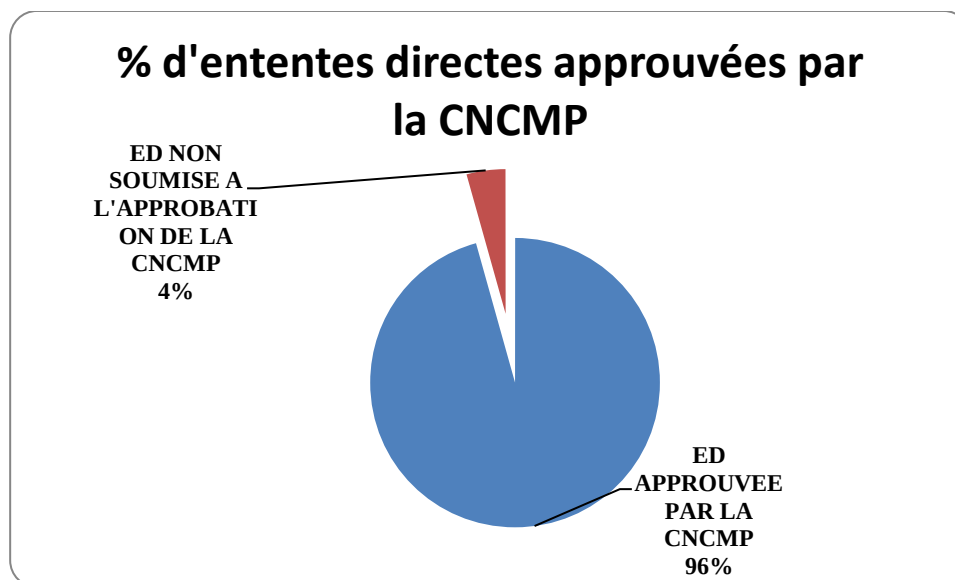
Remarque

Sur les 23 ententes directes auditées, seule l'entente directe passée par la SOMELEC et relative aux « travaux de construction d'une cuve en béton armé pour le stockage d'eau du système **de protection incendie de la Centrale de Nouadhibou** », attribuée à **INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE (IMM)** pour un montant de **25 226 373 TTC MRO**, n'a pas été soumise à l'approbation de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Les ententes directes ci-dessus initiées par la Commission de passation des marchés des secteurs des Infrastructures ont été accordées mais déclarées infructueuses ou sans suite :

- 1 « Réalisation des travaux du réseau électrique pour l'alimentation de la nouvelle gare routière et la densification du marché de la ville de Tintane »
- 2 « Extension des réseaux de distribution d'eau potable et la construction d'une potence et d'une borne fontaine »
- 3 « Réhabilitation, l'extension et la mise aux normes du CHN de Nouakchott »

3.2 Graphique du taux d'approbation des ententes directes



4 SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS PAR COMMISSIONS ET AUTORITÉS CONTRACTANTES

4.1 Commission de passation des marchés des secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication

4.1.1 Échantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Autorités Contractantes	Nombre de marchés	Intitulés	Montant	Observations
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration	04	Fourniture des équipements bureautiques pour le compte des administrations à Nouakchott (lot 3)	174 220 USD + 14 257 031 MRO	-
		Fourniture des équipements bureautiques pour le compte des administrations à Nouakchott (lot 6)	20 658 905 MRO	-
		Plan de formation et de renforcement des capacités destinés au secteur de la fonction publique, du travail et de la modernisation de l'administration.	37 702 500 MRO	-
		Mise en place d'un fichier foncier pour les villes de Nouakchott et Nouadhibou	N/A	Marché non encore signé
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	01	Cf liste des marchés en annexe	9 614 760 MRO	-
Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile	04	Cf liste des marchés en annexe	N/A	Pas de marché signé
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	01	Cf liste des marchés en annexe	N/A	Non attribué
Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	02	Cf liste des marchés en annexe	N/A	Marchés non obtenus
Radio Mauritanie (RM)	01	Cf liste des marchés en annexe	700 000 MRO	-

N/A : Non Applicable

4.1.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

- 1 une absence de formation des membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics pour la gestion 2012. Les attestations mises à notre disposition sont postérieures à l'exercice revu. Elles sont signées en 2013 ;
- 2 le DAO et le PV d'ouverture des offres du marché « **Fourniture de Mobilier de bureau au profit du MCJS lot 1** » du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, attribué à SGMC pour un montant de 15 000 000 MRO TTC n'ont pas été mis à notre disposition ;
- 3 l'absence des quittances des ventes des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) : nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité, la transparence et la réalité de la vente des DAO, les quittances n'ont pas été mises à notre disposition pour les marchés revus au niveau de cette commission. Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, nous vous recommandons de faire exclusivement encaisser les recettes des ventes de DAO par le trésor public.

4.1.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.1.3.1 Marchés revus

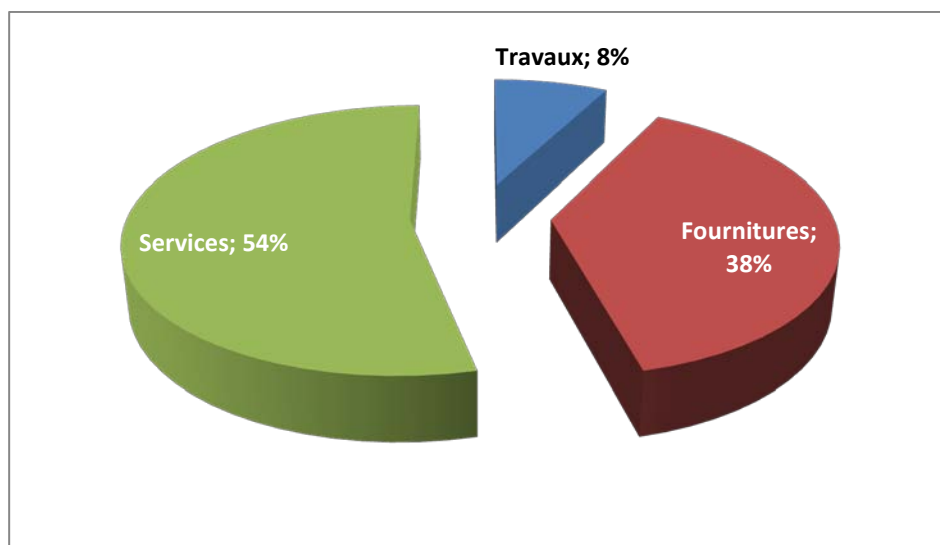
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et passés par la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication (SACC), objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés figurant sur la liste à savoir :

- 07 AOO ;
- 06 Prestations Intellectuelles.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 08% de travaux
- 38% de fournitures
- 54% de services



Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants :

4.1.3.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevé les observations suivantes pour chaque AC de la Commission des secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication.

A. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration :

Au niveau du Ministère, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

- 1 **Sur le marché : « Fourniture des équipements bureautiques et informatiques pour le compte des administrations à Nouakchott (lot3) »**, attribué à TMI pour un montant de 174 220 USD, nous avons noté :
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
 - un retard dans l'exécution des travaux : la date de notification du marché est faite le 21 avril 2013, pour un délai d'exécution de 02 mois, alors que la signature du PV de réception est intervenue le 22 août 2013, soit un retard de 02 mois ;
 - la non application des pénalités de retard du marché en violation des clauses du contrat.
- 2 **Sur le marché : « Fourniture de matériel d'archivage au profit de la Direction Générale de la Fonction Publique (lot 6) »**, attribué à SGMC Sarl pour un montant de 16 360 000 MRO HT, nous avons noté :

- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- un retard dans l'exécution des travaux : la date de notification du marché est faite le 12 mai 2013, pour un délai d'exécution de 02 mois. Une mise en demeure a été adressée au titulaire du marché en date du 10 septembre 2013.

B. Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports :

Au niveau du Ministère, nous avons relevé les observations ci-dessous sur l'AOO :

- 1 Sur le Marché : « Fourniture de Mobilier de bureau au profit du MCJS (lot 1) »,** attribué à SGMC pour un montant de 15 000 000 MRO TTC, nous avons noté :
 - les documents ci-dessous ne nous ont pas été présentés : le Dossier d'Appel d'Offres et le PV d'ouverture des offres du marché ;
 - l'absence de publication de l'avis d'attribution définitive dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence.

C. Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile :

Au niveau de la CDHAHRSC, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

- 1 Sur le marché : « Fourniture de 104 000 mètres linéaires de grillage et d'accessoires de construction de clôtures »,** attribué provisoirement à Ets Mohamed Hafed O.Ahmed Nouh pour un montant de 138 237 310 MRO TTC, nous avons noté :
 - un retard dans la publication de l'Avis général de Passation des Marchés. En effet, la publication est intervenue le 04 juillet 2012 alors qu'elle devrait l'être en début d'année ;
 - l'absence de l'avis d'appel d'offres du marché dans le dossier ;
 - le marché n'a pas été exécuté et aucune raison n'est avancée.
- 2 Sur le marché : « Fourniture de 235 Charrues à traction bovine (ASSABA, GORGOL et HODH EL CHARBI), LOT II »,** attribué provisoirement à SOMACOTRI Sarl pour un montant de 10 448 100 MRO TTC, nous n'avons reçu ni l'avis d'attribution définitive ni le contrat signé du marché. Le marché n'a pas été signé. Aucune raison n'est avancée.
- 3 Sur le marché : « Travaux de construction de douze (12) parcs de vaccination en deux lots distincts au profit des wilayas de l'Assaba .du Gorgol et Hodh Charghi (lot2) »,** attribué provisoirement à Ets Ould Mouhamed Yahfdhou pour un montant de 10.362.800 MRO TTC nous n'avons reçu ni l'avis d'attribution définitive et ni le contrat signé du marché. Le marché n'a pas été signé. Aucune raison n'a été avancée.

4.1.3.3 Prestations Intellectuelles

Sur les Prestations Intellectuelles, nous avons relevé les observations suivantes pour chaque AC.

A. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration :

- 1 Sur le marché : « Mise en place d'un fichier pour les villes de Nouakchott et Nouadhibou »,** attribué provisoirement au Groupement El lise / Poly conseil pour un montant 47 850 000 MRO HT nous avons noté que :
 - le marché n'a pas été attribué jusqu'à la date de notre audit ;
 - le PV d'ouverture des offres n'a pas été remis à notre disposition.
- 2 Sur le marché : « Exécution du lot 5 du plan de formation et de renforcement des capacités destiné aux secteurs du PRESCASP »** attribué pour un montant de 37 702 500 MRO HT à IMA : le marché est passé avant la réforme par la Commission Centrale. Seul le contrat a été mis à notre disposition. dans le dossier. Tous les autres documents (l'avis d'appel d'offres, le PV d'ouverture des offres, le rapport d'évaluation, les avis d'attribution provisoire et définitive, ect..) ne nous ont pas été présentés.

B. Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile :

- 1 Sur le marché : « Formation des gérants AGR, des agriculteurs et des alphabétiseurs (alphabétiseurs lot 3) »,** nous avons noté que le marché n'a pas fait l'objet d'attribution. La procédure a été annulée pour absence de justification du besoin.

C. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) :

Au niveau de la CNSS, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

- 1 Sur le marché : « Réalisation d'un cahier de charges fonctionnel et d'analyse des processus métier »,** nous avons noté :
 - l'absence de plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante ;
 - l'absence de l'Avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
 - le marché n'a pas été attribué jusqu'à la date de notre revue.

D. Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique :

Au niveau du Ministère, il faut noter que nous n'avons pas obtenu les marchés indiqués sur la liste devant faire l'objet de revue. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la passation et l'exécution de ces marchés.

Selon le Président de la Commission, ces marchés n'ont pas été passés par la Commission de Passation des Marchés Publics des secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication. Il s'agit des marchés ci-dessous :

- 1 Service de deux bureaux pour le suivi des travaux
- 2 Audit des états financiers du PNDSE pour les exercices 2011, 2012, 2013.

4.1.3.4 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous n'avons pas relevé d'anomalies majeures.

4.1.4 Audit de l'exécution physique

Le marché dont nous avons effectué le contrôle physique validé avec l'ARMP est présenté ci-dessous :

4.1.4.1 Echantillon de l'audit physique

Autorités contractantes	Marchés	Lots	Entreprises	Montant
Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile	Travaux de construction de douze (12) parcs de vaccination en deux lots distincts au profit des wilayas de l'Assaba .du Gorgol et Hodh Charghi (lot2)	Unique	Ets Ould Mouhamed Yahfdhou	10 362 800 MRO

4.1.4.2 Constat de l'audit physique

Après avoir été attribué à l'entreprise Ets Ould Mohamed Yahfdhou pour un montant de 10 362 800 MRO, ce marché n'a pas pu être signé et son annulation a été prononcée par la commission suite à la non disponibilité de crédits budgétaires. Par conséquent, le contrôle physique n'est pas applicable.

4.1.4.3 Commentaire de l'Autorité Contractante

Nous n'avons pas reçu les commentaires de l'autorité contractante dans les délais.

4.1.5 Recommandations

4.1.5.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission des secteurs de l'Administration, de la Culture et de la Communication

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	L'absence de formation des membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics pour la gestion 2012. Les attestations mises à notre disposition sont postérieures à la l'exercice revu. Elles sont signées en 2013.	100%	Nous recommandons aux membres de la CPMP de suivre des formations adaptées aux procédures de passation des marchés publics en vigueur.	Commentaires de la Commission non obtenus dans les délais malgré nos relances
2	Nous ne disposons pas du DAO du marché et du PV d'ouverture des offres du marché « Fourniture de Mobilier de bureau au profit du MCJS lot 1 » attribué à SGMC pour un montant de 15 000 000 MRO TTC du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.	23%	Nous recommandons à la CPMP, de procéder au tri des documents relatifs à ces marchés, de les classer et de les mettre à notre disposition afin de nous permettre de faire notre audit. Un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché doit être établi, représentant la fiche signalétique du dossier, une référence sera donnée à chaque document type obligatoire. La date de classement du document sera mentionné dans une colonne, indiquant aussi que l'existence du document dans le classement. Nous recommandons également à la Commission de procéder ainsi pour tous ses marchés et d'assurer leur archivage.	Idem
3	Vente des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) : nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité, la transparence et la réalité de la vente des DAO, du fait que les quittances n'ont pas été mises à notre disposition pour les marchés revus au niveau de cette commission.	100%	Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, nous vous recommandons de faire exclusivement encaisser les recettes des ventes de DAO par le trésor public. Nous recommandons à la CPMP d'assurer un bon archivage des dossiers de marchés conformément au Code des Marchés Publics.	Idem
4	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et	23%	Nous recommandons à la CPMP de veiller à la publication des	Commentaires de la Commission non obtenus

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
	définitive dans un journal à large diffusion.		avis d'attribution provisoire et définitive des marchés dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence du Code des Marchés Publics.	dans les délais malgré nos relances
5	Retard dans la publication de l'Avis général de Passation des Marchés. en effet, la publication est intervenue le 04 juillet 2012 alors qu'elle devrait l'être en début d'année.	31%	Nous recommandons à la CPMP de veiller particulièrement à la publication de l'Avis Général de Passation des Marchés dans un journal à large diffusion en début d'année conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics.	Idem
6	Aucun des marchés revus du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire n'a été exécuté.	31%	Nous recommandons à la CPMP de veiller à l'exécution des marchés, à défaut d'avoir les raisons liées à leur non exécution.	Idem
7	Retard dans l'attribution des marchés.	15%	Nous recommandons à la CPMP d'attribuer les marchés dans les délais requis afin de respecter le principe d'efficacité du CMP.	Idem
8	L'absence de plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante.	08%	Nous recommandons à la CPMP de veiller à une bonne planification des besoins des AC de l'année et de les consigner dans un Plan de Passation des Marchés conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics.	Idem
9	L'absence de l'avis général de passation dans un journal à large diffusion.	08%	Nous recommandons à la CPMP de veiller à ce que les AC procèdent à la publication de leur avis général de passation des marchés conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics.	Idem

4.1.5.2 Tableau des constats et recommandations pour les Autorités Contractantes

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration				
1	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.	100%	Nous recommandons au Ministère de procéder à la publication définitive des marchés attribués dans un journal à large diffusion pour des raisons de transparence.	Commentaires de l'Autorité Contractante non obtenus dans les délais malgré nos relances
2	Retard dans l'exécution des travaux. La date de notification du marché est faite le 21 avril 2013, pour un délai d'exécution de 02 mois alors que la signature du PV de réception est intervenue le 22 août 2013, soit un retard de 02.	100%	Nous recommandons au Ministère de veiller au respect des délais d'exécution / livraison des marchés conformément aux clauses du contrat.	Idem
3	Non application des pénalités de retard du marché en violation des clauses du contrat.	100%	Nous recommandons au Ministère d'appliquer les pénalités de retard en cas de retard avéré dans l'exécution / livraison des commandes publiques en vertu des dispositions du Code des Marchés Publics.	Idem
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports				
1	Un défaut d'archivage, nous ne disposons ni du Dossier d'Appel d'Offres ni du PV d'ouverture des offres du marché.	100%	Nous recommandons au Ministère d'assurer un bon archivage des dossiers de marchés et de les remettre aux auditeurs pour exploitation.	Idem
2	Le marché n'a pas fait l'objet de publication définitive.	100%	Nous recommandons au Ministère de procéder à la publication définitive des marchés attribués, dans un journal à large diffusion pour des raisons de transparence.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile				
1	Retard dans la publication de l'Avis général de Passation des Marchés. En effet, la publication est intervenue le 04 juillet 2012 alors qu'elle devrait l'être en début d'année.	100%	Nous recommandons au Commissariat de procéder à la publication de l'Avis Général de Passation des Marchés dans un journal à large diffusion en début d'année conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics.	Commentaires de l'Autorité Contractante non obtenus dans les délais malgré nos relances
2	L'absence de l'avis d'appel d'offres du marché « Fourniture de 104 000 mètres linéaires de grillage et d'accessoires de construction de clôtures » attribué provisoirement à Ets Mohamed Hafed O.Ahmed Nouh pour un montant de 138 237 310 MRO TTC	33%	Nous recommandons au Commissariat de procéder à la publication de l'avis d'appel d'offres dans un journal à large diffusion pour des raisons de transparence.	Idem
3	Aucun des marchés revus de l'AC n'a été exécuté.	100%	Nous recommandons au Commissariat de bien s'assurer de ses besoins réels ainsi que de la disponibilité des crédits nécessaires avant de lancer les marchés ; de veiller au respect du principe d'efficacité, principe nécessaire pour la commande publique.	Idem
Prestations intellectuelles				
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration				
1	Un défaut d'archivage, en effet, nous n'avons pas obtenu le PV d'ouverture des offres.	50%	Nous recommandons au Ministère d'assurer un bon archivage des dossiers de marchés et de les remettre aux auditeurs pour exploitation.	Idem
2	Retard dans l'attribution du marché. Il n'était pas signé au moment de la revue	25%	Nous recommandons au Ministère de bien s'assurer de ses besoins réels ainsi que de la disponibilité des crédits nécessaires avant de lancer les marchés ; de veiller au respect du principe d'efficacité, principe nécessaire pour la commande publique.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile				
1	Le marché n'a pas fait l'objet d'attribution. Il a été annulé.	100%	Nous recommandons au Commissariat de bien s'assurer de ses besoins réels ainsi que de la disponibilité des crédits nécessaires avant de lancer les marchés ; de veiller au respect du principe d'efficacité, principe nécessaire pour la commande publique.	Commentaires de l'Autorité Contractante non obtenus dans les délais malgré nos relances
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)				
1	L'absence de plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante.	100%	Nous recommandons à la CNSS de planifier ses besoins de l'année en élaborant un Plan de Passation des Marchés conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics.	Idem
2	L'absence de l'avis général de passation dans un journal à large diffusion.	100%	Nous recommandons à la CNSS de Procéder à la publication de l'avis général de passation des marchés conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics.	Idem
3	Un retard dans l'attribution du marché, le marché n'est pas attribué au moment de la revue.	100%	Nous recommandons à la CNSS de bien s'assurer de ses besoins réels ainsi que de la disponibilité des crédits nécessaires avant de lancer les marchés ; de veiller au respect du principe d'efficacité, principe nécessaire pour la commande publique.	Idem

4.2 Commission de passation des marchés des secteurs de l'Economie et des Finances

4.2.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Mode de passation de marchés	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Appel d'offres ouvert	4	39 958 050	100%	100%
Prestations Intellectuelle	2	74 641 376	100%	100%
Entente directes	1	236 303 800	100%	100%
Total	7	350 903 226	100%	100%

4.2.2 Audit de l'exécution physique

Les marchés dont nous avons effectué le contrôle physique validé dans le cadre de l'audit par l'ARMP, font l'objet d'un rapport séparé.

4.2.3 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

- 1 les Plans Prévisionnels de Passation de marchés n'ont pas été élaborés en 2012.
- 2 les Avis généraux de passation de marchés n'ont pas été publiés.

4.2.4 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.2.4.1 Marchés revus

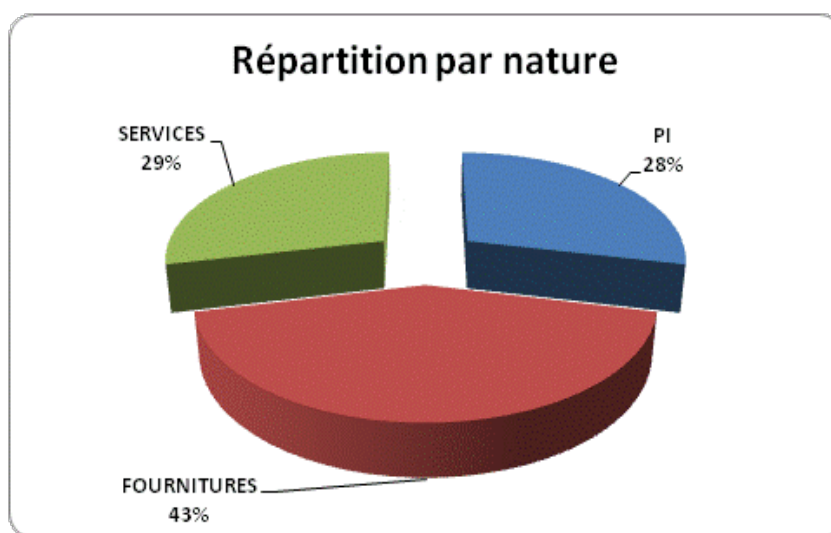
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés la Commission des marchés des Secteurs de l'Economie et des Finances, objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés à savoir:

- 02 Prestations intellectuelles pour un montant de **74 641 376 MRO** ;
- 04 Appels d'Offres Ouvert pour un montant de **39 958 050 MRO** ;
- 01 Entente directe pour un montant de **236 303 800 MRO**.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 43% de marchés de fournitures ;
- 29% de marchés de services ;
- 28% de marchés de prestation intellectuelles.



Limitation sur la liste des marchés de l'ARMP

Toutefois, sur la liste des marchés reçue de l'ARMP, les deux marchés ci dessus n'ont pas été passés par la Commission des Marchés des Secteurs de l'Economie et des Finances et sont du ressort du PDU.

- 1 Un (01) marché de prestations intellectuelles : Elaboration du manuel de passation des marchés des communes et
- 2 Un (01) marché de fournitures : Livraison de matériel informatique, de matériel de bureau et de mobilier de bureau

Les constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés sont les suivants :

4.2.4.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevé les constats suivants pour les AC concernées :

A. Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime :

- 1 Sur le marché « **d'Acquisition de trois (03) véhicules tout terrain** », déclaré infructueux, nous avons noté que :
 - le délai accordé pour le dépôt des offres est de 27 jours (du 09 mai au 05 juin 2012 soit 27 jours) au lieu de 30 jours contrairement à l'article 19 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011 ;
 - le marché a été déclaré infructueux pour non-conformité des spécifications techniques des offres reçues par rapport au dossier d'appel d'offres.

2 Sur le marché de : « **Nettoyage et assainissement du Port Autonome de Nouadhibou (PAN)** », attribué à l'Ets MEIMA pour un montant de 10 395 000 MRO TTC, nous avons noté que :

- le 07 septembre 2011, la Direction Générale avait soumis au Comité de Gestion du PAN la situation du contrat en cours pour le nettoyage et l'assainissement du PAN attribué à AGMA SET. En effet, la procédure d'attribution du contrat a été déclarée irrégulière par l'Inspection Générale de l'Etat pour absence de mise en concurrence ;
- le Comité de Gestion a renvoyé la question à la Commission des Marchés et Contrats du PAN (CMC) ;
- la CMC a demandé de donner au prestataire un délai expirant au plus tard le 31 décembre 2011 pour assurer la continuité du service, en attendant de préparer un DAO en bonne et due forme ;
- le 12 décembre 2011 la CMC a approuvé le DAO et a autorisé son lancement.
- en attendant l'achèvement du processus entamé pour la passation du marché, la CMC a accordée à l'Ets un délai supplémentaire allant jusqu'au 31 janvier 2012 pour assurer la continuité de service ;
- après ouverture et analyse des offres, la CMC attribue le 19 janvier 2012 le marché au soumissionnaire AGMA SET (déjà attributaire du dernier contrat) pour un montant de 22 200 000 MRO TTC ;
- le marché est ensuite transmis à la tutelle pour approbation. Cette dernière désapprouve le marché et le retourne au PAN ;
- l'Ets AGMA SET introduit un recours auprès de l'ARMP ;
- la Commission des Marchés des Secteurs de l'Economie et des Finances est saisie pour effectuer une seconde évaluation des offres ;
- la sous-commission a procédé à la vérification du dossier sur la base du rapport établi par la Commission du PAN. Elle a constaté que :
 - o le DAO n'est pas conforme au Code des Marchés Publics ;
 - o la validité des offres est dépassée ;
 - o l'entreprise MEIMA, devient conforme pour l'essentiel par rapport au DAO, suite à la transmission du complément d'information (CV du personnel).
- la sous commission a suggéré alors de déclarer l'appel d'offre infructueux et de relancer le DAO pour permettre de travailler sur une base solide (DAO conforme aux procédures) ou d'attribuer le marché au moins disant (Ets MEIMA) dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel par rapport aux exigences du DAO.

3 Sur le marché : « **Fourniture de mobiliers de bureau à la CMPSEF, à la CAC et aux communes bénéficiaires de la Composante F** », attribué à : lot 1 et 2 à CDI respectivement pour un montant de 8 849 250 TTC MRO et 9 256 800 TTC MRO et lot 3 à MCS pour un montant de 11 457 000 TTC UM, nous avons noté que :

- dans l'avis d'appel d'offres, il est indiqué que les trois lots objets du marché seront destinés à la CAC et aux 12 communes chefs de wilaya alors que l'un des lots a été destiné à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances elle-même ;

- les marchés ont été signés par le président de la commission des Secteurs de l'Economie et des Finances lui-même le 27 mai 2012 suite à une délégation de signature accordée par le Ministre de l'Economie et du Développement N° 00000277/MAED/M du 13 mars 2012 ;
- Certaines commissions ont réceptionné leurs fournitures avant que la commission de réception n'inspecte la commande.

B. Office National de la Statistique (ONS)

Sur le marché : « **Location de dix-sept (17) véhicules tout terrain double cabines type hilux ou équivalent avec chauffeur** », nous avons noté que le marché a été annulé. Nous n'avons pas obtenu les raisons de cette annulation.

4.2.4.3 Ententes directes

A. Ministère des Finances

Sur le seul marché par entente directe de : « **Fourniture du carburant de l'Etat** », attribué à Star Oil Nouakchott (Mauritanie) pour un montant de 236 303 800 TTC MRO, nous avons noté que :

- un appel d'offres a été lancé mais aucun fournisseur n'a soumissionné. Le marché a été déclaré infructueux et une entente directe a été lancée avec Star Oil qui avait l'habitude d'alimenter les administrations de l'Etat en carburant ;
- la condition d'éligibilité avancée par la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances est le caractère de monopole exercé par Star Oil dans la livraison de carburant ;
- l'entente directe a été accordée par la CNCMP par décision en date du 26 mai 2012 ;
- le marché a été approuvé par le Ministre des Finances le 02 juillet 2012 ;
- la réception définitive est assurée par une commission désignée dans le contrat et se basera sur les décharges du Ministère des Finances lui-même ou les personnes désignées ;
- Nous n'avons pas reçu le document désignant les agents du Ministère des Finances habilités à réceptionner les bons de carburant.

4.2.4.4 Prestations Intellectuelles

A. Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Sur le seul marché de prestations intellectuelles : « **Réalisation d'une étude bathymétrique et géophysique de la rade de Nouadhibou** », attribué à Groupement Med Océan (Mauritanie et Med Océan Maroc), pour un montant de 59 141 376 MRO, nous avons noté que :

- les lettres d'invitation à soumissionner ne nous ont pas été présentées ;
- les délais de dépôt des offres n'ont pas été indiqués ;
- la lettre de notification du marché ne nous a pas été présentée.

B. Ministère des Finances

Sur le marché de : « **Réalisation dans le domaine de la législation de la traduction du Code des Douanes** », attribué à El yezid ould Yezid, pour un montant de 15 500 000 MRO, nous avons noté que :

- dans le rapport d'évaluation de la Manifestation d'Intérêt, le Colonel Abdoullah Bouhoum membre de la sous commission d'analyse a émis une réserve par apport à la pondération où il suggère que la traduction devrait être un élément essentiel des caractéristiques d'évaluation. Toutefois, cette réserve n'a pas été prise en compte ;
- la notification du marché ne nous a pas été présentée.

4.2.4.5 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous n'avons reçu aucun document de paiement. A cet effet, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exécution financière des marchés audités pour cette commission.

4.2.5 Recommandations

4.2.5.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission des marchés des Secteurs de l'Economie et des Finances

N	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés n'ont pas été produits.	100%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances de : 1 veiller à faire produire par les Autorités Contractantes les PPM les concernant, 2 Nous recommandons à la Commission de ne pas passer de marchés qui ne figurent pas dans les PPM sauf dérogation contraire de la CNCMP.	L'année 2012 était l'année de mise en place des commissions de marchés et de mise en vigueur de la nouvelle réglementation sur les marchés publics. La commission des marchés des secteurs de l'Economie et des Finances, conformément à la réglementation en vigueur, a adressé des courriers aux différentes Autorités contractantes les invitant à transmettre les informations qui doivent servir à l'élaboration des plans de Passation des Marchés (Cf. Copie des courriers annexe 1). Les autorités contractantes n'ayant pas réagi à cette diligence, elles assument toute la responsabilité de l'indisponibilité de PPM pour l'année 2012. Nous attirons l'attention que les PPM ont été publiés pour l'année 2013 suite à nos différents rappels aux AC pour la nécessité d'accomplir cette diligence.
2	Les Avis généraux de passation des marchés publics n'ont pas été publiés en 2012.	100%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances de veiller à faire publier les Avis généraux de passation de marchés des autorités contractantes conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Idem notre commentaire en 1.
3	Nous avons constaté que pour le marché « Fournitures de trois (03) véhicules tout terrain », les recettes de la vente du dossier d'appel d'offres ont été directement encaissées par la Commission des Marchés des Secteurs de l'Economie et des Finances et non par le Trésor		Nous recommandons à la Commission de passation des marchés publics des Secteurs de l'Economie et des Finances de faire dorénavant encaisser les recettes des ventes des DAO exclusivement par le trésor publics..	Les produits de la vente des DAO servent à couvrir les frais de tirage des dossiers et le paiement des experts qui les montent.

N	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
APPEL D'OFFRES OUVERT				
MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME				
2	Le délai accordé pour le dépôt des offres est inférieur à 30 jours (du 10 mai au 05 juin 2012 soit 27 jours).	25%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances de respecter le délai de dépôt des offres conformément à l'article 26 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	Le délai accordé pour le dépôt des offres est considéré à partir de la date de publication par la Commission et n'a jamais fait défaut. Veuillez revoir les dossiers disponibles à la commission. Cependant, les publications faites par les autorités contractantes peuvent être considérées comme des publications de rappel et ne jouent aucun rôle dans la considération des délais réglementaires. Qui est de la responsabilité de la Commission. <u>Avis du Groupement :</u> Nous avons revérifié les dates inscrites dans la copie scannée de l'avis d'appel d'offres daté du 07 mai 2013 signé par le Président de la Commission. D'ailleurs, l'avis obtenu par la Commission n'est pas une insertion publicitaire donc ne peut être considéré comme document justifiant la publication de l'avis d'appel d'offres. De plus, il est indiqué dans cette copie scannée que le DAO n'est consultable qu'à partir du 10 mai et le dépôt est prévu pour le 5 juin soit exactement un délai de 27 jours au lieu de 30. Cf : copie scannée de l'avis joint en annexe.
3	Les Pv de réception ne nous ont pas été présentés.	25%	Nous recommandons à la Commission de s'assurer de l'exécution des marchés dans les délais et d'archiver tous les documents relatifs à l'exécution (PV de réception, bordereau de livraison etc).	Les documents demandés seront attachés à ce tableau (PV de constat et de réception par les bénéficiaires). <u>Avis du Groupement :</u> Les documents obtenus de la Commission révèlent que certains bénéficiaires ont reçu leur matériel avant qu'il ne soit inspecté par la commission de réception (cf PV de réception en annexe). C'est le cas de la Commune de Kaédi qui a reçu son matériel le 07 juin, la

N	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
				commune d'ATAR et d'AKJOUJT le 31 mai 2012. Des communes comme celles d'AIOUN et de KIFFA n'ont pas inscrit la date de réception. Alors qu'il est indiqué dans le PV de réception que : « L'an deux mille douze et le mercredi 13 juin de 13h30 mn à 14h30mn , conformément à la Clause CCAG 25.2 des CCAP des marchés n°17 et 18/CMSEF/2012 en date du 27 mai 2012, la Commission ci-dessous à inspecter, dans les magasins de CDI , attributaire des marchés, les matériels informatique et de bureau à livrer aux administrations et aux communes bénéficiaires avant leur expédition sur sites ».
ENTENTE DIRECTE				
MINISTERE DES FINANCES				
2	La pièce justificative de la réception définitive du marché, ne nous a pas été présentée.	100%	Nous recommandons à la Commission de s'assurer de l'exécution des marchés dans les délais et d'archiver tous les documents relatifs à l'exécution (PV de réception, bordereaux de livraison etc.)	Les documents demandés seront attachés à ce tableau (PVs de réception par tranche) <u>Avis du Groupement</u> Les PV de réception reçus de la Commission portent uniquement sur la réception de la première et deuxième tranche. Les troisièmes et quatrièmes tranches n'ont pas été obtenues. De plus les agents habilités à décharger les quotas qui sont affectés à l'Administration devaient être désignés par les responsables de l'état. Nous n'avons pas reçu le document de désignation. Nous ne pouvons donc pas nous assurer que Mr Chrif Ould Zeini, seul représentant du Ministère des Finances et Mr Mohamed Lamine Ould Sidi Représentant la CMSEF ont été officiellement désignés. Cf Pv de réception en annexe.

N	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME				
1	Les lettres d'invitation à soumissionner ne nous ont pas été présentées.	100%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances d'archiver tous les documents relatifs au marché.	Se sont les Administrations qui envoient les lettres d'invitation.
2	Les délais de dépôt des offres n'ont pas été indiqués.	100%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances de respecter le délai de dépôt des offres conformément à l'article 26 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles à travers une Demande de Propositions (DP) et les délais réglementaires ont bel et bien été respectés et les pièces justificatives entre autre la DP, l'avis.... sont à la Commission.
4	La lettre de notification du marché ne nous a pas été présentée	100%	Nous recommandons à la Commission des secteurs de l'Economie et des Finances de notifier les marchés à leur titulaire et d'archiver le document dans le dossier de marché	Se sont les Administrations qui notifient donc il faut chercher cette lettre au Port et elle ne doit pas faire l'objet d'une remarque adressée à la Commission. Dans le circuit de passation il y a plusieurs intervenants et chacun est responsable de la partie qui le concerne.
MINISTERE DES FINANCES				
1	Caractéristiques des critères d'évaluation incomplets.	100%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances de bien déterminer les caractéristiques des critères d'évaluation et de recourir à la contribution d'un expert en la matière, si besoin.	La réserve soulevée par le membre de la sous-commission d'évaluation Colonel Abdoullah Bouhoum n'a pas été jugée pertinente par la sous-commission composée de 4 autres membres dont un deuxième représentant de la Douane. Une réserve sur les conclusions d'un rapport vaut ce qu'elle vaut. En plus la décision de la commission est prise à la majorité simple sans que cela n'empêche les membres désirant d'émettre des réserves de les consigner dans le PV comme dans le cas évoqué. Ceci quoi est d'ailleurs permis par la réglementation. Toutefois, cela ne met pas la commission en situation de violation de la réglementation. En effet, il revient à la Commission de passation qui statuera sur le rapport

N	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
				d'évaluation d'examiner le bien fondé des réserves formulées dans ce rapport. Dans le cas d'espèce la Commission a jugé que cette réserve n'était pas fondée sur la base de l'avis des quatre autres évaluateurs qui l'ont déjà jugée non pertinente.
3	La notification du marché ne nous a pas été présentée.	100%	Nous recommandons à la Commission des secteurs de l'Economie et des Finances de notifier les marchés à leur titulaire et d'archiver le document dans le dossier de marché	Etant donné que votre rapport prévoit une synthèse des constats destinés aux AC, il ne nous semble pas pertinent de responsabiliser la commission des insuffisances de diligences qui ne sont pas les leur. Toutefois, on transmettra votre observation à l'AC concernée et elle vous communiquera les éléments de réponses éventuels. <u>Avis du Groupement</u> Nous n'avons toujours pas reçu la notification du marché.

4.2.5.2 Tableau des constats et recommandations pour les Autorités Contractantes

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME / MINISTERE DES FINANCES / OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE (ONS)				
1	Les Plans Prévisionnels de Passation des Marchés n'ont pas été produits	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes d'élaborer et de publier leur PPM et de le transmettre à la Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances ainsi qu'à la CNCMP conformément à l'article 15 de la Loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Commentaire non obtenu
2	Les Avis généraux de passation des marchés publics n'ont pas été	100%	Nous recommandons aux Autorités contractantes d'élaborer et de publier leur Avis général de passation de marchés et de le transmettre à la	Commentaire non obtenu

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
	publiés en 2012		Commission des Secteurs de l'Economie et des Finances conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	
MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME				
2	Les documents de paiement n'ont pas été obtenus	100%	Nous recommandons à l'Autorité contractante de mettre à disposition des auditeurs les justificatifs de paiement.	Commentaire non obtenu
MINISTERE DES FINANCES				
1	Les documents de paiement n'ont pas été obtenus	100%	Nous recommandons à l'Autorité contractante de mettre à notre disposition les documents de paiement.	Commentaire non obtenu
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN				
1	Deux marchés passés par le PDU n'ont pas été mis à notre disposition	100%	Nous recommandons à l'Autorité contractante de mettre à la disposition des auditeurs les dossiers des marchés conformément à la mission d'audit diligentée par l'ARMP.	Commentaire non obtenu

Commission de passation des marchés de l'Etablissement National de l'Entretien Routier - ENER

4.2.6 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Il s'agit d'un marché qui a été déclaré infructueux.

4.2.7 Audit de l'exécution physique

Les marchés de l'ENER ne font pas l'objet d'un audit physique.

4.2.8 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les points ci-dessous :

1. il n'y a pas eu d'avis général de passation de marchés publics en 2012 ;
2. le seul marché de l'échantillon a été déclaré infructueux pour insuffisance budgétaire. Le seul attributaire techniquement conforme propose 405. 500 EURO soit 158 286 150 MRO TTC alors que le budget prévoyait 42 000 000 MRO ce qui est bien inférieur au montant du marché.

4.2.9 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.2.9.1 Marchés revus

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission de Passation des Marchés Publics de l'ENER ayant fait l'objet du présent rapport.

Nous avons examiné le seul marché de l'échantillon passé par appel d'offres pour l'acquisition d'une grue automotrice de capacité de levage de 40 tonnes. Ce marché a été déclaré infructueux.

4.2.9.2 Appel d'offres ouvert

Le constat général relatif à la passation de ce marché est l'absence d'un avis général de passation de marchés.

4.2.9.3 Prestations Intellectuelles

L'échantillon de l'ARMP ne comprenait pas de marchés de prestations intellectuelles.

4.2.9.4 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Le seul marché de l'échantillon de l'ARMP a été déclaré infructueux. Il n'y a pas eu de paiement.

4.2.10 Recommandations

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
APPEL D'OFFRES (AOO)				
1	Le seul marché de l'échantillon a été déclaré infructueux pour insuffisance budgétaire. Le seul attributaire techniquement conforme propose 405.500 EURO soit 158 286 150 UM TTC alors que le budget prévoyait 42 000 000 UM ce qui est bien inférieur au montant du marché.	100%	Nous recommandons à l'ENER de tenir compte des prix du marché dans l'élaboration de son budget.	Nous nous engageons à tenir compte de vos recommandations de façon à mieux guider nos pratiques à l'avenir.
ORGANISATION				
2	Absence d'un avis général de passation de marchés.		Nous recommandons à l'ENER d'élaborer en début d'année un avis général de passation de marchés et d'y mentionner tous les marchés figurant dans le Plan de passation de marchés.	Nous nous engageons à tenir compte de vos recommandations de façon à mieux guider nos pratiques à l'avenir.

4.3 Commission de passation des marchés des secteurs des infrastructures

4.3.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Autorités Contractantes	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Ministère de l'Équipement et des Transports	6	2 160 788 186	100%	100%
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	8	1 997 844 226	100%	100%
Office National de Météorologie (ONM)	1	46 948 253	100%	100%
Société des Bacs de Mauritanie (SBM)	1	26 899 449	100%	100%
Société Nationale ISKAN	3	2 429 070 612	100%	100%
Total	19	6 661 550 726	100%	100%

4.3.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

- 1 absence de Plan Prévisionnel de Passation de marchés pour le Ministère de l'habitat ;
- 2 les plans de passation de marché transmis à la CNCMP ne sont pas exhaustifs et n'ont pas fait l'objet de révision ;
- 3 absence de l'avis général de passation de marchés ;
- 4 les dossiers de marchés ne sont pas exhaustifs.

4.3.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés :

4.3.3.1 Marchés revus

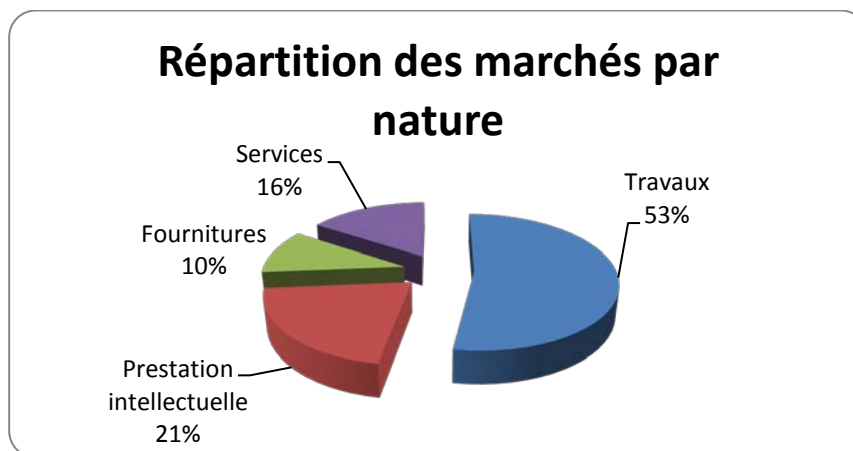
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs des Infrastructures, objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble de la liste des marchés obtenue décomposés ci-dessous :

- 10 AOO pour un montant de **4 768 618 522 MRO** ;
- 04 Prestations Intellectuelles pour un montant de **1 675 209 455 MRO** ;
- 05 Ententes directes pour un montant de **217 722 749 MRO**.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 53% de marchés de travaux **4 682 617 269 MRO** ;
- 21% de marchés de prestation intellectuelle **34 954 669 MRO** ;
- 16% de marchés de services pour un montant de **1 857 977 535 MRO** ;
- 10% de marchés de fournitures pour un montant de **86 001 253 MRO**.



Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants :

4.3.3.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevé les constats suivants pour chaque AC :

A. Ministère de l'Equipeement et des Transports:

- 1 Sur le marché: « **Contrôle et surveillance des travaux de bitumage de la route M'bout-Sélibaby** », attribué à CID/SCET-RIM pour un montant de 163 634 250 MRO, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - le marché signé et daté n'a pas été obtenu ;
 - le rapport de contrôle et de surveillance des travaux de bitumage n'a pas été obtenu.

- 2 Sur le marché de : « **Assistance technique locale pour la mise en œuvre et la conception du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux au port autonome de Nouakchott** ». Ce marché, a été suspendu.
- 3 Sur le marché : « **Travaux de réparation de la partie génie civil et de la passerelle du port autonome de Nouakchott (PANPA)** », attribué à la Société nationale chinoise des travaux de ponts et chaussées (SNCTPC), d'un montant de 1 911 314 946 MRO, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la lettre de numérotation du contrat ;
 - le marché signé et daté.
- 4 Sur le marché : « **Réalisation des travaux de remise en état de l'éclairage publics du port autonome de Nouakchott** », attribué à Techno-systems, pour un montant de 21 898 762 TTC MRO, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - le Pv d'ouverture ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la notification écrite du marché ;
 - la lettre de numérotation ;
 - le marché signé et daté.

B. Office National de Météorologie (ONM)

- 1 Sur le marché de : « **Acquisition des équipements météorologiques destinés à l'Office National de Météorologie** », attribué à CIMELELECTRONIQUE, pour un montant de 125 866,63 EURO, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la notification écrite du marché ;
 - la lettre de numérotation du marché ;
 - le marché signé et daté ;
 - Un retard d'exécution.

C. Société des Bacs de Mauritanie (SBM)

- 1 Sur le marché de : « **Acquisition Construction d'un hagar à Rosso pour l'atelier de Rosso** », attribué à Ets Mohamedou Ould El BAH (EBM), pour un montant de 26 899 449 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;

- les garanties fournies par les soumissionnaires ;
- l'avis d'attribution provisoire ;
- l'avis d'attribution définitive ;
- la notification écrite du marché ;
- la lettre de numérotation du marché ;
- le marché signé et daté ;
- Un retard d'exécution.

D. Société Nationale ISKAN

- 1 Sur le marché de : « **Travaux de construction d'un collège dans le quartier El Wafa de Nouadhibou** », attribué à : GAT SARL, pour un montant de 116 888 101 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la notification écrite du marché ;
 - la lettre de numérotation du marché ;
 - Un retard d'exécution.
- 2 Sur le marché de : « **Réalisation des études d'aménagement concernant la voirie, l'éclairage public, les trottoirs, les pavages, les espaces verts et les parkings de stationnement (à Chami)** », attribué à MCG, pour un montant de 21 898 762 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - la notification écrite du marché ;
 - la lettre de numérotation du marché ;
 - le marché signé et daté ;
 - le rapport d'étude.
- 3 Sur le marché de : « **Programme de construction de 300 logements à Zouérate par l'Etat** », attribué à : Lot 1 Ets MEIMA / Lot 2 et Lot 3 GPT Sahel / ETS VETH / TBC / Lot 4 SMC TD / Lot 5 ELIF / Lot 6 GAT SARL / Lot 7 GPT SOC/EMAV/EMC/EMVS/ Lot 8 SOBRU pour un montant de 2 351 821 772 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la lettre de numérotation du marché ;
 - le marché signé et daté ;

E. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

- 1 Sur le marché de : « **Construction d'une mosquée au quartier El Wefa à Nouadhibou** », attribué à Ets Chamekh Ould Ahmedou (Ets COA), pour un montant de 116 888 101 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;

- la lettre de numérotation du marché ;
 - le contrat daté et signé ;
 - le PV de réception.
- 2 Sur le marché de : « **Acquisition de deux (2) détecteurs d'explosifs, attribué à Win Services** », pour un montant de 39 053 000 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
- le dossier d'appels d'offres ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la lettre de numérotation du marché ;
 - Le délai de livraison prévu par le contrat est de 30 jour or la notification du marché a été reçue par l'attributaire le 31 mars 2013 et le PV de réception le 04 septembre 2013 soit environ 05 mois de retard.
- 3 Sur le marché de : « **Construction d'un centre de santé type B à Bouhdida (Brakna)** », attribué à Ets EBF, pour un montant de 78 549 125 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
- l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la lettre de numérotation du marché ;
- 4 Sur le marché de : « **Construction des locaux de la moughataa et de la résidence du hakem de Tichitt** », attribué à GAT SARL, pour un montant de 85 446 274 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
- l'avis d'appel d'offres ;
 - les quittances d'achat de DAO ;
 - les garanties fournies par les soumissionnaires ;
 - le PV d'ouverture des offres ;
 - le rapport d'évaluation ;
 - l'avis d'attribution provisoire ;
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - la lettre de numérotation du marché ;
 - le Pv de réception.

4.3.3.3 Ententes directes

Sur les ententes directes, nous avons relevé les constats suivants pour chaque AC :

A. Ministère de l'Équipement et des Transports:

- 1 Sur le marché de : « **Contrôle et surveillance des travaux de bitumage de la route Kaédi-M'Bout** », attribué à LOUIS BERGER SAS/SCET RIM, pour un montant de 163 634 250 EURO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - le marché signé et daté ;
 - le rapport sur le contrôle et la surveillance des travaux de bitumage n'a pas été obtenu.
- 2 Sur le marché de : « **Réparation du moteur d'un remorqueur du port autonome de Nouakchott (PANPA)** », attribué à MAURITRAC, pour un montant de 35 262 029 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - la numérotation du marché ;
 - le marché signé et daté ;
 - le Pv de réception.

B. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

- 1 Sur le marché de : « **Etudes techniques approfondies pour la protection de la ville de Nouakchott contre les eaux, attribué à BGP Engineers** », pour un montant de 18826470 MRO TTC, nous avons noté l'absence des documents suivants :
 - l'avis d'attribution provisoire
 - l'avis d'attribution définitive ;
 - le marché signé et daté ;
 - le rapport d'étude.
- 2 Sur le marché de : « **Réalisation des travaux du réseau électrique pour l'alimentation de la nouvelle gare routière et la densification du marché de la ville de Tintane** », nous avons noté que, la procédure a été déclarée infructueuse.
- 3 Sur le marché de : « **Extension des réseaux de distribution d'eau potable et la construction d'une potence et d'une borne fontaine** », nous avons noté que, la procédure a été déclarée infructueuse.
- 4 Sur le marché de : « **Réhabilitation, l'extension et la mise aux normes du CHN de Nouakchott** », nous avons noté que, ce marché a été déclaré sans suite. Nous n'avons pas obtenu les raisons de la suspension de la procédure de passation de marché.

4.3.3.4 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous n'avons à ce jour obtenu aucun document de paiement. A cet effet, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exécution financière des marchés audités pour cette commission.

4.3.4 Audit de l'exécution physique

Les marchés dont nous avons effectué le contrôle physique validé dans le cadre de l'audit par l'ARMP, font l'objet d'un rapport séparé.

4.3.4.1 Echantillon de l'audit physique

Autorités contractantes	Marchés	Lots	Entreprises	Montant	Délai d'exécut
Ministère de l'Équipement et des Transports	003/CPMP-SI/2012 Travaux de réparation de la partie génie civil du quai et de la passerelle du Port Autonome de Nouakchott	Unique	Société Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées	1 911 314 946 MRO	400 jours
	014/F/019/CPMP-SI/2012 Travaux de remise en état de l'éclairage Public du port Autonome de Nouakchott	Unique	TECHO-SYSTEMS	41 189 877 MRO	90 jours
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	13/SI/33/2012 Construction d'une mosquée au quartier El Wefa à Nouadhibou	Unique	Ets CHAMEKH OULD AHMEDOU ECA	116 688 101 MRO	8 mois
	44/T/027/CPMPSI/2012 Construction d'un centre de santé type B à Bouhdida (Brakna)	Unique	EBF	78 549 125 MRO	8 mois
	Construction des locaux de la Moughataa et de la résidence du Hakem de Tichitt	Unique	GAT-SARL	85 446 274 MRO	12 mois
Société Nationale ISKAN : Programme de construction de 300 logements à Zouerate par l'Etat	Marché N° 0064/T/CPMPSI/2013	1 /20 logts F4 ind	Ets MEIMA	248.986.044	18 mois
	Marché N° 0063/T/CPMPSI/2013	2/50 logts F3 ind	SAHEL/ETS/VETH /TBC	344.022.233	18 mois
	Marché N° 0062/T/CPMPSI/2013	3/40logts F2	SAHEL/ETS/VETH /TBC	364.283.578	18 mois
	Marché N° 0061/T/CPMPSI/2013	4/40logts F2	SMC TD	337.977.200	18 mois
	Marché N° 0060/T/CPMPSI/2013	5/10 logts F3 28logts F2	ELIF	370.561.850	18 mois
	Marché N° 0059/T/CPMPSI/2013	6/40logts F3	GAT-Sarl	244.184.468	18 mois
	Marché N° 0058/T/CPMPSI/2013	7/40logts F3	SOC/EMAV/EMC/ EMVS	275.426.775	18 mois
	Marché N° 0057/T/CPMPSI/2013	8/32logts f3	SOBRU	166.379.624	18 mois

4.3.4.2 Constats de l'audit

- 1 Marché 003/CPMP-SI/2012 relatif aux travaux de réparation de la partie génie civil du quai et de la passerelle du Port Autonome de Nouakchott :
Globalement les travaux sont bien exécutés par une entreprise de renommée et conformément aux règles de l'art: 4
 - L'appréciation globale de la maîtrise d'œuvre du projet des travaux de réparation de la partie génie civil du quai et de la passerelle du PANPA est bonne, une bonne organisation, de bonnes réalisations et de bons résultats.
- 2 Marché 014/F/019/CPMP-SI/2012 relatif aux travaux de remise en état de l'éclairage Public du port Autonome de Nouakchott :
Globalement les travaux sont bien exécutés par Techno-Systems
 - L'appréciation globale de la maîtrise d'œuvre du projet des travaux de remise en état de l'éclairage Public du PANPA est bonne, un bon suivi, de bonnes réalisations et des résultats probants
- 3 Marché 13/SI/33/2012 relatif aux travaux de Construction d'une mosquée au quartier El Wefa à Nouadhibou :
Globalement les notations des Ets ECA sont mauvaises
 - Les procédures ne sont pas respectées dans l'ensemble
 - Il n'y a pas de bureau de contrôle des travaux, et le maître d'ouvrage n'exécute pas correctement sa mission
 - Les travaux sont dans l'ensemble mauvais, et il y a un grand retard dans les délais
- 4 Marché 44/T/027/CPMP-SI/2012 relatif aux travaux de Construction d'un centre de santé type B à Bouhdida (Brakna) :
 - Les travaux étant déjà réceptionnés lors de notre visite sur le site, le centre de santé était fermé.
 - De visu et de l'extérieur aucune malfaçon n'a été constatée sur ce marché.
 - La collaboration peu dynamique voire handicapante du maître d'ouvrage s'est traduite par les difficultés de communication, le manque de coopération et une collecte documentaire lente et totalement fragmentaire. L'équipe d'audit n'a pas pu disposer des documents sollicités pour mener à bien son travail.
- 5 Marché de la Construction des locaux de la Moughataa et de la résidence du Hakem de Tichitt :
 - Lors de notre visite sur le site, le chantier était à l'arrêt bien que le délai d'exécution des travaux est dépassé de plusieurs mois. Les travaux dans une partie de la résidence sont achevés : peinture, poses et montage de quelques portes et fenêtres de mauvaises qualités et dont les finitions sont mal exécutées.
 - Quant aux travaux relatifs à la construction des bureaux et leurs annexes ils sont soit au niveau d'élévation ou soit au niveau des planchers hauts soit encore non entamés, les annexes (douches et loges gardiens) sont mal exécutés : ségrégation des enduits, murs dont les niveaux sont décalés les uns par rapport aux autres.
 - La collaboration peu dynamique voire handicapante du maître d'ouvrage s'est traduite par les difficultés de communication, le manque de coopération et une collecte documentaire lente et totalement fragmentaire. La mission n'a pas pu disposer des documents sollicités pour mener à bien son travail.

6 Marché 0064/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate

Globalement les notations des Ets MEIMA :

- Le Bureau ESABR, chargé du contrôle et de la surveillance des travaux exécute bien sa mission
- Les travaux sont dans l'ensemble exécutés correctement, mais il y'a un important retard dans l'exécution des travaux
- L'entretien qui a eu lieu avec l'ingénieur en charge la supervision des travaux à Zouerate montre qu'il n'a ni les capacités techniques ni les aptitudes managériales pour superviser la cellule de la Société ISKAN.

7 Marché 0063/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate et Marché 0062/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate

Globalement les notations du groupement SAHEL/ETS/VETH/TBC sont satisfaisantes :

- Le Bureau ESABR, chargé du contrôle et de la surveillance des travaux exécute bien sa mission
- Les travaux sont dans l'ensemble bien exécutés
- Le superviseur local d'ISKAN à Zouerate n'est pas destiné de par sa formation académique et même de par son expérience plutôt pauvre en matière de travaux de bâtiments d'envergure à assumer les fonctions qui lui sont actuellement confiées. Il n'en a ni les capacités techniques ni les aptitudes managériales

8 Marché 0061/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate

Globalement les notations de SMC.TD sont médiocres :

- Le Bureau ESABR, chargé du contrôle et de la surveillance des travaux exécute bien sa mission
- Les travaux sont arrêtés mais dans l'ensemble exécutés correctement. Cependant, il y'a un grand retard dans le délai
- Le superviseur local d'ISKAN à Zouerate n'est pas destiné de par sa formation académique et même de par son expérience plutôt pauvre en matière de travaux de bâtiments d'envergure à assumer les fonctions qui lui sont actuellement confiées. Il n'en a ni les capacités techniques ni les aptitudes managériales

9 Marché 0060/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate

Globalement les notations d'ELIF sont satisfaisantes :

- Le Bureau ESABR, chargé du contrôle et de la surveillance assure correctement le suivi des travaux
- Les travaux sont dans l'ensemble bien exécutés et dans les délais impartis
- Le superviseur local d'ISKAN à Zouerate n'est pas destiné de par sa formation académique et même de par son expérience plutôt pauvre en matière de travaux de bâtiments d'envergure à assumer les fonctions qui lui sont actuellement confiées. Il n'en a ni les capacités techniques ni les aptitudes managériales

10 Marché 0059/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate

Globalement les notations de Gat-Sarl sont mauvaises :

- Les procédures ont été dans l'ensemble bien respectées
- Le Bureau ESABR, chargé du contrôle et de la surveillance des travaux ne contrôle pas suffisamment ce chantier
- Les travaux sont dans l'ensemble exécutés correctement, mais il y'a un grand retard dans les délais

- Le superviseur local d'ISKAN à Zouerate n'est pas destiné de par sa formation académique et même de par son expérience plutôt pauvre en matière de travaux de bâtiments d'envergure à assumer les fonctions qui lui sont actuellement confiées. Il n'en a ni les capacités techniques ni les aptitudes managériales

11 Marché 0058/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate

Globalement les notations de SOC/EMAV/EMC/EMVS sont médiocres :

- Le contrat des travaux est de type à prix unitaire
- Le chantier est en cours d'exécution mais connaît des retards selon les estimations de programmation
- Le suivi des travaux a été fait correctement
- Réceptions: Le chantier est en cours d'exécution mais pratiquement arrêté, les réceptions partielles des travaux ont été faites sur la bases d'attachements contradictoires et de fiches de réceptions contresignées par le maître d'ouvrages, l'entreprise et le bureau de contrôle: 1 ;
- Les décomptes : Les délais de paiements sont assez longs et les décomptes sont vérifiés au préalable par le bureau de contrôle ensuite par les services financiers de la société ISKAN
- Qualité : Globalement les travaux sont faits correctement mais risquent de connaître des retards importants
- Economie du contrat : Pas de dépassement du budget prévisionnel alloué aux travaux.

12 Marché 0057/T/CPMPSI/2013 relatif à la construction de 300 logements à Zouerate

Globalement les notations de SOBRU sont mauvaises

- le Bureau ESABR, chargé du contrôle et de la surveillance assure le suivi de l'exécution des travaux
- les travaux sont dans l'ensemble médiocres, et il y a un retard dans les délais
- le superviseur local d'ISKAN à Zouerate n'est pas destiné de par sa formation académique et même de par son expérience plutôt pauvre en matière de travaux de bâtiments d'envergure à assumer les fonctions qui lui sont actuellement confiées. Il n'en a ni les capacités techniques ni les aptitudes managériales. Autant de raisons qui justifient son remplacement

4.3.5 Recommandations

4.3.5.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission des Secteurs des Infrastructures

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Les Plans Prévisionnels de Passation des Marchés sont inexistantes ou incomplets.	50%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics. La Commission des Secteurs des Infrastructures devra veiller à l'application des dispositions du Code des marchés publics.	Nous veillerons comme dans le passé à ce que les autorités contractantes pour le respect scrupuleux de cette disposition.
2	Aucun avis général n'a été publié.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics. La Commission des Secteurs des Infrastructures devra veiller à l'application des dispositions du Code des marchés publics.	Un modèle unique et unifié d'avis général devrait être conçu par l'ARMP et communiqué aux commissions sectorielles. A ce jour, ce document ne nous a pas encore été transmis. Nous veillerons auprès des autorités contractantes qui en sont compétentes pour se conformer à cette disposition de la loi.
3	Les dossiers de marché ne sont pas exhaustifs. Plusieurs éléments des dossiers n'ont pas été mis à notre disposition. Ce qui est une limite à notre audit. Exemples : - L'avis d'appel d'offres - Les quittances d'achat de DAO - Le PV d'ouverture des offres - Le rapport d'évaluation - L'avis d'attribution provisoire - L'avis d'attribution définitive - La notification écrite du marché	100%%	Nous recommandons à la CPMP d'assurer l'archivage des dossiers de marché en procédant ainsi : - Créer un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché, représentant la fiche signalétique du dossier, - Créer une référence donnée pour chaque document type obligatoire, - Mentionner dans une colonne, la date de classement du document, - Indiquer l'existence du document dans le dossier de classement. Nous recommandons à la Commission des Secteurs des Infrastructures de mettre à notre disposition les éléments des dossiers de marchés.	-Les avis d'appel d'offres et les ventes de DAO sont du ressort des autorités compétentes qui en assurent le classement - Tous les PV d'ouverture et d'attribution provisoires ont été présentés à la mission d'audit lors de son passage à la CPMPSI et lesdits PV sont encore dans la salle qui leur avait été réservée. - Les PV de réception pour les marchés dont l'exécution est achevée ont été présentés à la mission d'audit. Les copies de ces PV sont encore disponibles dans la salle qui leur avait été réservée. - Les garanties de

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
	- Le marché signé et daté - Le Pv de réception - Les garanties fournies par les soumissionnaires			soumission sont disponibles dans nos archives en copies car les originaux sont récupérés après l'adjudication des marchés. Ce document ne nous a pas été demandé lors du passage de la mission d'audit.

4.3.5.2 Tableau des constats et recommandations pour les autorités contractantes

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Le Plan Prévisionnel des Marchés n'est pas exhaustif.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Commentaire non obtenu
2	L'avis général des marchés publics n'a pas été publié en 2012.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Commentaire non obtenu

4.4 Commission de passation des marchés des secteurs rural et sécurité alimentaire

4.4.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Autorités Contractantes	Nombre de marchés revus	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Ministère du Développement Rural	18	2 597 842 532	75%	92%
Ministère du Développement Rural / PDIAIM	1	20 691 000	4%	1%
Ministère du Développement Rural / PROLPRAF	2	22 514 000	8%	1%
Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)	1	175 486 151	4%	6%
Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) / PAHABO	2	19 200 000	8%	1%
Total	24	2 835 733 683	100%	100%

4.4.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

- 4 une absence de formation des membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics pour la gestion 2012. Les attestations mises à notre disposition sont signés en 2013 ;
- 5 des dossiers ne sont pas complets, c'est le cas des marchés :
 - **Fourniture des intrants agricoles pour la campagne agricole 2012-2013 (herbicides sélectifs du blé, lot 4)**
 - **Marché : Fourniture des intrants agricoles pour la campagne agricole 2012-2013 (lot 2), pour un montant de 1 054 800 000 MRO attribué à SOGECOR ;**
 - **Travaux d'aménagement du périmètre maraîchers du PK 17 (lot 2) pour un montant de 195 883 049 MRO TTC attribué au Groupement SOGER BTR / MB TP ;**
- 6 la vente des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) : nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité, la transparence et la réalité de la vente des DAO, les quittances n'ont pas été mises à notre disposition pour les marchés revus au niveau de cette commission. Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, nous vous recommandons de faire exclusivement encaisser les recettes des ventes de DAO par le trésor public. Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, nous vous recommandons de faire exclusivement encaisser les recettes des ventes de DAO par le trésor public

4.4.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.4.3.1 Marchés revus

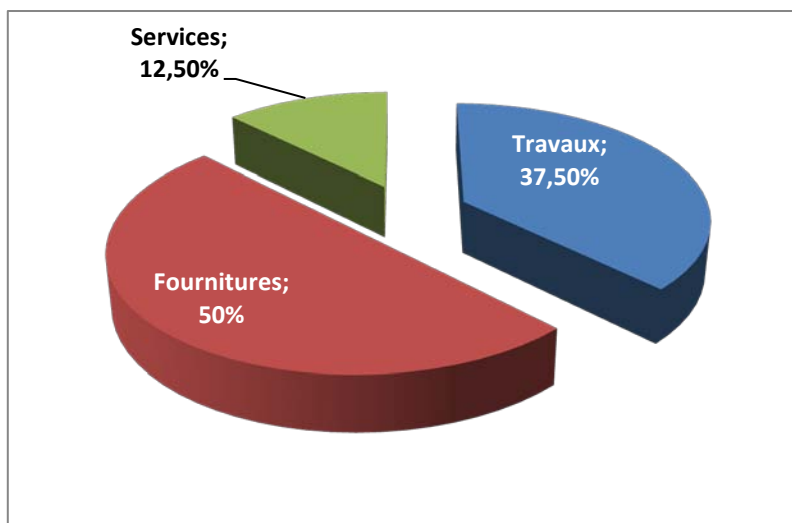
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural (CPMP-SR), objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés figurant sur la liste à savoir :

- 21 AOO pour un montant de **2 717 405 920 MRO** ;
- 03 PI pour un montant de **118 327 763 MRO**.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 37,50% de marchés de travaux pour un montant de **1 216 372 750 MRO** ;
- 50% de marchés de fournitures pour un montant de **1 501 033 170 MRO** ;
- 12,50% de marchés de services pour un montant de **118 327 763 MRO**.



Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants.

4.4.3.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevé les observations suivantes pour chaque AC :

A. Ministère du développement Rural :

Au niveau du Ministère du Développement Rural, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

- **Marché : « Fourniture des intrants agricoles pour la campagne agricole 2012-2013 (herbicides sélectifs du blé, lot 4) »**, nous avons noté que l'AOO a été lancé avant la réforme. Il a été déclaré infructueux suite à un examen du rapport d'évaluation des offres au motif qu'aucun des soumissionnaires n'a satisfait aux critères de qualification requise.
- **Marché : « Fourniture des intrants agricoles pour la campagne agricole 2012-2013 (lot 2) »**, pour un montant de 1 054 800 000 MRO, attribué à SOGECOR nous avons noté que :
 - l'AOO a été lancé avant la réforme ;
 - le marché mis à notre disposition n'est pas daté ;
 - le marché a été annulé par décision interministérielle (cf PV Commission Interministérielle).
- **Marché : « Eléments métalliques divers notamment IPN 100 pour ouvrages de vidage type batardeaux »**, pour un montant de 44 365 090 TTC MRO, attribué à SOMACOGIR nous avons noté :

- l'absence du marché dans l'avis général de passation de marché ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
 - un retard dans l'exécution du marché : la notification du marché a été signée le 24/09/2012 et le PV de réception le 25/11/2012. Or le délai de livraison prévu dans le contrat était de 30 jours. Il y'a donc un retard d'un mois par rapport au délai contractuel ;
 - le PV de réception n'est pas conforme au modèle prévu dans le contrat (cf article 20.2 du contrat) ;
 - la non application des pénalités de retard contrairement aux clauses du contrat.
-
- **Marché : « Acquisition de médicaments et matériels à usage vétérinaire (lot 2) »,** pour un montant de 100 730 243, attribué provisoirement à SMDR, nous avons noté que, le marché fait l'objet d'un litige.
En effet, le soumissionnaire « SMDR » a introduit un recours suite à un refus de la CNCMP d'approuver le rapport d'évaluation le désignant attributaire provisoire du marché.
Ce litige a fait l'objet de deux décisions émanant de l'ARMP :
 - ✓ Décision n°17/ARMP/CRD/12 et ;
 - ✓ Décision n°20/ARMP/CRD/12
-
- **Marché : « Fourniture des intrants agricoles pour la campagne agricole 2012 – 2013 (herbicides sélectifs du riz, lot 3) »,** pour un montant de 312 060 000 MRO TTC attribué à NOSOMASI S.A, nous avons noté que :
 - le marché a été lancé avant la réforme ;
 - seul le contrat nous a été présenté. Celui-ci n'est pas daté bien qu'il soit signé par l'attributaire, par M. Mohamed Salem Ould DAHI, le Ministre du Développement Rural Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed El Moktar et contre signé par le Premier Ministre Dr Moulaye Ould Mohamed Maghdhaf.
-
- **Marché : « Fourniture de pesticides et équipements de lutte contre les ennemis des cultures (400 détonateurs sonores, lot 6) »,** pour un montant de 19 200 000 MRO TTC attribué à l'Ets SOC, nous avons noté que :
 - le marché a été lancé avant la réforme ;
 - le contrat qui nous a été présenté n'est pas daté bien qu'il soit signé par le Ministre du Développement Rural Brahim Ould M'barek Ould Mohamed El Moktar et le titulaire Souleïmane Ould Choumad.
-
- **Marché : « Acquisition en deux lots distincts de matériel vétérinaire et fournitures spécifiques (fournitures spécifiques, lot 2) »,** pour un montant de 4 281 840 MRO TTC attribué à GLP, nous avons noté :

- l'absence du marché dans le Plan de Passation des marchés en violation de l'article 15 du Code des Marchés Publics ;
 - l'absence de l'Avis général de passation des marchés en violation de l'article 16 du Code des Marchés Publics ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.
- **Marché : « Acquisition des tracteurs agricoles, de matériels agricoles, de tuyauterie pour irrigation et d'équipement informatique (matériel agricole, lot 2) »,** pour un montant de 4 281 840 MRO TTC attribué à GLP, nous avons noté que :
- l'AOO a fait l'objet d'une relance suite à des réserves émises par le bailleur (Banque Islamique pour le Développement – BID) sur la procédure ;
 - le DAO a été relancé et le rapport d'évaluation transmis au bailleur pour avis de non objection ;
 - le courrier du bailleur demandant la relance du marché daté du 21/11/2012, nous a été présenté.
- **Marché : « Construction de deux fermes pilotes d'insémination artificielle (ferme pilote d'une capacité de 300 vaches à Kankossa dans l'Assaba, lot 2) »,** pour un montant de 111 570 000 MRO TTC attribué à Ets Chamekh Ould Ahmedou / Ets Ould Sidi Med Yahefdhou / CPV, nous avons noté :
- l'absence de l'Avis général de passation des marchés publié en violation de l'article 16 du Code des Marchés Publics ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.
- **Marché : « Travaux d'aménagement du périmètre maraîchers du PK 17 (lot 2) »,** pour un montant de 195 883 049 MRO TTC, attribué au Groupement SOGER BTR / MB TP, nous avons noté que :
- le marché a été lancé avant la réforme. La Commission des marchés du Secteur Rural ne dispose que du contrat qui nous a été présenté ;
 - le marché est en cours d'exécution.
- **Marché : « Travaux d'aménagement de périmètres irrigués au Gorgol et au Guidimakha (réhabilitation de 500 ha à Foum Gleita, lot 2) »,** pour un montant de 461 586 900 MRO TTC attribué à SAYMEX / NASSER AL SAYER, nous avons noté :
- l'absence de publication de l'Avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence du PV de réception. Le marché a été notifié le 05/11/2012 pour un délai d'exécution de 06 mois. Il devrait être livré, au plus tard le 05 mai 2013 ;
 - Un retard d'exécution du marché.

- **Marché : « Réalisation de deux (02) réseaux d'irrigation et la construction de réservoirs à Nouadhibou et à Boulénouar (lot 1) »,** pour un montant de 45 463 500 MRO TTC attribué à SOMIBA TP, nous avons noté :
 - l'absence de publication de l'Avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
 - un retard dans l'exécution des travaux. La notification a été signée le 16/07/2012 et le délai d'exécution était prévu pour 04 mois. Or le PV de réception est daté du 04/04/2013, soit un retard de plus de quatre (04) mois.
- **Marché : « Réalisation de deux (02) réseaux d'irrigation et la construction de réservoirs à Nouadhibou et à Boulénouar (lot 2) »,** pour un montant de 33 348 000 MRO TTC attribué à SOMIBA TP, nous avons noté :
 - l'absence de publication de l'Avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
 - un retard dans l'exécution des travaux. La notification a été signée le 16/07/2012 et le délai d'exécution était prévu pour 04 mois. Or le PV de réception est daté du 04/04/2013, soit un retard de plus de quatre (04) mois.
- **Marché : « Réhabilitation, construction et le transfert de parcs de vaccination dans les Wilayas de Hodh El charchi, Hodh El charbi, Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimakha, Tagant et Trarza (1à parcs de vaccinations, transfert d'un par cet réhabilitation d'un parc, lot 1) »,** pour un montant de 32 588 700 MRO TTC attribué à l'Ets ould sidi mohamed yahefhdou, nous avons noté :
 - L'absence de publication de l'Avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion ;
 - L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.
- **Marché : « Travaux de réalisation de 17 forages d'exploitation au Tagant »** pour un montant de 160 446 450 MRO TTC, attribué à FORAFRIQUE International, nous avons noté que :
 - l'AOO a été lancé avant la réforme ;
 - le marché a été résilié suite à un retard de plus de 12 mois. Une mise en demeure a été adressée au titulaire du marché. Le délai contractuel était de 5 mois. Cf lettre de résiliation reçue par le titulaire le 29/03/11.
- **Marché : « Fourniture des médicaments et matériels vétérinaires (vaccins vétérinaires, lot 2) »,** pour un montant de 20 691 000 TTC MRO attribué à GLP, nous avons noté :
 - le non respect du délai de dépôt des offres. En effet, la date de publication de l'avis d'appel d'offres était le 18/03/2012 et la date de remise des offres le

16/04/2012 soit 28 jours, moins de 30 jours tel que stipulé par l'article 26 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.

- le contrat mis à notre disposition n'est pas daté ;
- l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation de marchés ;
- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.

B. Programme de promotion des Energies Domestiques et Alternatives - PREDAS :

Au niveau du Programme, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

1. **Marché : « Acquisition en un seul lot, de matériel informatique et matériel de bureau »,** attribué à COFRIC S.A pour un montant de 9 216 240 MRO TTC, nous avons noté :
 - l'absence de l'Avis Général de passation des marchés publics publié dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.

C. Ministère du Développement Rural / PROLPRAF :

Au niveau projet, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

1. **Marché : « Fourniture de semences maraîchères en un seul lot distinct »** attribué à l'Ets NAVASEN pour un montant de 17 220 000 MRO TTC, nous avons noté :
 - l'absence de l'Avis général de passation des marchés publics publié dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence des avis d'attribution provisoire et définitive publié dans un journal à large diffusion ;
 - un retard de 10 jours dans l'exécution du marché. En effet, le marché a été notifié le 15/11/2012 et le délai d'exécution était prévu pour 15 jours. Néanmoins, le PV de réception n'a été signé que le 10/12/2012.

D. Société Nationale pour le Développement Rural / PAHABO :

Au niveau du Projet nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

1. **Marché : « Fourniture et pose grillage et accessoire pour clôture cuvettes de cultures de décrue dans la zone du Brakna Ouest »,** attribué à AGIRCO pour un montant de 19 200 000 MRO TTC, nous avons noté que :
 - le DAO a été lancé avant la réforme ;
 - le contrat mis à notre disposition n'est pas daté bien qu'il soit signé par le titulaire, le Directeur de la SONADER et le Ministre du Développement Rural.

2. Marché : « Travaux de réhabilitation des périmètres maraîchers féminins ainsi que l'acquisition des équipements de pompage pour leur exploitation (lot 2) » :

- le DAO a été lancé une première fois avant la réforme ;
- le DAO a ensuite été relancé ;
- la Commission des marchés du Secteur Rural ne dispose que du rapport d'évaluation qu'elle nous a présenté ;
- le marché n'est pas encore attribué.

E. Société Nationale pour le Développement Rural :

Au niveau de la SONADER, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

1. Marché : « Travaux de réhabilitations des équipements hydromécaniques du pont vanne de Kaédi », attribué à SMCE_TP, pour un montant de 175486151 MRO TTC, nous avons noté :

- l'absence du marché dans le PPM ;
- l'absence de l'Avis général de passation de marché ;
- le marché qui nous a été présenté n'est pas daté bien qu'il soit signé par M. le Directeur général de SONADER, le titulaire du marché et visé par le Président de la Commission ;
- un retard de 02 mois sur la livraison des équipements ;
- l'absence des avis d'attribution provisoire et publiés dans un journal à large diffusion.

4.4.3.3 Prestations Intellectuelles

Sur les Prestations Intellectuelles, nous avons relevés les observations suivantes pour chaque AC :

A. Ministère du Développement Rural :

1. Marché : « Réalisation d'études APD de 33 barrages et le contrôle des travaux d'aménagement et de réhabilitation de périmètres irrigués (08 barrages au Guidimakha, lot 3) », attribué à Groupement SGIE/SETICO pour un montant de 29 200 000 UM TTC, nous avons noté :

- l'absence de l'Avis général de passation des marchés publié dans un journal à large diffusion ;
- l'absence des avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion ;
- l'absence des rapports d'étude validés par le Ministère.

2. **Marché : « Exécution et supervision des travaux de barrages et seuils dans la zone oasienne »**, pour un montant de 83 833 763 MRO TTC attribué au Groupement de consultants CID/SCET-RIM, nous avons noté que le dossier du marché mis à notre disposition, ne contient que le contrat signé. D'après le Président de la Commission, le Marché a été lancé avant la réforme. La Commission ne dispose pas des autres documents relatifs à ce marché.

B. Ministère du Développement Rural / PROLPRAF :

Au niveau de ce projet, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les PI :

- 1 **Marché : « Production de guides de formation et formation des formateurs en Alphabétisation fonctionnelle »**, nous avons noté que le montant du marché n'atteint pas le seuil des AOO. Le marché est de **5 294 000 MRO TTC**. Par conséquent, le Président de la Commission a retourné le dossier au Ministère du Développement Rural/PROLPRAF. Nous avons néanmoins obtenu le contrat signé.

4.4.3.4 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous n'avons pas relevé d'anomalies majeures.

4.4.4 Recommandations

4.4.4.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission de passation des marchés du secteur rural

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	L'absence de formation des membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics pour la gestion 2012. Les attestations mises à notre disposition sont signés en 2013 ;	100%	Nous recommandons à la Commission de programmer des formations adaptées sur procédures de passation et d'exécution des marchés publics en vigueur au profit des membres de la Commission	<i>Ces membres ont été recrutés suivant une procédure en prenant en considération l'expérience en passation des marchés publics. Effectivement, il faut mobiliser les moyens nécessaires pour accomplir ces formations car ils sont très importants pour la commission.</i>
2	Absence de documents, nous n'avons pas obtenu les quittances relatives à la vente des Dossier d'Appel d'Offres.	100%	Nous recommandons à la Commission de passation des marchés du secteur rural, de procéder au tri des documents relatifs à ces marchés, de les classer et de les mettre à notre disposition afin de nous permettre de faire notre audit. Un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché doit être établi, représentant la fiche signalétique du dossier, une référence sera donnée à chaque document type obligatoire. La date de classement du document sera mentionné dans une colonne, indiquant aussi que l'existence du document dans le classement. Nous recommandons également à la Commission de procéder ainsi pour tous ses marchés et d'assurer leur archivage. En outre, conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, nous vous recommandons de faire exclusivement encaisser les recettes des ventes de DAO par le trésor public.	<i>Il y'a eu une discussion sur ce point mais à son issue, je n'ai pas du tout compris que je devais fournir les quittances d'achat des DAO surtout qu'ils sont centralisées par l'AC. Les quittances qui sont disponibles à la commission seront fournies.</i> <i>Je vous transmets les quittances qui sont disponibles à la commission concernant les marchés audités. J'ai de plus demandé à l'AC de me fournir le reste.</i> <i>Nous veillerons à l'application de ces recommandations.</i> Avis du cabinet : Nous considérons vos commentaires toutefois, nous n'avons pas reçu les quittances dans les délais

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
3	Documents non obtenus. Certains dossiers des marchés mis à notre disposition ne sont pas complets.	33%	Nous recommandons à la Commission d'archiver l'ensemble des documents de marchés y compris ceux passés avant la réforme en vertu du principe de continuité des institutions.	<i>Effectivement, comme je l'ai rappelé à la mission de contrôle, il s'agit de dossiers passés avant la réforme et mon prédécesseur n'a pas collecté l'ensemble des pièces liées à ces marchés surtout que l'autorité contractante ne classe pas bien les dossiers de marchés. Je rappelle mon arrivée à la CPMP/SR, le 12/07/2013. Tout ce que nous avons pu trouver est archivé et disponible mais nous continuons nos efforts pour rassembler le reste.</i>
4	Nous avons relevé, globalement une absence de publication des AGPM, des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.	N/A	Nous recommandons à la Commission de veiller à la publication de tous les avis des marchés passés dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence des marchés publics.	« En ce qui concerne les publications des AGPMP, PPM, Avis d'attribution provisoire, avis d'attribution définitive et Avis de publication des DAO dans un journal à large diffusion, il faut trouver un moyen efficace pour leurs publications : - Soit doter les commissions des moyens financiers adéquats pour leurs publications ; - Soit faire un abonnement direct au nom de l'Etat auprès d'Horizon, organe officiel de publication des annonces de l'Etat. - Soit centraliser les publications auprès de l'ARMP ou de la CNCMP ; Donc laisser les AC gérer les publications posera toujours un problème s'il n'y a pas un cadre Claire et précis d'obligations strictes envers ces publications par les autorités contractantes ».

4.4.4.2 Tableau des constats et recommandations pour les Autorités Contractantes

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Ministère du Développement Rural				
1	Contrats non datés. Certains contrats de marchés revus ne sont pas datés.	25%	Nous recommandons à l'AC de veiller à ce que les contrats signés soient datés	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous veillerons à la date de signature des marchés.</i>
2	L'absence de publication de l'Avis Général de Passation des Marchés Publics en violation de l'article 16 de la loi portant Code des Marchés Publics.	45%	Nous recommandons à l'AC de publier l'Avis Général de Passation des Marchés dans un journal à large diffusion en vertu de l'article 16 de la loi portant Code des Marchés Publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous n'accepterons plus de dossiers qui ne figurent pas dans un AGPM dans la limite du possible.</i>
3	L'absence du marché dans le Plan de Passation des marchés en violation de l'article 15 du Code des Marchés Publics	07%	Nous recommandons à l'AC d'établir en début d'exercice le plan de passation des marchés et d'y mentionner tous les marchés qu'elle envisage de passer au cours de l'exercice en vertu de l'article 15 de la loi portant Code des Marchés Publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous demandons officiellement dans chaque début d'année le PPM des autorités contractantes. Tout dossier qui ne figure pas dans un PPM ne sera pas autorisé.</i>
4	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.	45%	Nous recommandons à l'AC de procéder à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence des marchés publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous transmettons toute attribution provisoire et définitive pour sa publication à Horizon. En plus de leurs publications dans les autres sites cpmpr, armp, cncmp ,mdr</i>
5	Un retard dans l'exécution / livraison des travaux / fournitures en violation des clauses contractuelles.	27%	Nous recommandons à l'AC de veiller aux délais contractuels des marchés signés en vertu des clauses contractuelles et du principe d'efficacité des marchés publics. A défaut, d'appliquer les pénalités de retard.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous veillerons aux respects des clauses des marchés publics. Pour les pénalités, le trésor public est catégorique dans ce sens.</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Ministère du Développement Rural				
6	Le non respect des délais entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la date de remise des offres par les candidats. La date de publication de l'avis d'appel d'offres a été faite le 18/03/2012, la date de remise des plis a été le 16/04/2012 soit 28 jours, moins de 30 jours.	6,25%	Nous recommandons à l'AC de veiller au respect scrupuleux des délais entre la publication des avis et la remise des offres des candidats en vertu de l'article 26 du Décret n° 2012 - 084 modifiant certaines dispositions du décret n° 2011-180 du 7 Juillet 2011 portant application de certaines dispositions de la Loi n° 2010-044 du 22 Juillet 2010 portant Code des Marchés Publics	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous veillerons aux respects des délais réglementaires des DAO. Entre la date de publication et dépôt le délai réglementaire sera respecté.</i>
Ministère du Développement Rural / PREDAS				
1	L'absence de publication du marché dans l'avis général de passation publié dans un journal à large diffusion ;	100%	Nous recommandons à l'AC de publier l'Avis Général de Passation des Marchés dans un journal à large diffusion en vertu de l'article 16 de la loi portant Code des Marchés Publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous n'accepterons plus de dossiers qui ne figurent pas dans un AGPM dan la limite du possible.</i>
2	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;	100%	Nous recommandons à l'AC de procéder à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence des marchés publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous transmettons toute attribution provisoire et définitive pour sa publication à horizon. En plus de leurs publications dans les autres sites cpmpr, armp, cncmp, mdr</i>
Ministère du Développement Rural / PROLPRAF				
1	L'absence de l'avis général de passation des marchés publics publié dans un journal à large diffusion ;	100%	Nous recommandons à l'AC de publier l'Avis Général de Passation des Marchés dans un journal à large diffusion en vertu de l'article 16 de la loi portant Code des Marchés Publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous n'accepterons plus de dossiers qui ne figurent pas dans un AGPM dan la limite du possible.</i>
2	L'absence des avis d'attribution provisoire et définitive publié dans un journal à large diffusion ;	100%	Nous recommandons à l'AC de procéder à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence des marchés publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous transmettons toute attribution provisoire et définitive pour sa publication à horizon. En plus de leurs publications dans les autres sites cpmpr, armp, cncmp, mdr</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Ministère du Développement Rural / PROLPRAF				
3	Un retard dans l'exécution du marché. La notification du marché a été faite le 15/11/2012, le délai d'exécution est de 15 jours et le PV est signé le 10/12/2012, soit un retard de 10 jours	100%	Nous recommandons à l'AC de veiller aux délais contractuels des marchés signés en vertu des clauses contractuelles et du principe d'efficacité des marchés publics. A défaut, d'appliquer les pénalités de retard.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous veillerons aux respects des clauses des marchés publics. Pour les pénalités, le trésor public est catégorique dans ce sens.</i>
Société Nationale pour le Développement Rural / PAHABO				
1	Le contrat mis à notre disposition n'est pas daté.	50%	Nous recommandons à l'AC de veiller à ce que les contrats signés soient datés	<i>Effectivement, l'Autorité Contractante doit mettre les dates à chaque signature. A l'avenir la Commission veillera à cette date. Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous veillerons à la date de signature des marchés</i>
Société Nationale pour le Développement Rural				
1	Le marché ne figure pas sur le PPM.	100%	Nous recommandons à l'AC d'établir en début d'exercice le plan de passation des marchés et d'y mentionner tous les marchés qu'elle envisage de passer au cours de l'exercice en vertu de l'article 15 de la loi portant Code des Marchés Publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous demandons officiellement dans chaque début d'année le PPM des autorités contractantes. Tout DAO qui ne figure pas dans un PPM ne sera pas autorisé.</i>
2	Nous ne disposons pas de l'avis général de passation de marché.	100%	Nous recommandons à l'AC de publier l'Avis Général de Passation des Marchés dans un journal à large diffusion en vertu de l'article 16 de la loi portant Code des Marchés Publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous n'accepterons plus de dossiers qui ne figurent pas dans un AGPM dans la limite du possible.</i>
3	Le contrat mis à notre disposition n'est pas daté.	100%	Nous recommandons à l'AC de veiller à ce que les contrats signés soient datés	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous veillerons à la date de signature des marchés.</i>
4	Nous avons constaté un retard sur livraison de 2 mois.	100%	Nous recommandons à l'AC de veiller aux délais contractuels des marchés signés en vertu des clauses contractuelles et du principe d'efficacité des marchés publics. A défaut, d'appliquer les pénalités de retard.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous veillerons aux respects des clauses des marchés publics. Pour les pénalités, le trésor public est catégorique dans ce sens.</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Société Nationale pour le Développement Rural				
5	L'absence des avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.	100%	Nous recommandons à l'AC de procéder à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence des marchés publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous transmettons toute attribution provisoire et définitive pour sa publication à Horizon. En plus de leurs publications dans les autres sites cpmpr, armp, cncmp, mdr</i>
Prestations Intellectuelles				
Ministère du Développement Rural				
1	L'absence de l'avis général de passation des marchés publié dans un journal à large diffusion.	50%	Nous recommandons à l'AC de publier l'Avis Général de Passation des Marchés dans un journal à large diffusion en vertu de l'article 16 de la loi portant Code des Marchés Publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous n'accepterons plus de dossiers qui ne figurent pas dans un AGPM dans la limite du possible.</i>
2	L'absence des avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.	50%	Nous recommandons à l'AC de procéder à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence des marchés publics.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission nous transmettons toute attribution provisoire et définitive pour sa publication à Horizon. En plus de leurs publications dans les autres sites cpmpr, armp, cncmp, mdr</i>
3	Nous n'avons pas obtenu les rapports d'étude validés par le Ministère.	50%	Nous recommandons à l'AC d'archiver l'ensemble des documents de marchés et de les remettre aux auditeurs. En cas de non dépôt des rapports par le prestataire, d'appliquer les pénalités de retard.	<i>Nous espérons que l'AC veillera à cette recommandation. De plus au niveau de la commission, nous exigerons à l'avenir des rapports validés par l'AC.</i>

4.5 Commission de passation des marchés des services de base et des industries extractives

4.5.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Mode de passation de marchés	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Appel d'offres ouvert	1	41 934 000	100%	100%
Prestation Intellectuelle	2	41 737 000	100%	100%
Entente directe	3	81 697 988	100%	100%
Total	6	165 368 988	100%	100%

4.5.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

- 1 Les Plans Prévisionnels de Passation de marchés ne sont pas exhaustifs ;
- 2 Les Avis généraux de passation de marchés n'ont pas été publiés ;
- 3 Les dossiers de marchés ne sont pas complets.

4.5.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.5.3.1 Marchés revus

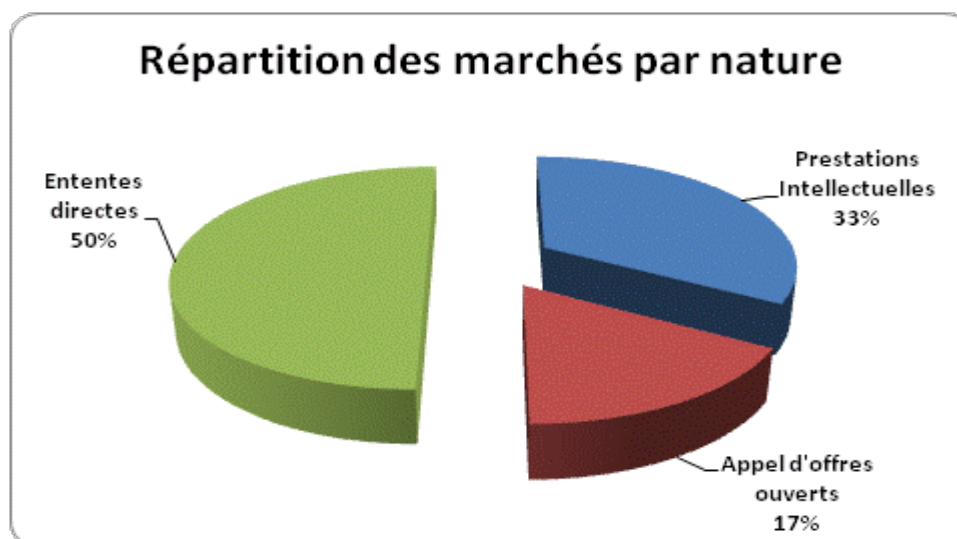
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission des marchés des Secteurs des Services de Base et Industries Extractives, objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés à savoir:

- 02 Prestations intellectuelles **41 737 000 MRO** ;
- 01 Appels d'Offres Ouvert pour un montant de **41 934 000 MRO** ;
- 03 Ententes directes pour un montant de **81 697 988 MRO**.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 50% de marchés par entente directe ;
- 33% de marchés de prestation intellectuelle ;
- 17% de marchés par appel d'offres.



Limitation sur la liste des marchés reçue de l'ARMP :

La liste ci-dessous est actualisée par rapport au courrier adressé par la Commission des Secteurs des services de Base et Industries Extractives en date du 16 septembre 2013 N° 0000740/P/C.M.S.S.B.I.E, dans lequel elle porte à la connaissance de l'ARMP que :

- 1 Le projet « Audit des états financiers pour les exercices 2009-2010-2011 concernant la Commission d'Analyse des Informations Financières (CANIF) ne se rapporte pas à une structure qui relève du champ de compétence de la Commission des Secteurs des services de Base et Industrie Extractives.
- 2 La liste des 06 projets qui suivent ne sont pas des marchés passés en 2012 et ont été passés plutôt en 2013 :
 - Acquisition de matériels divers (armoires coffres métalliques pour archivage UCPM, lot 4) pour le PRISM II ;
 - Master plan pour le transport des hydrocarbures raffinés à l'horizon 2011 pour le PRISM II ;
 - Révision du cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures raffinés (lois, décrets, cahier de charge-type) ;
 - Recrutement d'un cabinet d'audit pour auditer les coûts pétrolier encourus dans des blocs en Mauritanie pour le compte de la SMH ;
 - Mise à la disposition du personnel de la SMH, sur place, d'un service de restauration collectif pendant les jours ouvrables ;
 - Conception et supervision de la mise en place d'une base de données pétrolières au niveau du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines dans le cadre du projet PRISM II.
- 3 Le recrutement d'un cabinet pour l'assistance technique à la mise en œuvre du projet « Eau et Assainissement dans cinq wilaya de Mauritanie » n'est pas encore au stade de marché car les propositions financières ne sont pas ouvertes.

Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants :

4.5.3.2 Appels d'Offres Ouverts

- 1 Sur le seul marché par appel d'offres de : « **Réhabilitation de 28 réseaux d'alimentation en eau potable dans les wilayas de l'Adrar** », attribué à SAE pour un montant de 41 934 000 MRO, avons noté que le contrat a été résilié pour retard d'exécution de plus d'un an et demi.

4.5.3.3 Ententes directes

1. Sur le marché par entente directe de : « **Service d'assistance technique pour le suivi et la mise en place des recommandations de l'audit environnement et social de l'exploitation minière en Mauritanie et pour la formation des cadres de l'OMRG et de la Direction de la Police des Mines** », attribué à Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), pour un montant de 24 997 988 MRO, nous n'avons pas relevé d'anomalies sur ce marchés.
2. Sur le marché de : « **Exécution de 05 forages pastoraux du Programme EMEL 2012** », attribué à EMOS (Ets Mohamed Ould Saleck), pour un montant de 31 500 000 MRO TTC, nous n'avons pas relevé d'anomalies majeures.
3. Sur le marché de : « **Exécution de 04 forages pastoraux du Programme EMEL 2012** », attribué à HTTC pour un montant de 25 200 000 MRO TTC, nous n'avons pas relevé d'anomalies majeures.

4.5.3.4 Prestations Intellectuelles

1. Sur le marché de prestations intellectuelles : « **Réaliser une étude sur les technologies d'assainissement autonome dans les villes de Nouakchott et Rosso** », attribué à Groupement EDE/IRC, pour un montant de 16 188 000 MRO TTC, nous n'avons pas relevé d'anomalies majeures sur ce marché.
2. Sur le marché de sélection de consultant : « **Recrutement d'un consultant devant assurer la conception et la supervision de la mise en place de la base de données pétrolières au sein du Ministère du MPEM** », attribué à Robert Winsloe, pour un montant de 25 549 000 MRO, nous avons noté que :
 - la Commission des services de Base et Industries Extractives s'est basée sur les conclusions et la recommandation de la sous commission technique d'évaluation, désignée par le Commission Départementale du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, dans son rapport du 30 janvier 2012 pour attribuer le marché au consultant Robert Winsloe. Nous avons pris connaissance du rapport que nous avons jugé correct. En effet, la sélection s'est faite sur la base de la formation, de l'expérience générale, l'expérience spécifique et la connaissance du milieu. Le rapport fait état d'un tableau récapitulatif des notes attribuées pour chaque consultant en fonction des 4 critères de sélection ;
 - nous n'avons pas relevé d'anomalie sur ce marché.

4.5.4 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous avons relevé les constats suivants :

1. Sur le seul marché par appel d'offres de : « **Réhabilitation de 28 réseaux d'alimentation en eau potable dans les wilayas de l'Adrar** », attribué à SAE pour un montant de 41 934 000 MRO, avons noté que le contrat a été résilié.
2. Sur le marché par entente directe de : « **Service d'assistance technique pour le suivi et la mise en place des recommandations de l'audit environnement et social de l'exploitation minière en Mauritanie et pour la formation des cadres de l'OMRG et de la Direction de la Police des Mines** », attribué à Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), pour un montant de 24 997 988 MRO, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives sur les documents de paiement obtenus. Le marché a été entièrement payé.
3. Sur le marché par entente directe de : « **Exécution de 05 forages pastoraux du Programme EMEL 2012** », attribué à EMOS (Ets Mohamed Ould Saleck), pour un montant de 31 500 000 MRO TTC, nous avons noté que :
 - le prestataire a reçu seulement deux paiements d'un montant total de 26 320 613 MRO incluant une pénalité de retard de 2 205 000 MRO. En effet, il s'agit d'un marché à prix unitaire qui tient compte des quantités réellement mises en œuvre.
4. Sur le marché par entente directe de : « **Exécution de 04 forages pastoraux du Programme EMEL 2012** », attribué à HTTC pour un montant de 25 200 000 MRO TTC, nous avons noté que le prestataire a reçu seulement un premier versement de 19 833 011 MRO à la date du 08 octobre 2012. En effet, il s'agit d'un marché à prix unitaire qui tient compte des quantités réellement mises en œuvre.
5. Sur le marché de : « **Réaliser une étude sur les technologies d'assainissement autonome dans les villes de Nouakchott et Rosso** », attribué au Groupement EDE/IRC, pour un montant de 16 188 000 MRO TTC, nous n'avons pas relevé d'anomalies.
6. Sur le marché de : « **Recrutement d'un consultant devant assurer la conception et la supervision de la mise en place de la base de données pétrolières au sein du Ministère du MPEM** », attribué à Robert Winsloe, pour un montant de 25 549 000 MRO, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives sur les documents de paiement obtenus.

4.5.5 Audit de l'exécution physique

La liste de marchés passés par la Commission de passation des marchés de services de base et industries extractives concernée par l'audit physique se présente comme suit :

4.5.5.1 Echantillon de l'audit physique

Autorités contractantes	Marchés	Lots	Entreprises	Montant
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	Réhabilitation de vingt huit (28) réseaux d'alimentation en eau potable (lot 1)	Unique	SAE	41 934 000 MRO

4.5.5.2 Principaux constats

Après avoir été attribué à l'entreprise SAE pour un montant de 41 934 000 MRO, ce marché a été signé mais par la suite résilié par l'autorité contractante à savoir la Direction de l'Hydraulique suite à l'incapacité de l'entreprise SAE à réaliser le marché. Par conséquent, le contrôle physique n'est pas applicable.

4.5.5.3 Commentaire de la Commission

Le marché relatif à la réhabilitation de 28 réseaux d'alimentation en eau potable a bien été signé après son attribution à SAE et un montant correspondant à l'avance de démarrage a été payé à l'attributaire. Le marché a par la suite été résilié par l'autorité contractante (Direction de l'Hydraulique), suite à l'incapacité de SAE à réaliser ce marché.

4.5.6 Recommandations

4.5.6.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission des marchés des Secteurs des Services de Base et Industries Extractives

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Le Plan Prévisionnel des Marchés n'est pas exhaustif.	57%	Nous recommandons à la Commission des secteurs des Services de Base et Industries Extractives de veiller à faire réviser par les Autorités Contractantes le PPM. Nous recommandons à la Commission de ne pas passer de marchés qui ne figurent pas dans le PPM sauf dérogation contraire de la CNCMP.	Commentaire non obtenu.
2	Les Avis généraux de passation des marchés publics n'ont pas été publiés en 2012.	100%	Nous recommandons à la Commission des secteurs des Services de Base et Industries Extractives de veiller à faire publier les Avis généraux de passation de marchés des autorités contractantes conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Commentaire non obtenu.

4.5.6.2 Tableau des constats et recommandations pour les Autorités contractantes

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE				
1	Les marchés ne figurent pas dans le PPM.	100%	Nous recommandons à l'AC de réviser son PPM en cas de besoin avant de procéder à l'appel d'offres.	Commentaire non obtenu dans les délais malgré nos relances.
DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT				
1	Le marché ne figure pas dans le PPM.	100%	Nous recommandons à l'AC de réviser son PPM en cas de besoin avant de procéder à l'appel d'offres.	Commentaire non obtenu dans les délais malgré nos relances.

4.6 Commission de passation de marchés des secteurs de la souveraineté

4.6.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Autorités Contractantes	Nombre de marchés	Montant en MRO	Taux nombre	Taux valeur
Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIIR)	5	151 350 887	33%	12%
Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets (ANESP)	1	Non attribué	7%	N/A
Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)	4	406 435 157	27%	31%
Haute Autorité de la Presse et de l'Audio visuel (HAPA)	1	24 350 285	7%	2%
Ministère de l'intérieur et de la décentralisation	1	76 732 840	7%	6%
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	3	639 279 710	20%	49%
Total	15	1 298 148 879	100%	100%

4.6.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les points ci-dessous :

- 1 l'absence de formation de certains membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics ; pour la gestion 2012 seuls quatre (04) sur les neuf (09) membres de la Commission ont suivi une formation en passation de marchés, il s'agit de Mohamed Lemine Ould Mohamed Mahmoud, Mohamed Ould Mohamed El Moustapha, Brahim Ould Abdellahi, Brahim Ould Yakhoub ;
- 2 la vente des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) : nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité, la transparence et la réalité de la vente des DAO, les quittances n'ont pas été mises à notre disposition pour les marchés revus au niveau de cette commission. Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, nous vous recommandons de faire exclusivement encaisser les recettes des ventes de DAO par le trésor public.

A. Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) :

- 1 l'absence de Plan de passation de marché validé pour le Secrétariat Général du Gouvernement en violation de l'article 15 de la Loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics ;
- 2 l'absence d'Avis Général de Passation des Marchés publié en violation de l'article 16 de la Loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.

B. Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HPA) :

- 1 l'absence de Plan de passation de marchés validé pour la HAPA en violation de l'article 15 de la Loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics ;
- 2 l'absence d'Avis Général de Passation des Marchés publié en violation de l'article 16 de la Loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.

4.6.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.6.3.1 Marchés revus

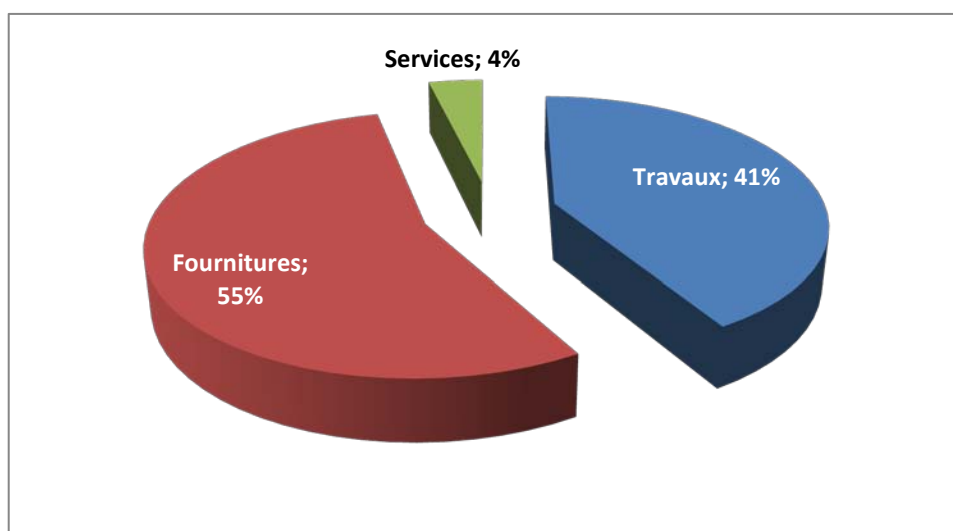
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et passés par la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de la Souveraineté (CPMP – Ssouv), objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés figurant sur la liste à savoir :

- 14 AOO pour un montant de **1 249 148 879 MRO** ;
- 01 PI pour un montant de **49 000 000 MRO**.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 41% de marchés de travaux pour un montant de 538 553 884 MRO
- 55% de marchés de fournitures pour un montant de 710 594 995 MRO
- 04% de marchés de services pour un montant de 49 000 000 MRO



Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants.

4.6.3.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevé les observations suivantes pour chaque AC :

C. Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAI) :

Au niveau de l'ANAI, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

- 3 Marché : « Construction de 19 salles de classe Traza, Brakna, Gorgol et Guidimakha (lot3, quatre salles au Gorgol et au Guidimakha) »** pour un montant de 16 241 100 MRO attribué à TTS, nous avons noté :
 - l'absence de publication du marché dans l'avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
 - un retard dans l'exécution des travaux. La date de notification du marché le 10 sept 2012, délai d'exécution 120 jours, la date de signature du PV de réception le 17 juin 2013, soit un retard de plus de 5 mois ;
 - la non application des pénalités de retard du marché en violation des clauses contractuelles.

- 4 Marché : Fournitures et équipement de matériels relatifs aux AGR (boutiques villageoises lot 1) »,** pour un montant de 26 985 000 MRO attribué à MAALY et Frères, nous avons noté :
 - l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal officiel à large diffusion.

- 5 Marché : « Réalisation de six (06) clôtures en grillage pour la protection des réserves pastorales et champs de cultures de Diéry dans la Wilaya du Gorgol (lot1) »,** pour un montant de 48 498 628 TTC MRO attribué à SOMACOGIR Sarl, nous avons noté :
 - l'absence du marché dans le Plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante ;
 - l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
 - l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal ;
 - un retard dans l'exécution du marché : date de notification le 07/08/2012, Délai d'exécution prévu 60 jours, date de réception 11/12/2012. Nous avons décelé un retard de plus de 2 mois ;
 - la non application des pénalités de retard conformément aux clauses du contrat.

6 Marché : « Réalisation de sept clôtures en grillage pour la protection de réserves pastorales et champs de cultures de Diéry dans la wilaya du Brakna », pour un montant de 49 889 010 TTC MRO attribué à NCTP nous avons noté :

- l'absence du marché dans le Plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante ;
- l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation ;
- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal ;
- un retard dans l'exécution du marché. La notification a été faite le 26/07/2012; le délai d'exécution du marché est de 89 jours. A ce jour la réception n'est pas effectuée. Le marché a débouché sur un différend entre l'AC et le titulaire. Le différend a été soumis à l'ARMP qui est intervenue pour concilier les deux parties. cf PV de réconciliation annexé ;
- l'absence des pièces justificatives des paiements.

7 Marché : « Construction de trois (03) parcs de vaccination dans la Wilaya du Brakna » pour un montant de 9 745 149 MRO TTC attribué à HAWA nous avons noté :

- l'absence du marché dans le Plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante ;
- l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation ;
- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- que la notification a été faite le 29/07/2012; le délai d'exécution du marché est de 40 jours. La réception est prononcée le 23/09/2012, soit un retard d'une dizaine de jours ;
- que les pénalités de retard ne sont pas appliquées.

D. Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets (ANESP) :

Au niveau de l'ANESP, nous avons relevé les observations ci-dessous sur l'AOO :

1 Marché : « Acquisition de deux véhicules tout terrain, type station wagon », nous avons noté que:

- la procédure de passation du marché « Acquisition de deux (02) véhicules tout terrain, type station wagon » a été suspendue. Donc le marché n'a pas fait l'objet d'attribution.
- Nous avons demandé la lettre 133 / ANESP pour avoir les raisons de la suspension. D'après notre point focal aucune raison n'est avancée pour justifier cette suspension.

E. Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) :

Au niveau de la CUN, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

4 Marché : « Acquisition d'équipement informatiques pour la CUN et ses communes membres », pour un montant de 19 980 000 MRO HT et hors TVA attribué à MAURITTECH nous avons noté que :

- le marché a été passé selon le mode consultation simplifiée malgré le fait que le montant dépasse les 10 000 000 MRO (montant au delà duquel, le marché doit être passé selon le mode appel d'offres conformément à l'article 5 de la loi et de l'arrêté du Premier Ministre « Arrêté n° 718 du 3 avril 2012 modifiant certaines dispositions de l'arrêté n° 211 du 14 février 2012 portant application de certaines dispositions de la Loi n° 2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application » ;
- l'avis de non objection du bailleur a été obtenu. Il semble par conséquent que les procédures du bailleur ont été appliquées.

5 Marché : « Les travaux de construction d'une clôture sur le terrain situé entre le garage de la CUN et la SONIMEX en face du CFPP » pour un montant de 18 567 848 TTC MRO attribué à SSTS Sarl, nous avons noté :

- l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.

6 Marché : « Travaux d'aménagement de quatre (04) ronds points avec jet d'eau à Nouakchott », pour un montant de 318 887 309 TTC MRO, nous avons noté que le marché a fait l'objet d'un avenant qui n'a pas d'incidence financière. L'avenant porte sur les délais d'exécution suite à un retard non imputable au titulaire.

F. Haute Autorité de la presse et de l'audio visuel (HAPA)

Au niveau de la HAPA, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

1 Marché : « Acquisition de deux véhicules légers de type berline et de deux véhicules légers de type fourgonnette », pour un montant de 24 350 285 MRO attribué à Toyota Mauritanie nous avons noté :

- l'absence du marché dans le Plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante ;
- l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation dans un journal à large diffusion ;

- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- une erreur a été notée sur la date de remise des offres. La publication est faite le 29/07/2012 et la date de remise mentionnée dans l'avis le 23/07/2012 est antérieure à la date de publication ;
- que le marché n'est pas daté ;
- l'absence de la notification écrite du marché au titulaire dans les documents mis à notre disposition ;
- que le PV mis à notre disposition ne porte que les fonctions des membres de la commission de réception conformément au contrat. Il ne fait pas mention de leur nom. Seul le nom du représentant du fournisseur y est mentionné. Le PV est daté du 31 janvier 2013.

G. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Au niveau du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

3 Marché : « Construction d'un hangar, de locaux techniques à Nouakchott, d'aménagement divers et d'un mur de clôture au niveau du centre de Secours à la Direction Générale de la protection civile de la Moughataa de Tervagh Zeina » pour un montant de 76 732 840 TTC MRO attribué à EMC, nous avons noté :

- l'absence de publication du marché dans l'avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- que le délai de trente (30) jours n'est pas respecté : la publication est faite le 20 sept 2012, dépôt des offres le 15 octobre 2012, soit 25 jours au lieu de 30 jours.

H. Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)

Au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement, nous avons relevé les observations ci-dessous sur les AOO :

1 Marché : « Acquisition de 20 véhicules 4X4 fermés (station wagon) n'a pas été exécuté », nous avons noté que :

- le marché a été annulé pour insuffisance de crédit (cf lettre n° 00270 PM/SGG du Secrétaire Général du Gouvernement au Président de la Commission de Passation de Marchés des secteurs de souveraineté ;

2 Marché : « Fourniture en un seul lot de 10 camions benne pour le secrétariat général du Gouvernement », pour un montant de 162 246 710 TTC MRO CAR RIM Sarl nous avons noté :

- l'absence du marché dans le plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante ;
- l'absence de publication du marché dans l'avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- un retard de livraison de 50 jours. Le délai de livraison fixé dans le contrat est de 60 jours à compter de la date de notification. La lettre de notification est datée du 20 novembre 2012 et le PV de réception est daté du 10 mars 2013, soit un retard sur livraison de 50 jours ;
- que les pénalités de retards n'ont pas été appliquées.

3 Marché : « Acquisition de sept (07) véhicules légers » pour un montant de 66 633 000 TTC MRO attribué à CGA SA, nous avons noté :

- l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
- l'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- que le PV de réception provisoire est daté du 16/05/2012, il est signé par le représentant de la CPMPS, du représentant du Secrétaire Général du Gouvernement, le représentant du Ministère des Finances et le représentant du fournisseur. Il faut noter toutefois que le PV ne fait pas mention des noms des signataires ;
- inexistence de la notification dans les documents mis à notre disposition.

4.6.3.3 Prestation Intellectuelle

Sur les Prestations Intellectuelles, nous avons relevé les observations suivantes pour chaque AC

A. Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) :

1 Marché : « Etude de la préféabilité pour la reconstruction du marché de la capitale », pour un montant de 122 740 EURO attribué au Groupe Huit SAS, nous avons noté :

- l'absence du marché dans le Plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante ;
- l'absence de publication du marché dans l'Avis général de passation dans un journal à large diffusion ;
- l'inexistence du PV d'évaluation des manifestations d'intérêt ;
- l'absence des rapports (livrables) prévus dans le contrat : rapport de diagnostic, rapport de l'étude de préféabilité, note synthétique de recommandation et de stratégie.

4.6.3.4 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous avons relevé les anomalies suivantes par AC :

A. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

1 Marché : « Construction d'un hangar, de locaux techniques à Nouakchott, d'aménagement divers et d'un mur de clôture au niveau du centre de Secours à la Direction Générale de la protection civile de la Moughataa de Tevragh Zeina », pour un montant de 76 732 840 TTC MRO attribué à EMC, nous avons noté que l'avance de démarrage n'a pas été remboursée, le marché prévoit que son remboursement commence à partir du 1er décompte. D'ailleurs ce marché accuse un retard d'exécution de plus de 5 mois.

B. Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)

1 Marché : « Fourniture en un seul lot de 10 camions benne pour le Secrétariat Général du Gouvernement », pour un montant de 162 246 710 TTC MRO CAR RIM Sarl, nous n'avons obtenu aucun document de paiement. Par conséquent, nous ne pouvons nous prononcer sur l'exécution financière du marché.

4.6.1 Audit de l'exécution physique

La liste de marchés passés par la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté (CPMP-SSouv) concernée par l'audit physique se présente comme suit :

4.6.1.1 Echantillon de l'audit physique

Autorités contractantes	Marchés	Lots	Entreprises	Montant	Délai d'exécution
Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIIR)	Marché N° 0108/T/032 CPMS.Souv/2012 Construction de 19 salles de classe au Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha (lot 3, quatre salles au Gorgol et Guidimakha)	Unique	TTS	16 241 100 MRO	120 jours
	Marché N° 031/F/021 /CPMPSS/2012 Mise en place de trois (3) parcs de vaccination et treize clôtures en grillage pour la protection pastorale et champs de culture de Dièry dans les wilayas du Brakna et Gorgol (lot 1, six clôtures)	Unique	SOMACO GIR	48 498 628 MRO	40 jours

4.6.1.2 Constat de l'audit physique

- 1 Marché N° 0108/T/032 CPMS.Souv/2012 relatif à la construction de 19 salles de classe au Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha (lot 3, quatre salles au Gorgol et Guidimakha) :**

D'une manière générale la qualité des réalisations de l'Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés est bonne, que ce soit au niveau du gros œuvre (chaînages suffisants, parpaings de bonne qualité) des menuiseries, de l'électricité ou des finitions.

Aucune malfaçon n'a été décelée. Les travaux ont été réalisés correctement et répondent parfaitement à l'usage auxquels ils sont destinés.

2 Marché N° 031/F/021 /CPMPSS/2012 relatif à la Mise en place de trois (3) parcs de vaccination et treize clôtures en grillage pour la protection pastorale et champs de culture de Diéry dans les wilayas du Brakna et Gorgol (lot 1, six clôtures).

Les travaux sont déjà terminés. Une inspection de visu et le procès-verbal de réception provisoire montrent qu'ils ont été bien exécutés conformément au DAO.

4.6.2 Recommandations

4.6.2.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission des secteurs de la Souveraineté

N	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	L'absence de formation de certains membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics ; pour la gestion 2012, seuls quatre (04) sur les neuf (09) membres de la Commission ont suivi une formation en passation de marchés.	44%	Nous recommandons de programmer des formations régulières et adaptées en procédures de passation des marchés au profit des membres de la Commission de passation des Marchés.	<i>Tous les membres de notre Commission ont subi des formations dans la passation des marchés et non 4 seulement comme il a été stipulé dans le rapport provisoire de l'Audit. Les attestations des certains membres sont ci-jointes (annexe 1) et les autres sont disponibles. L'ARMP a organisé des formations auxquelles tous les membres de notre Commission ont participé.</i> Avis du Cabinet : Nous considérons vos commentaires, nous réitérons cependant notre constat. Les attestations jointes sont postérieures à l'exercice de revue.
2	Documents non obtenus : les quittances de vente des Dossiers d'Appel d'Offres des marchés lancés ne sont pas mis à notre disposition. Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, l'encaissement des recettes des ventes de DAO doit se faire uniquement par le trésor public.	100%	Nous recommandons à la Commission des secteurs de la Souveraineté, de procéder au tri des documents relatifs à ces marchés, de les classer et de les mettre à notre disposition afin de nous permettre de faire notre audit. Un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché doit être établi, représentant la fiche signalétique du dossier, une référence sera donnée à chaque document type obligatoire. La date de classement du document sera mentionné dans une colonne, indiquant aussi que l'existence du document dans le classement. Nous recommandons également à la Commission de procéder ainsi pour tous ses marchés et d'assurer leur archivage.	<i>Pour les Autorités Contractantes (AC) relevant de la compétence de notre Commission, les DAO sont vendus par ces AC qui en gardent les quittances.</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
3	L'absence de plan de passation des marchés en violation de l'article 15 du CPM.	60%	Nous recommandons à la Commission de veiller à ce que toutes les AC établissent un Plan de Passation des Marchés tel que prévu par l'article 15 du CMP.	<i>Dés la mise en place de notre Commission en avril 2012, nous avons écrit à toutes les Autorités Contractantes relevant de la compétence de notre Commission pour nous faire parvenir ces documents dans les plus brefs délais (voir copies des lettres en annexe 2). Mais la planification des marchés étant une mesure nouvellement introduite par le code des marchés, la plupart des administrations ne pouvaient prévoir les marchés qu'elles auront à passer pour l'année; certaines Autorités Contractantes nous ont même signifié les difficultés qu'elles ont pour fournir ces documents. La Commission pouvait se conformer à la loi et bloquer les marchés des AC qui n'ont pas fourni ces documents, mais elle a opté pour la souplesse en attendant que les administrations s'accommodent avec le nouveau code des marchés publics.</i>
4	L'absence de l'Avis Général de Passation des Marchés en violation de l'article 16 du CMP.	87%	Nous recommandons à la Commission de veiller à ce que toutes les AC publient un AGPM tel que stipulé par l'article 16 du CMP.	Cf. commentaire point 3
5	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.	67%	Nous recommandons à la Commission de veiller à ce que les AC publient les avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion en vertu du principe de transparence des marchés publics.	<i>La Commission a la preuve qu'elle a toujours transmis aux AC relevant de sa compétence les avis d'attributions pour leur publication. C'est aux AC de payer les frais et d'assurer la publication.</i>

4.6.2.2 Tableau des constats et recommandations pour les Autorités Contractantes

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAI)				
1	L'absence du marché dans le plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante.	60%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément au code.	Commentaires de l'AC non obtenus dans les délais.
2	L'absence de publication du marché dans l'avis général de passation.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion.	Idem
3	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.	100%	Nous recommandons aux AC de procéder aux publications provisoire et définitive des marchés lancés dans un journal à large diffusion.	Idem
4	Retard dans l'exécution des travaux. La date de notification du marché le 10 sept 2012, délai d'exécution 120 jours, la date de signature du PV de réception le 17 juin 2013, soit un retard de plus de 5 mois.	20%	Nous recommandons aux AC de veiller au respect des délais d'exécution/ livraison des marchés comme prévus dans les contrats.	Idem
5	La non application des pénalités de retard du marché. Le règlement s'est fait conformément aux conditions prévues dans le contrat.	20%	Nous recommandons aux AC d'appliquer les pénalités de retard aux titulaires de marchés ayant accusé un retard conformément aux clauses du contrat.	Idem
6	Retard dans l'exécution des marchés.	40%	Nous recommandons aux AC de veiller au respect des délais d'exécution/ livraison des marchés comme prévus dans les contrats.	Idem
7	La non application des pénalités de retard.	40%	Nous recommandons aux AC d'appliquer les pénalités de retard aux titulaires de marchés ayant accusé un retard conformément aux clauses du contrat.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)				
1	L'absence de publication du marché dans l'avis général de passation.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion.	Commentaires de l'AC non obtenus dans les délais
2	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal.	100%	Nous recommandons aux AC de procéder aux publications provisoire et définitive des marchés lancés dans un journal à large diffusion.	Idem
Haute Autorité de la presse et de l'audio visuelle (HAPA)				
1	L'absence du marché dans le plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément au code.	Idem
2	L'absence de publication du marché dans l'avis général de passation.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion.	Idem
3	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal.	100%	Nous recommandons aux AC de procéder aux publications provisoire et définitive des marchés lancés dans un journal à large diffusion.	Idem
4	Une erreur a été notée sur la date de remise des offres. La publication est faite le 29/07/2012 et la date de remise mentionnée dans l'avis le 23/07/2012 antérieure à la date de publication.	100%	Nous recommandons aux à plus de rigueur en respectant les délais de remise des offres : 30 jours pour les appels d'offres nationaux et 45 jours pour les appels d'offres internationaux.	Idem
5	Le marché n'est pas daté.	100%	Nous recommandons aux AC de dater tous les documents de marchés notamment le contrat.	Idem
6	Nous n'avons pas obtenu la notification écrite du marché au titulaire.	100%	Nous recommandons aux AC d'archiver l'ensemble de la documentation des marchés.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
7	Le PV mis à notre disposition ne porte que les fonctions des membres de la commission de réception conformément au contrat. Il ne fait pas mention de leur nom. Seul le nom du fournisseur y est mentionné. Le PV est daté du 31 janvier 2013.	100%	Nous recommandons aux AC de bien mentionner les noms des personnes ayant participé à la réception des marchés dans un PV qu'elles signent.	Commentaires de l'AC non obtenus dans les délais
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation				
1	L'absence de publication du marché dans l'avis général de passation.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion.	Idem
2	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal.	100%	Nous recommandons aux AC de procéder aux publications provisoire et définitive des marchés lancés dans un journal à large diffusion.	Idem
3	Le délai de trente (30) jours n'est pas respecté : la publication est faite le 20 sept 2012, dépôt des offres le 15 octobre 2012, soit 25 jours au lieu de 30 jours.	100%	Nous recommandons aux AC de veiller au respect des délais d'exécution/ livraison des marchés comme prévus dans les contrats.	Idem
4	L'avance de démarrage n'a pas été remboursée, le marché prévoit que son remboursement commence à partir du 1er décompte. D'ailleurs ce marché accuse un retard de plus de 5mois. Et l'attributaire nous confirme que les travaux actuellement sont en arrêt à cause de l'absence de certains éléments de construction sur le marché national. Il a dit qu'il a envoyé une lettre au maître d'œuvre pour changer les dimensions d'acier utilisé, et nous n'avons pas trouvé cette lettre.	100%	Nous recommandons aux AC de bien respecter les clauses du contrat.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)				
1	L'absence du marché dans le plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément au code.	Idem
2	L'absence de publication du marché dans l'avis général de passation.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion.	Idem
3	L'absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal.	100%	Nous recommandons aux AC de procéder aux publications provisoire et définitive des marchés lancés dans un journal à large diffusion.	Idem
4	Retard dans la livraison ou l'exécution du marché.	33,33%	Nous recommandons aux AC de veiller au respect des délais d'exécution/ livraison des marchés comme prévus dans les contrats.	Idem
5	La non application des pénalités de retard.	33,33%	Nous recommandons aux AC d'appliquer les pénalités de retard aux titulaires de marchés ayant accusé un retard conformément aux clauses du contrat.	Idem
6	Nous n'avons pas reçu la lettre de notification.	33,33%	Nous recommandons aux AC d'assurer l'archivage des dossiers de marché en procédant ainsi : - Créer un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché, représentant la fiche signalétique du dossier, - Créer une référence donnée pour chaque document type obligatoire, - Mentionner dans une colonne, la date de classement du document, - Indiquer l'existence du document dans le dossier de classement..	Commentaires de l'AC non obtenus dans les délais
7	Le PV ne fait pas mention des noms des signataires.	33,33%	Nous recommandons aux AC de mentionner les noms des signataires des PV.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de l'AC
AOO				
8	Nous n'avons aucune information sur l'état de paiement du marché.	66,66%	Nous recommandons aux AC de fournir toutes les informations concernant les marchés revus.	Idem
PI				
Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)				
1	L'absence du marché dans le plan de passation de marchés de l'Autorité Contractante.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément au code.	Idem
2	L'absence de publication du marché dans l'avis général de passation.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion.	Idem
3	Le marché n'a pas fait l'objet de manifestation d'intérêt publié.	100%	Nous recommandons aux AC de publier dans un journal à large diffusion les avis à manifestation d'intérêt.	Idem
4	Nous n'avons pas obtenu le PV d'évaluation des manifestations d'intérêt.	100%	Nous recommandons aux AC d'archiver l'ensemble des documents de marchés.	Idem
5	Nous n'avons pas obtenu les rapports comme prévus dans le contrat : rapport de diagnostic, rapport de l'étude de préféabilité, note synthétique de recommandation et de stratégie.	100%	Nous recommandons aux AC d'archiver l'ensemble des documents des marchés.	Idem

4.7 Commission de passation des marchés des secteurs sociaux

4.7.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Autorités Contractantes	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1	3 048 500	100%	100%
Ministère de la Santé	3	928 420 166	100%	100%
Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies/Projet de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT)	2	174 862 840	100%	100%
Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	6	162 103 421	100%	67%
Total	12	1 268 434 927	100%	92%

4.7.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les points ci-dessous :

- 1 les plans de passation de marché transmis à la CNCMP ne sont pas exhaustifs et n'ont pas fait l'objet de mise à jour ;
- 2 la plupart des autorités contractantes n'ont pas publié d'avis généraux de passation de marchés ;
- 3 les dossiers de marchés ne sont pas complets.

4.7.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.7.3.1 Marchés revus

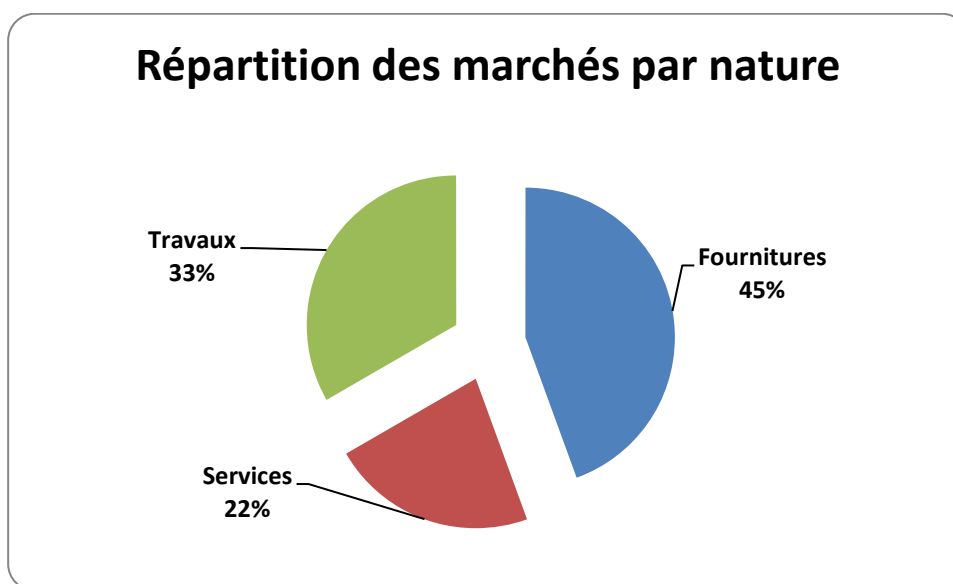
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs Sociaux, objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés à savoir:

- 07 Marchés sur AOO pour un montant de **387 721 927 MRO** ;
- 03 Ententes directes pour un montant de **880 713 000 MRO** ;
- 02 prestations intellectuelles en cours de passation.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 45% de marchés de fournitures pour un montant de **732 843 506 MRO** ;
- 33% de marchés de travaux pour un montant de **145 630 421 MRO** ;
- 22% de marchés de services pour un montant de **389 961 000 MRO**.



Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants :

4.7.3.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevé les constats suivants pour les AC concernées :

A. Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) :

- 1 Sur le marché à commande : « **Fournitures et services courants destinés aux différentes directions et services de la CNAM** », attribué à Ets SOC pour un montant de 3 048 500 MRO, nous avons noté que :
 - le marché n'est pas inscrit dans le PPM de 2012 ;
 - l'avis général de passation de marchés n'a pas été publié en 2012 ;
 - le dossier d'appel d'offres n'est pas conforme à l'article 19 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011 ;
 - les offres déposées après l'heure limite de dépôt des offres ont été lues contrairement aux dispositions de l'article 20 Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011 ;
 - l'annonce de presse de l'attribution provisoire n'a pas été publiée ;
 - le contrat signé mis à notre disposition n'est pas daté ;
 - l'annonce de presse de l'attribution définitive n'a pas été publiée.

B. Ministère de la Santé : Unité de Gestion du projet de construction et Equipement d'un Centre National de Cardiologie CNC

- 1 Sur le marché : « **Fourniture, installation et mise en service d'équipements médico-techniques au profit du CNC objet du lot 3** », attribué à CDI d'un montant de 64 180 166 MRO, nous avons noté que :
 - le marché n'est pas inscrit dans le PPM de 2012 ;
 - l'avis général n'a pas été publié en 2012 ;
 - l'avis d'appel d'offres n'a pas été mis à notre disposition ;
 - l'avis d'attribution provisoire ne nous a pas été présenté ;
 - l'avis d'attribution définitive n'a pas été publié ;
 - un retard dans l'exécution du marché dû à la réalisation des travaux de pré installassions a été constaté.
- 2 Sur le marché de : « **Médecine Nucléaire et d'Irathérapie au niveau du Centre National d'Oncologie** », nous avons noté que :
 - le marché n'est pas inscrit dans le PPM de 2012 ;
 - nous n'avons pas obtenu la dérogation de la Commission Nationale de Contrôle sur ce marché ;
 - le marché n'est pas inscrit dans l'avis général de passation de marchés ;
 - une entente directe avec l'entreprise T2S était demandé pour la mise en place d'une unité de médecine nucléaire et d'Irathérapie, mais la Commission Nationale de Contrôle avait refusé l'autorisation, d'où la procédure d'appel d'offres avec pré qualification ;
 - le marché est en cours d'exécution.

- 3 Sur le marché : « **Maintenance préventive et curative des équipements d'imagerie médicale et de radiothérapie (CNO, CHN, CHK ET HM)** », attribué à TECHNIQUES SCIENCE-SANTE (T2S) pour un montant de 294 840 000 MRO, nous avons noté que :
- le marché n'est pas inscrit dans le PPM de 2012 ;
 - le marché n'est pas inscrit dans l'Avis général de passation de marchés ;
 - le rapport spécial motivant la procédure par entente directe n'est pas signé par le Président de la Commission des Secteurs Sociaux ;
 - un retard est enregistré dans l'exécution du marché ;
 - la notification écrite du marché au titulaire n'a pas été mise à notre disposition.

C. Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies/Projet de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT)

- 1 Sur le marché : « **Fourniture de 4 éclateuses de pierre, 01 groupe électrogène et un lot de pièces de rechange constitué de 3 jeux de lames et 4 colonnes de guidage pour chacune, des éclateuses de pierre EP 100 et EP 50** », attribué à My Computer pour un montant de 79 741 840 MRO, nous avons noté que, les annonces presses des avis d'attribution provisoire et définitives n'ont pas été mises à notre disposition.

D. Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique

- 1 Sur le marché de : « **Travaux de construction en 4 lots distincts de 4 collèges équipés à l'Intérieur du Pays (Lot 1 Collège de Choum (Adrar))** », attribué à EMATRAD, TTS, El VOWZ/EYIL pour un montant total de 145 630 421 MRO, nous avons noté que :
- le marché n'est pas inscrit dans le PPM de 2012. Nous n'avons pas obtenu la dérogation de la Commission Nationale de Contrôle sur ce marché ;
 - le marché n'est pas inscrit dans l'avis général de passation de marché ;
 - l'annonce de presse de l'avis d'appel d'offres n'a pas été obtenue ;
 - les contrats signés mis à notre disposition ne sont pas datés ;
 - l'annonce presse de l'avis d'attribution définitive n'a pas été mise à notre disposition.

4.7.3.3 Ententes directes

Sur les ententes directes, nous avons relevés les constats suivants pour chaque AC :

A. Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique

- 1 Sur le marché de : « **Fourniture de un million sept cent mille (1 700 000) feuilles d'examens nationaux** », attribué à l'Institut Pédagogique Nationale pour un montant de 16 473 000 UM TTC, nous avons noté que :
 - le marché n'est pas inscrit dans le PPM de 2012 ;
 - le marché n'est pas inscrit dans l'Avis général de passation de marchés ;
 - Le marché passé n'est pas daté.

4.7.3.4 Prestations Intellectuelles

Sur les marchés de prestations intellectuelles, nous avons relevé les constats suivants pour chaque AC

B. Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies

Les marchés ci-dessous sont en cours de passation :

- 1 Assistance technique dans la définition et la mise en œuvre des outils de la régulation de l'interconnexion et du partage de fibres optiques et ;
- 2 L'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un pont d'échange internet (LXP) en Mauritanie.

Sur le marché de : « **Formation sur les outils de gestion existants, la bonne gouvernance, le suivi et le contrôle interne des institutions de micro finance (IMF)** », nous avons noté que :

- le marché n'est pas inscrit dans l'Avis général de passation de marchés ;
- seuls cinq bureaux ont été sélectionnés à la suite d'une manifestation d'intérêt au lieu de six tel que prévu comme minimum par l'article 12 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011 ;
- les annonces presse pour l'avis d'attribution provisoire et définitive n'ont pas été publiées ;
- un retard dans l'exécution du marché de deux (02) mois et seize jours a été constaté à la date du 30 juillet 2013.

4.7.3.5 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous avons relevé les anomalies suivantes par AC :

A. Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

- 1 Sur le marché à commande : « **Fournitures et services courants destinés aux différentes directions et services de la CNAM** », attribué à Ets SOC pour un montant de 3 048 500 MRO, nous avons noté que, la pièce justificative de paiement (facture et le chèque de paiement ou ordre de virement) ne figure pas au dossier soumis aux auditeurs.

B. Ministère de la Santé : Unité de Gestion du projet de construction et Equipement d'un Centre National de Cardiologie CNC

- 1 Sur le marché : « **Fourniture, installation et mise en service d'équipements médico-techniques au profit du CNC objet du lot 3** », attribué à CDI pour un montant de 64 180 166, nous avons noté que, le calendrier de paiement n'est pas respecté du fait d'un retard dans l'exécution du marché.
- 2 Sur le marché : « **Maintenance préventive et curative des équipements d'imagerie médicale et de radiothérapie (CNO, CHN, CHK ET HM)** », attribué à TECHNIQUES SCIENCE-SANTE (T2S) pour un montant de 294 840 000 MRO, nous avons noté que, le calendrier de paiement n'est pas respecté du fait d'un retard dans l'exécution du marché.

C. Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies/Projet de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT)

Sur le marché : « **Fourniture de 4 éclateuses de pierre, 01 groupe électrogène et un lot de pièces de rechange constitué de 3 jeux de lames et 4 colonnes de guidage pour chacune des éclateuses de pierre EP 100 et EP 50** », attribué à My Computer pour un montant de 79 741 840 MRO, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives sur le paiement du marché.

D. Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique

- 1 Sur le marché de : « **Travaux de construction en 4 lots distincts de 4 collèges équipés à l'Intérieur du Pays (Lot 1 Collège de Choum (Adrar))** », attribué à EMATRAD, TTS, El VOWZ/EYIL pour un montant total de 145 630 421 MRO, nous avons noté que, le marché est encore en cours d'exécution.
- 2 Sur le marché de : « **Fourniture de un million sept cent mille (1 700 000) feuilles d'examens nationaux** », attribué à l'Institut Pédagogique Nationale pour un montant de 16 473 000 MRO TTC, nous n'avons pas noté d'anomalies au niveau de l'exécution et du paiement.

- 3 Sur le marché de : « **Formation sur les outils de gestion existants, la bonne gouvernance, le suivi et le contrôle interne des institutions de micro finance (IMF)** », nous avons noté, un décalage par rapport au calendrier de paiement du fait d'un retard dans l'exécution du marché.

4.7.4 Audit de l'exécution physique

La liste de marchés passés par la Commission de passation des marchés publics des secteurs sociaux concernée par l'audit physique se présente comme suit :

4.7.4.1 Echantillon de l'audit physique

Autorités contractantes	Marchés	Lots	Entreprises	Montant	Délai d'exécut°
Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique	N°20148/T Construction de quatre (4) collèges équipés à l'intérieur du Pays (collège de Rindiauw au Gorgol; lot 4)	Unique	ETS EL VOWZ/EYIL	38 554 045 MRO	6 mois

4.7.4.2 Constat de l'audit physique

La mission n'a pas trouvé de responsable sur le chantier et s'est limitée à s'entretenir avec les ouvriers sur place en constatant de visu l'état des travaux ainsi que l'approvisionnement du chantier en matériaux de construction.

Le gros-œuvres de la majorité des bâtiments sont déjà achevés et bien faits, il n'y a pas de malfaçon visible. Le chantier semble bien organisé avec un bon approvisionnement en ciment, sable, gravier, fer à béton, eau et autres petits matériels de chantier.

4.7.5 Recommandations

4.7.5.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission des Secteurs Sociaux

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Le Plan Prévisionnel des Marchés n'est pas exhaustif.	50%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année, conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics. La Commission des Secteurs Sociaux devra veiller à l'application des dispositions du Code des marchés publics.	Dès la mise en vigueur de la nouvelle réforme qui n'a pas fait l'objet de transition, il a été demandé systématiquement aux ACs de transmettre conformément à l'article 15 de la loi N° 2010-044, leurs PPM. Certaines AC ont réagi même si les PPM transmis n'ont pas été exhaustifs.
2	L'Avis général de passation des marchés publics n'a pas été publié en 2012 ou n'est pas exhaustif.	58,3%	Nous recommandons aux autorités contractantes de procéder à la publication des Avis généraux de passation des marchés dans un journal à large diffusion conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics. La Commission des Secteurs Sociaux devra veiller à l'application des dispositions du Code des marchés publics.	Dès la mise en vigueur de la nouvelle réforme qui n'a pas fait l'objet de transition, il a été demandé systématiquement aux ACs de publier conformément à l'article 16 de la loi N° 2010-044, leurs AGPM, et de faire parvenir à la CPMPSS une copie de la publication. Certaines AC n'observent pas cette recommandation.
3	Le dossier d'appel d'offres n'est pas conforme à l'article 19 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	8%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à la conformité des dossiers d'appel d'offres suivant l'article 19 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	A la date du lancement de ce DAO, le modèle type produit par l'ARMP, conformément à l'article 19 du Décret n° 2011-180 du 7 Juillet 2011 n'était pas systématiquement utilisé. A défaut d'une transition, le modèle type de l'ancien Code a été utilisé. Modèle qui - dans son ensemble - est substantiellement conforme aux dispositions de l'article sus - citées.
4	Le dossier d'appel d'offres n'a pas été obtenu.	8%%	Nous recommandons à la Commission de veiller à l'archivage des dossiers de marché en procédant ainsi : - Créer un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché, représentant la fiche signalétique du dossier, - Créer une référence donnée pour chaque document type obligatoire,	Le DAO existe bien dans la boîte d'archivage mère. Pour les DAOs à plusieurs lots, il existe plusieurs boîtes d'archivages en fonction des attributions. Un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché est établi sur la base de

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
			- Mentionner dans une colonne, la date de classement du document, - indiquer l'existence du document dans le dossier de classement. exhaustif des dossiers de marchés.	données de la CPMPS. Chaque boîte contient une fiche indiquant les différents documents liés à toutes les étapes de passation. Recommandations seront prises en compte par CPMPS
5	Le rapport spécial motivant la procédure par entente directe n'est pas signé par le Président de la Commission des Secteurs Sociaux.	8%	Veiller à l'archivage des documents signés.	Le rapport spécial motivant la procédure par entente directe contenu dans la boîte d'archivage du dossier porte bien la signature du Président de la CPMPS. Ce même rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ARMP et à la CNCMP pour son traitement conformément à la réglementation.
6	Les offres déposées après l'heure limite de dépôt des offres ont été lues contrairement aux dispositions de l'article 20 Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	8%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs Sociaux de rejeter les offres déposées après l'heure limite et de les retourner à leur expéditeur sans les ouvrir, conformément à l'article 20 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	Recommandations seront prises en compte par CPMPS. Les sessions de la CPMPS se tiennent en général tous les mercredis à 12h00 TU, alors que l'heure d'ouverture était fixée effectivement à 11h00. Ceci a été à l'origine de ce quiproquo.
7	Les annonces presse de l'attribution provisoire et définitive n'ont pas été présentées aux auditeurs.	33%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive des marchés et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	A la passation de ces marchés, les AC refusaient de procéder à la publication par voie de presse des avis d'attribution provisoire et définitive, évoquant le manque de moyen malgré des rappels récurrents. A l'heure actuelle ces avis sont systématiquement publiés par les AC.
8	Cinq bureaux ont été sélectionnés à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt au lieu de six, tel que prévu par l'article 12 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	8%	Veiller à respecter l'article 12 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011 et inviter six bureaux à soumissionner.	La short liste jugée non conforme par rapport à l'article 12 a été traitée sous l'emprise de l'ancien code et non objecté par le Bailleurs de Fonds avec sa Demande de Propositions. La CPMPS n'a fait qu'assurer le lancement et le dépouillement des propositions conséquentes (propositions techniques et

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
				financières)
9	Le contrat signé mis à notre disposition n'est pas daté.	17%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à ce que tous les contrats signés soient datés.	Il a toujours été demandé aux AC de bien veiller à dater les marchés signés par leurs soins. La Commission des Secteurs Sociaux veillera désormais à ce que tous les contrats signés soient datés.
10	Retard dans l'exécution du marché.	33%	Nous recommandons à la Commission des Secteurs Sociaux de prévoir des pénalités de retard et de s'assurer de leur application.	La CPMPS dans ses responsabilités de suivi de l'exécution des marchés, a toujours rappelé aux AC les retards constatés dans l'exécution des marchés et a recommandé souvent l'application systématique de pénalités de retard s'il y a lieu.

4.7.5.2 Tableau des constats et recommandations pour les autorités contractantes

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
APPEL D'OFFRE (AOO)				
Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)				
1	Le Plan Prévisionnel des Marchés n'est pas exhaustif.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année, conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Nous prendrons en compte cette recommandation pour l'exercice 2014
2	L'Avis général des marchés publics n'a pas été publié en 2012.	100%	Nous recommandons à la CNAM de procéder à la publication de son Avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Nous prendrons en compte cette recommandation pour l'exercice 2014
3	Le dossier d'appel d'offres n'est pas conforme à l'article 19 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	100%	Nous recommandons à la CNAM et à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à la conformité des dossiers d'appel d'offres suivant l'article 19 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	A la date du lancement de ce DAO, le modèle type produit par l'ARMP, conformément à l'article 19 du Décret n° 2011-180 du 7 Juillet 2011 n'était pas systématiquement utilisé. A défaut d'une transition, le modèle type de l'ancien Code a été utilisé. Modèle

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
				qui - dans son ensemble - est substantiellement conforme aux dispositions de l'article sus-cité.
4	Les annonces de presse de l'attribution provisoire et définitive n'ont pas été fournies aux auditeurs.	100%	Nous recommandons à la CNAM ainsi qu'à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Actuellement les avis d'attribution qu'ils soient provisoires ou définitifs sont systématiquement publiés dans les journaux à chaque fois que la CPMPSS en fait la demande.
5	le contrat signé mis à notre disposition n'est pas daté.	100%	Nous recommandons à la CNAM et à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à ce que tous les contrats signés soient datés.	Nous veillerons à ce que nos contrats soient datés dès leur approbation par la personne habilitée à le faire.
6	La pièce justificative de paiement n'a pas été obtenue.	100%	Nous recommandons à la CNAM d'archiver tous les documents justificatifs du paiement du marché.	La pièce justificative de paiement est disponible à la DAF
Ministère de la Santé : Unité de Gestion du projet de construction et Equipement d'un Centre National de Cardiologie CNC				
1	Le Plan Prévisionnel des Marchés n'est pas exhaustif.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Nous prendrons en compte cette recommandation pour l'exercice 2014
2	L'Avis général de passation des marchés publics n'a pas été publié en 2012.	100%	Nous recommandons à la CNAM de procéder à la publication de son Avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion conformément à l'art16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Nous prendrons en compte cette recommandation pour l'exercice 2014
3	L'avis d'appel d'offres n'a pas été présenté aux auditeurs.	100%	Nous recommandons à la Commission de veiller à l'archivage systématique des dossiers de marchés.	Les avis d'appel d'offre sont publiés et disponibles à la Commission.
4	Les avis d'attribution provisoire et définitive ne figurent pas dans les dossiers de marchés.	100%	Nous recommandons à la Commission et à l'autorité contractante de veiller à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Actuellement les avis d'attribution qu'ils soient provisoires ou définitifs sont systématiquement publiés dans les journaux à chaque fois que la CPMPSS en fait la demande.
5	Retard dans l'exécution du marché dû à la réalisation des travaux de pré installation.	100%	Veiller au respect du calendrier d'exécution du marché. Prévoir des pénalités de retard et les appliquer, les cas échéants.	Nous veillerons à l'application des dispositions relatives aux pénalités de retard

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
Ministère Délégué Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies/Projet de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT)				
1	Les annonces de presse des avis d'attribution provisoire et définitives n'ont pas été présentées aux auditeurs.	100%	Nous recommandons à la Commission et à l'autorité contractante de veiller à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Actuellement les avis d'attribution qu'ils soient provisoires ou définitifs sont systématiquement publiés dans les journaux à chaque fois que la CPMPSS en fait la demande.
Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique				
1	Le PPM n'est pas exhaustif.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Nous veillerons à ce que les PPM soit plus exhaustif
2	L'Avis Général de Passation de Marchés n'est pas exhaustif.	100%	Nous recommandons à l'autorité contractante d'inscrire dans l'Avis général tous les marchés qu'elle compte passer dans l'année.	Nous veillerons à ce que l'Avis Général de Passation de Marchés soit exhaustif.
3	L'annonce de presse de l'avis d'appel d'offres n'a pas été présentée aux auditeurs.	50%	Nous recommandons à l'AC et à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à l'archivage des documents de marchés.	Il n'existe pas à notre connaissance un Avis d'appel d'offre qui n'a pas fait l'objet d'une annonce de presse
4	Les contrats signés mis à notre disposition ne sont pas datés.	50%	Nous recommandons à l'autorité contractante et à la Commission des Secteurs Sociaux de veiller à ce que tous les contrats signés soient datés.	Nous veillerons à ce que nos contrats soient datés dès leur approbation par la personne habilitée à le faire.
5	L'annonce de presse de l'avis d'attribution définitive n'a pas été présentée aux auditeurs.	50%	Nous recommandons à la Commission et à l'autorité contractante de veiller à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Actuellement les avis d'attribution qu'ils soient provisoires ou définitifs sont systématiquement publiés dans les journaux à chaque fois que la CPMPSS en fait la demande.
6	Le calendrier de paiement n'est pas respecté du fait d'un retard dans l'exécution des marchés.	50%	Veiller au respect du calendrier d'exécution du marché. Prévoir des pénalités de retard et les appliquer.	Nous veillerons à l'application des dispositions relatives aux pénalités de retard
ENTENTES DIRECTES (ED)				
Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique				
1	Le Plan Prévisionnel de passation des Marchés n'est pas exhaustif.	100%	Nous recommandons aux autorités contractantes de mentionner dans le PPM tous les marchés qu'elles envisagent de passer au cours de l'année, conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet	Nous veillerons à ce que les PPM soit plus exhaustif

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
			2010 portant Code des Marchés Publics.	
2	L'Avis Général de Passation de Marchés n'est pas exhaustif.	100%	Nous recommandons à l'autorité contractante d'inscrire dans l'Avis général tous les marchés qu'elle compte passer dans l'année.	Nous veillerons à ce que l'Avis Général de Passation de Marchés soit exhaustif.
3	Un retard dans l'exécution du marché a été constaté.	50%	Prévoir des pénalités de retard et les appliquer.	Nous veillerons à l'application des dispositions relatives aux pénalités de retard
4	La notification écrite du marché au titulaire ne figure pas au dossier.	50%	Veiller à faire notifier l'attributaire du marché et à archiver tous les documents relatifs au marché.	Tous nos marchés sont notifiés à leurs attributaires. Une copie notifiée de chaque marché est envoyée à la CPMPS
PRESTATION INTELLECTUELLE (PI)				
Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique				
1	Le marché n'est pas inscrit dans l'Avis général de passation de marchés.	100%	Nous recommandons à l'autorité contractante d'inscrire dans l'Avis général tous les marchés qu'elle compte passer dans l'année.	Nous veillerons à la mise à jour de L'Avis Général de Passation de Marchés
2	Cinq (05) bureaux ont été short listés à la suite d'une manifestation d'intérêt au lieu de six (06) tel que prévu par l'article 12 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	100%	Nous recommandons à l'AC de veiller au respect de l'article 12 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011 et inviter six bureaux à soumissionner.	La short liste est arrêtée par une décision de la CPMPS
3	Les annonces de presse pour l'avis d'attribution provisoire et définitive n'ont pas été obtenues.	100%	Nous recommandons à la Commission et à l'autorité contractante de veiller à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive et d'assurer leur correct archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Actuellement les avis d'attribution qu'ils soient provisoires ou définitifs sont systématiquement publiés dans les journaux à chaque fois que la CPMPS en fait la demande.
4	Un retard dans l'exécution du marché de deux mois et seize jours a été constaté à la date du 30 juillet 2013.	100%	Appliquer les pénalités de retard.	Nous veillerons à l'application des dispositions relatives aux pénalités de retard

4.8 Commission spéciale de l'Agence Nationale de développement des énergies renouvelables (ANADER)

4.8.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Mode de passation	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Appel d'offres ouvert	2	666 385 150	100%	100%
Total	2	666 385 150	100%	100%

4.8.2 Audit de l'exécution physique

Les marchés dont nous avons effectué le contrôle physique validé par l'ARMP font l'objet d'un rapport séparé.

4.8.3 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

- 1 l'ANADER ayant été dissoute, nous n'avons pas pu entrer en contact avec un interlocuteur direct pouvant parler en son nom ;
- 2 nous n'avons pas non plus obtenu son Plan de Passation de marchés, ni son Avis général de passation de marchés ;
- 3 les dossiers de marchés auxquels nous avons eu accès ne sont pas complets.

4.8.4 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.8.4.1 Marchés revus

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission Spéciale des marchés publics de l'ANADER objet du présent rapport.

Nous avons examiné les deux marchés de travaux passés par appels d'offres pour un montant total de **666 385 150 MRO** :

- 1 Construction des centrales électriques en énergies renouvelables destinées à l'alimentation en électricité des villes de Termessa et Chami (centrale éolienne de 270 KW à Chami; lot 2) ;
- 2 Construction de centrale solaire de 40 KW connectée au réseau électrique de la SOMELEC.

Les constats généraux relatifs à la passation des marchés sont les suivants :

4.8.4.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les deux appels d'offres, nous avons relevés les constats suivants :

- 1 Sur le marché : « **Construction des centrales électriques en énergies renouvelables destinées à l'alimentation en électricité des villes de Termessa et Chami (centrale éolienne de 270 KW à Chami; lot 2)** », attribué au Groupement COPACO SA-EIGA pour un montant de 549 435 935 TTC MRO, nous avons noté l'absence dans le dossier des documents suivants :
 - le dossier d'appels d'offres ;
 - les offres des soumissionnaires ;
 - le PV d'ouverture des offres ;
 - le rapport d'évaluation ;
 - la notification du marché ;
 - un retard d'exécution du marché est également constaté.
- 2 Sur le marché : « **Construction de centrale solaire de 40 KW connecté au réseau électrique de la SOMELEC** », attribué au GROUPEMENT PHOTOLIA-GIE-ACTIF pour un montant de 116 949 215 TTC MRO, nous avons noté l'absence dans le dossier des documents suivants :
 - le dossier d'appels d'offres ;
 - les offres des soumissionnaires ;
 - le PV d'ouverture des offres ;
 - le rapport d'évaluation ;
 - la notification du marché ;
 - un retard d'exécution du marché est également constaté.

4.8.4.3 Ententes directes

La liste des marchés transmise par l'ARMP ne comprend pas de marchés passés par entente directe au niveau de l'ANADER.

4.8.4.4 Prestations Intellectuelles

L'échantillon obtenu de l'ARMP ne comprend pas de marchés de prestations intellectuelles.

4.8.4.5 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés audités, nous avons relevé que :

- les marchés sont en cours d'exécution ;
- nous n'avons pas obtenu les documents de paiement des premiers versements. A cet effet, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exécution financière des marchés audités pour l'ANADER.

4.8.5 Recommandations

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Pour les deux marchés audités, nous n'avons pas obtenu les documents ci-dessous : - le Plan de Passation de marchés - l'Avis général de passation de marchés - le dossier d'appels d'offres - les offres des soumissionnaires - le PV d'ouverture des offres - le rapport d'évaluation des offres - la notification des marchés	100%	Nous recommandons de centraliser les documents de marchés et d'en assurer l'archivage au niveau de la personne ou de la structure qui a succédé à l'Agence.	Commentaires non obtenus
	Retard dans l'exécution des deux marchés.		Prévoir des pénalités de retard et les appliquer en cas de besoin.	Commentaire non obtenus

4.9 Commission de passation des marches du commissariat a la sécurité alimentaire

4.9.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Autorités Contractantes	Mode de passation	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	Appel d'Offres Ouverts (AOO)	11	4 394 173 358	52%	25%
	Entente Directe (ED)	10	13 149 662 860	48%	75%
Total		21	17 543 836 218	100%	100%

4.9.2 Audit de l'exécution physique

Les marchés dont nous avons effectué le contrôle physique validé avec l'ARMP font l'objet d'un rapport séparé.

4.9.3 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

Nous avons relevé, au niveau de la Commission de Passation des Marchés du CSA :

- 3 Une absence de formation des membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics pour la gestion 2012 ;
- 4 Vente des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) : nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité, la transparence et la réalité de la vente des DAO, les quittances n'ont pas été mises à notre disposition pour les marchés revus au niveau de cette commission.

4.9.4 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.9.4.1 Marchés revus

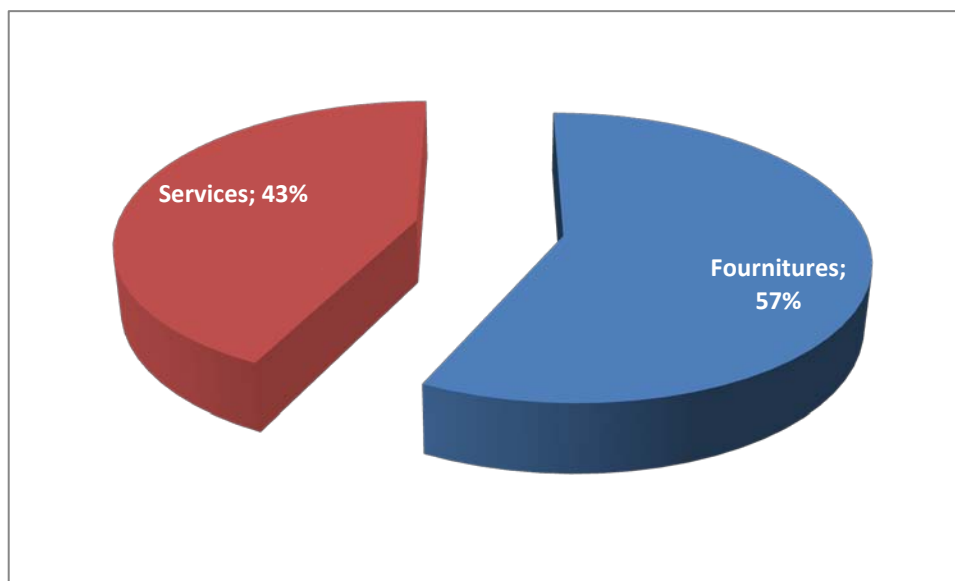
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et passés par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du CSA, objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés figurant sur la liste à savoir :

- 11 Appels d'offre (AOO) pour un montant de **4 394 173 358 MRO**
- 10 Ententes Directes pour un montant de **13 149 662 860 MRO**

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 57% de fournitures pour un montant de **16 485 254 720 MRO**
- 43% de services pour un montant de **1 058 581 498 MRO**



Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants.

4.9.4.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les Appels d'Offres Ouverts, nous avons relevé les constats suivants par marché :

- 1 **Sur le marché : « Transport de 10 188 tonnes de produits Alimentaires de Nouakchott à différents magasins CSA de la Wilaya de l'Assaba (Lot3) », attribué à la Fédération Nationale des Transports (FNT) pour un montant de 198 077 880 MRO TTC**, nous avons noté :
 - le non respect du délai requis (30 jours) entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la réception des offres des soumissionnaires. La publication de l'avis d'appel d'offres du marché est effectué le 05/09/2012 et la date de remise fixée au 03/10/2012, soit 28 jours, inférieur au délai de 30 Jours prévu par l'article 26 du décret N°2011-180 du 07 juillet 2011 ;
 - le rapport d'évaluation mis à notre disposition n'est pas signé ;
 - une absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.
- 2 **Sur le marché : « Fourniture de 545 tonnes de pates alimentaires (lot 2) », attribué à SOMACOTRI-SARL pour un montant de 225 085 000 MRO TTC**, les documents ci-dessous ne nous ont pas été présentés :
 - l'avis d'appel d'offres publié ;
 - et les avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.
- 3 **Sur le marché : « Achat de 3500 tonnes de sucre » attribué à la Société Mirex pour un montant de 712 757 500 MRO TTC**, nous avons noté une absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;

- 4 **Sur le marché : « Achat de 5000 tonnes de blé tendre (Programme Boutiques EMEL) » attribué à la Société TEMWIN pour un montant de 670 000 000 MRO TTC**, nous avons noté une absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- 5 **Sur le Marché : » Achat de 3500 tonnes de Blé » attribué à la Société Sirex SA pour un montant de 435 677 095 MRO TTC**, nous avons noté une absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion ;
- 6 **Sur le marché : « Fourniture de 5 000 tonnes de blé (lot 6) », attribué à SMID pour un montant de 534 545 000 MRO TTC**, les documents ci-dessous ne nous ont pas été présentés:
 - l'avis d'appel d'offres publié ;
 - et les avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.
- 7 **Sur le marché : « Livraison de 1237,5 tonnes d'huiles (lot 1) », attribué à SMID sa pour un montant de 504 838 125 MRO TTC**, les documents ci-dessous ne nous ont pas été présentés:
 - l'avis d'appel d'offres publié ;
 - et les avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.
- 8 **Sur le marché : « Fourniture de 4000 tonnes de sucre (lot 2) », attribué à SMID SA pour un montant de 930 752 125 MRO TTC**, les documents ci-dessous ne nous ont pas été présentés:
 - l'avis d'appel d'offres publié ;
 - et les avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.
- 9 **Sur le marché : « Transport de 8 250 tonnes de produits Alimentaires de Nouakchott aux différentes Moughataas du Trarza (Lot 6) », attribué à la Fédération de Transport Mauritanien (FTM) pour un montant de 79 079 820 MRO TTC**, nous avons noté :
 - le non respect des délais requis (30 jours) entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la réception des offres des soumissionnaires. La publication de l'avis d'appel d'offres du marché est effectué le 05/09/2012 et la date de remise fixée au 03/10/2012, soit 28 jours, inférieur au délai de 30 Jours prévu par l'article 26 du décret N°2011-180 du 07 juillet 2011 ;
 - le rapport d'évaluation mis à notre disposition n'est pas signé ;
 - une absence des avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.

10 Sur le marché : « Transport de 4 740 tonnes de produits Alimentaires de Nouakchott à différents magasins CSA des wilayas du Guidimakha (Lot 10) », attribué à Dar Essalam Transport Transit Consignation DTTC pour un montant de 92 735 520 MRO TTC, nous avons noté :

- le non respect des délais requis (30 jours) entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la réception des offres des soumissionnaires. La publication de l'avis d'appel d'offres du marché est effectué le 05/09/2012 et la date de remise fixée au 03/10/2012, soit 28 jours, inférieur au délai de 30 Jours prévu par l'article 26 du décret N°2011-180 du 07 juillet 2011 ;
- le rapport d'évaluation mis à notre disposition n'est pas signé ;
- absence des avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.

11 Sur le marché : « Transport de 486 tonnes de produits Alimentaires de Nouakchott à différents aux magasins CSA du Tiris Zemour (Lot 11) », attribué à Fédération Nationale des Transport (FNT) pour un montant de 10 625 418 MRO TTC, nous avons noté :

- le non respect des délais requis (30 jours) entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la réception des offres des soumissionnaires. La publication de l'avis d'appel d'offres du marché est effectué le 05/09/2012 et la date de remise fixée au 03/10/2012, soit 28 jours, inférieur au délai de 30 Jours prévu par l'article 26 du décret N°2011-180 du 07 juillet 2011 ;
- le rapport d'évaluation mis à notre disposition n'est pas signé
- absence des avis d'attribution provisoire et définitive publiés dans un journal à large diffusion.

4.9.4.3 Ententes Directes

Sur les Ententes Directes, nous avons relevé les constats suivants par marché :

1 Sur le marché : « Achat de 20.000 tonnes d'Aliments de Bétail » attribué à l'établissement GMCI pour un montant 3 078 000 000 MRO TTC, nous avons noté :

- un retard dans l'exécution du marché. Or conformément à l'article 03 du contrat signé, la livraison doit s'achever au plus tard dans un délai de trois (03) mois après la notification du marché. La notification a eu lieu le 15/03/2012 et le dernier PV de réception obtenu est daté du 09 septembre 2012. En principe la dernière livraison devrait intervenir au plus tard le 15/06/2012 au lieu du 09 septembre 2012.

2 Sur le marché : « Achat 20.000 tonnes d'Aliments de Bétail » attribué à la Société MATRIX pour un montant de 3.237.600.000 MRO TTC à IMA.

- Nous n'avons pas relevé d'anomalies majeures sur ce marché.

- 3 **Sur le marché : « Achat de 8 000 tonnes d'aliments de Bétail », attribué à l'Ets MAJID pour un montant de 1 231 200 000 MRO TTC**, nous avons noté une absence des autres PV de réception. Un seul PV a été obtenu mentionnant la réception d'une quantité de 64 tonnes sur une commande de 8 000 tonnes.
- 4 **Sur le marché : « Achat 12 000 tonnes d'Aliments de Bétail » attribué à la Société TEMWIN pour un montant de 1 846 800 000 MRO TTC**, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives.
- 5 **Sur le marché : « Achat 20 000 tonnes d'Aliments de Bétail » attribué à la Société SMID pour un montant de 3 078 000 000 MRO TTC**, nous avons noté :
 - une absence de la notification du marché.
 - une absence des PV de réception des quantités livrées. Conformément au contrat, la livraison devrait se faire au plus tard le 31 mai 2012 ;
- 6 **Sur le marché : « Transport de 4401,5 tonnes de produits Alimentaires » attribué à la Fédération des Transports de Mauritanie pour un montant de 39 838 141 MRO TTC**, nous avons noté une absence des PV de réception des quantités livrées. Conformément au contrat, le transport devait s'effectuer dans un délai n'excédant pas un mois (01) à compter de la notification du marché.
- 7 **Sur le marché : «Transport de 3 535,54 tonnes de produits Alimentaires » attribué à la Fédération Générales des Transports pour un montant de 72 755 518 MRO TTC**, nous avons noté une absence des PV de réception des quantités livrées. Conformément au contrat le transport doit s'effectuer dans un délai n'excédant pas un mois (01) à compter de la notification du marché.
- 8 **Sur le marché : « Transport de 6472,89 tonnes de produits Alimentaires » attribué à la Fédération Nationale des Transports pour un montant de 120 321 844 MRO TTC**, nous avons noté une absence des PV de réception des quantités livrées. Conformément au contrat le transport devait s'effectuer dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la notification du marché.
- 9 **Sur le marché : « Transport de 127,5 tonnes de produits Alimentaires » attribué à l'Ets Yahya Ould chérif pour un montant de 4 462 500 MRO TTC**, nous avons noté une absence des PV de réception des quantités livrées. Conformément au contrat, le transport devait s'effectuer dans un délai n'excédant pas un mois (01) à compter de la notification du marché.
- 10 **Sur le marché : « Transport de 22 073,39 tonnes de produits alimentaires destiné au programme EMEL 2012 » attribué à Dar Esselam Transport Transit & Consignation pour un montant de 440 684 857 MRO TTC**, nous avons noté une absence des PV de réception des quantités livrées.

Conformément au contrat, le transport devait s'effectuer dans un délai n'excédant pas un mois (01) à compter de la notification du marché.

4.9.4.4 Prestations Intellectuelles

Sur la liste audité, nous n'avons pas de marché de Prestation Intellectuelle.

4.9.4.5 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous avons relevé que sur certains marchés, des avances de 50% du montant des marchés **non prévus** dans le contrat ont été accordées au fournisseur. Cela concerne les marchés :

- o De transport de 6472,89 tonnes de produits alimentaires attribué à la Fédération Nationale des Transports (FNT) pour un montant de 120 321 844 MRO TTC.
- o De transport de 22073,39 tonnes de produits alimentaires attribué à Dar Esselam Transport Transit & Consignation (DTTC) pour un montant de 440 684 857 MRO TTC

4.9.5 Recommandations

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
AOO				
1	Une absence de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans un journal à large diffusion.	100%	Nous recommandons au CSA de procéder à la publication des avis d'attribution provisoire et définitive des marchés en vertu du principe de transparence de la réglementation des marchés publics.	<i>En réalité nous avons des faiblesses à ce niveau : au début nous ne savions pas la forme et le support approprié et dès que l'ARMP nous a communiqué le formulaire et que nous avons reçu les adresses des sites de l'ARMP et de la CNCMP, nous avons commencé à publier sur ces sites.</i>
2	L'avis d'appel d'offres publié dans un journal à large diffusion non obtenu	36%	Nous recommandons au CSA de procéder à la publication de l'avis d'appel d'offres conformément à l'article 20 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011 portant application de certaines dispositions de la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	<i>Les marchés portant sur 4 000 tonnes de sucre attribué à SMID, 1237.5 tonnes d'huile attribué à SMID et 545 tonnes attribué à SOMACOTRI ont été passés par la CPMP Secteur Rural et Sécurité Alimentaire qui a précédé notre commission. Ces avis d'appel d'offre existent sans eux la CNCMP n'aurait approuvé le dossier mais nous les détenons pas.</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
3	Non respect des délais requis (30 jours) entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la réception des offres des soumissionnaires	36%	Nous recommandons au CSA de respecter scrupuleusement les délais requis (30 jours pour les appels d'offres nationaux et 45 jours pour les appels d'offres internationaux) entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la date de soumission des offres en vertu de l'article 26 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011 portant application de certaines dispositions de la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés.	<i>Pour cet appel d'offre, nous avons remis à aux journaux « Chaab et Horizons » l'avis d'appel d'offre portant la date et l'heure d'ouverture dans un temps raisonnable mais ils ne l'ont publié qu'avec un retard de deux jours. Et comme l'avis publié porte la date, nous avons conservé cette date. Nous avons besoin d'un avis sur que faire dans ce cas. Après ce marché, nous donnons toujours quelques jours entre la remise de l'avis aux journaux et la date d'ouverture pour ne pas retomber dans cette situation.</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
AOO				
4	Le rapport d'évaluation mis à notre disposition n'est pas signé	36%	Nous recommandons au CSA de faire signer aux personnes habilitées, tous les documents de marchés et de les archiver conformément à la réglementation des Marchés Publics en vigueur.	<i>Les rapports d'évaluation sont toujours faits en trois exemplaires signés par les membres de la commission d'évaluation : une copie est transmise à la CNCMP et les deux autres restent dans le dossier. Cet appel d'offre a été traité de la même manière mais nous n'avons pas pu trouver les exemplaires qui restent dans le dossier. Le secrétariat de la Commission était assuré par une dame compétente feu Joumhouria mint Aziz que nous avons malheureusement perdu décédée d'une crise subite le 06/02/2013. Nous avons dû ouvrir son bureau et récupérer les dossiers. C'est peut être à ce niveau que nous n'avons pas pu trouver les copies signées. Toujours est-il qu'une copie signée a été transmise à la CNCMP et que les membres de la commission d'évaluation sont là et peuvent certifier le rapport dont ils détiennent copie sur l'ordinateur sur lequel ils travaillaient.</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
AOO				
5	Documents non obtenus : nous n'avons pas retrouvés dans les dossiers les PV de réception des marchés.	50%	Nous recommandons au CSA d'archiver l'ensemble des dossiers de marchés et de les mettre à la disposition des auditeurs.	Concernant les marchés « Transport de 4 401.5 tonnes attribué à la FTM, Transport de 3 535.54 tonnes attribué à la FGT, Transport de 6 472.89 tonnes attribué à la FNT et Transport de 127 tonnes attribué à Ets Yahya Ould Chérif et Transport de 22 073.39 tonnes attribué à la DTTC », nous ne prévoyons pas dans les contrats de transport des PV de réception en raison de la nature même la prestation. Il est tout simplement dit que « les factures accompagnées des lettres de voitures dûment signés par les autorités compétentes sont payées intégralement ». En effet, nous faisons un contrat de quelques milliers de tonnes à transporter vers différentes localités par camions de 10, 20 ou 30 tonnes. La totalisation des quantités reçues ne fait au niveau de la Direction des Stocks qu'après retour des rapports de gestion des antennes régionales ce qui peut prendre du temps mais les lettres de voitures signées par les services régionaux certifient les quantités reçues, les pertes, les avaries et les dates d'arrivée. En outre, les quantités reçues sont utilisées pour les programmes au fur et à mesure de leur déchargement et on ne peut constater la réception qu'à travers les lettres de voitures.

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
Entente Directe				
1	Sur le marché : « Achat de 8 000 tonnes d'aliments de Bétail », attribué à l'Ets MAJID pour un montant de 1 231 200 000 MRO TTC, nous avons noté une absence des autres PV de réception. Un seul PV a été obtenu mentionnant la réception d'une quantité de 64 tonnes sur une commande de 8 000 tonnes.	10%	Nous recommandons au CSA d'archiver l'ensemble des documents de marchés et de les mettre à la disposition des auditeurs.	<i>Le marché « Achat de 8 000 tonnes d'aliments de bétail » attribué à Ets Majid, les PV de réception existent mais 3 395 tonnes ont été réceptionnées à l'intérieur et leurs PV ne sont pas centralisés avec la réception centrale.</i>
2	Des avances de 50% du montant des marchés non prévus dans le contrat ont été accordées au fournisseur.	20%	Nous recommandons au CSA de veiller au respect des modalités d'exécution des marchés conformément aux clauses contractuelles.	<i>Ces avances non contractuelles ont été faites par l'administration le 06/03/2012 à un moment où :</i> 1 <i>Le nouveau dispositif vient d'être mis en place.</i> 2 <i>La crise de 2012 et l'urgence qui en a été résulté ont fait que le CSA était prêt à tout pour assurer un approvisionnement rapide des centres.</i>
Organisation de la CPMP				
1	Une absence de formation des membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics pour la gestion 2012 a été constatée.	N/A	Nous recommandons aux membres de la CPMP de suivre des formations adaptées aux procédures de passation des marchés publics en vigueur.	<i>Le déroulement de la mission et les observations soulevées ont été d'une grande utilité pour notre Commission qui en tiendra compte dans le traitement des dossiers à l'avenir. La référence à la formation soulevée dans votre rapport est d'une très grande importance et souhaitons que vous y insister beaucoup.</i>

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
Organisation de la CPMP				
2	Document non obtenus : les quittances de la vente des DAO des marchés passés par la CSA n'ont pas été mis à notre disposition.	N/A	Nous recommandons à la Commission spéciale du CSA, de procéder au tri des documents relatifs à ces marchés, de les classer et de les mettre à notre disposition afin de nous permettre de faire notre audit. Un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché doit être établi, représentant la fiche signalétique du dossier, une référence sera donnée à chaque document type obligatoire. La date de classement du document sera mentionné dans une colonne, indiquant aussi que l'existence du document dans le classement. Nous recommandons également à la Commission de procéder ainsi pour tous ses marchés et d'assurer leur archivage.	<i>La vente des DAO est systématique et les produits des ventes sont versés dans un compte du CSA. Les quittances des fournisseurs restent dans leur dossier et si une ou deux quittances n'y sont à cause des différentes manipulations des dossiers, on peut les retrouver sur le relevé du compte. En tout aucun concurrent n'a jamais été admis à participer à un appel d'offre sans présenter la quittance d'achat du dossier.</i>

4.10 Commission spéciale de la Direction des Projets Education et Formation

4.10.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Mode de passation	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
*Appel d'offres ouvert (prestation intellectuelle)	2	Non applicable	100%	100%
Total	2	Non applicable	100%	100%

4.10.2 Audit de l'exécution physique

Les marchés dont nous avons effectué le contrôle physique validé dans le cadre de l'audit par l'ARMP, font l'objet d'un rapport séparé.

4.10.3 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé qu'il n'y a pas eu d'Avis général de passation de marchés pour l'exercice 2012.

4.10.4 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.10.4.1 Marchés revus

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission Spéciale des marchés publics de la DPEF objet du présent rapport.

Nous avons examiné les deux marchés ci-dessous de prestation intellectuelle passés par appels d'offres :

- 1 Recrutement d'un consultant spécialiste des systèmes d'information et de gestion en suivi évaluation des projets,
- 2 L'assistance technique pour l'écriture de 04 programmes de formation pour l'ENFVA de Kaédi.

Les offres pour ces deux marchés sont en cours d'évaluation.

Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants :

4.10.4.2 Ententes directes

L'échantillon obtenu de l'ARMP ne comprend pas de marchés passés par entente directe.

4.10.4.3 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière des marchés, nous avons relevé que les marchés sont en cours d'exécution, raison pour laquelle nous n'avons pas reçu de documents relatifs à l'exécution financière.

4.10.5 Recommandations

4.10.5.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission spéciale de la DPEF

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Absence d'avis général de passation de marchés pour l'exercice 2012.	100%	Nous recommandons à la DPEF de publier un avis général de passation de marchés conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Le modèle de l'Avis Général invite, en son point 5, les soumissionnaires à manifester leurs intérêts dès la publication de celui-ci, en début d'année. La commission étant une structure jeune (moins de deux ans) et tous ses membres hormis le Président, occupent d'autres fonctions, n'est pas suffisamment outillée pour pouvoir informer individuellement tous ceux qui ont manifesté leurs intérêts. C'est pourquoi, on a préféré sursoir pour cet exercice, à la publication de l'AGPM, mais par contre diffuser le plus largement possible le PPM et les avis spécifiques lors du lancement de chaque marché.

4.11 Commission spéciale de passation des marchés de la Société Nationale de l'Eau

4.11.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Autorités Contractantes	Nombre de marchés revus	Intitulés	Montant
Société Nationale de l'Eau - SNDE	06	Fourniture des pompes immergées pour forage d'eau (lot 2)	11 860 000 MRO TTC
		Mission de revue de l'étude et contrôle des travaux d'AEP du Dhar Axe 2	Marché non encore attribué
		Service d'un consultant pour l'audit des comptes financiers du projet d'AEP des villes de l'est Mauritanien dit Projet Dhar	Marché non encore attribué
		Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau de distribution de la ville de Nouakchott (lot 5)	5 590 459 Euros + 708 579 468 MRO HT
		Travaux de renforcement des AEP de 08 centres à l'intérieur (lot 2)	44 406 704 MRO TTC
		Réalisation des travaux du réseau d'alimentation en eau potable de la nouvelle zone de recasement de Riadh (lot 7)	3 330 891 HT Euros + 315 031 000 HT MRO + Crédit d'impôt 440 999 822 MRO

4.11.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

1. une absence de formation de certains membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics ; pour la revue nous n'avons obtenu que les attestations de M. Mohamed Ould BERROU et de M. Mohamed Ould Mohamed Mahmoud ;
2. un retard considérable dans l'attribution des marchés (Mission de revue de l'étude et contrôle des travaux d'AEP du Dhar Axe 2 et Service d'un consultant pour l'audit des

comptes financiers du projet d'AEP des villes de l'est Mauritanien dit Projet Dhar lancés en 2012 sont toujours en phase d'attribution) ;

3. une absence de l'Avis général de passation des marchés publics ;
4. l'absence des quittances sur la vente des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) : nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité, la transparence et la réalité de la vente des DAO, les quittances n'ont pas été mises à notre disposition pour les marchés revus au niveau de cette commission. Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, nous vous recommandons de faire exclusivement encaisser les recettes des ventes de DAO par le trésor public.

4.11.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.11.3.1 Marchés revus

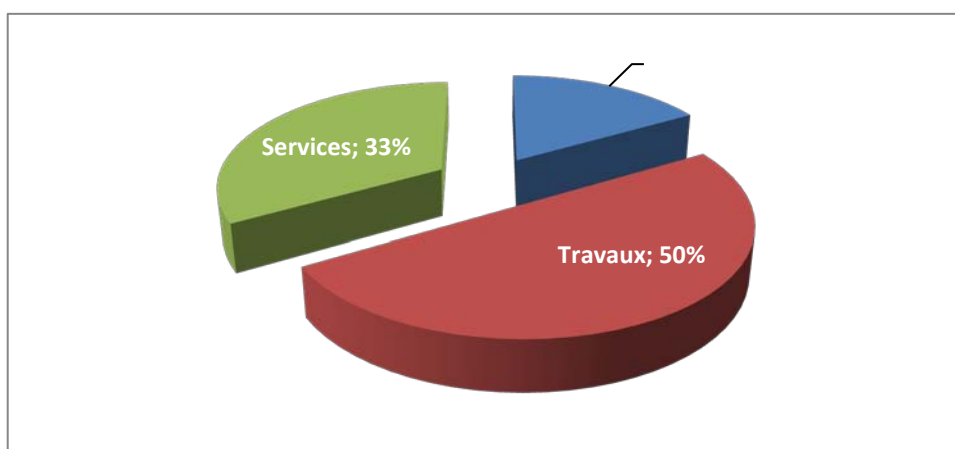
Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés pour la revue par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passés par la Commission Spéciale des Marchés de la SNDE, objet du présent rapport.

Nous avons examiné l'ensemble des marchés figurant sur la liste à savoir :

- 04 AOO ;
- 02 PI non encore attribués.

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 50% de marchés de travaux
- 17% de marchés de fournitures
- 33% de marchés de services



Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants :

4.11.3.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevés les observations suivantes par marché revu :

- 1. Sur le Marché : « Fournitures de pompes immergées (lot 2) pour un montant de 11 860 000 TTC MRO attribué à HNC », nous avons noté que :**
 - le marché ne figure pas dans le Plan de Passation des Marchés en violation de l'article 15 de la loi portant code des marchés ;
 - le marché n'a pas fait l'objet d'un avis d'attribution définitive dans un journal à large diffusion ;
 - un retard de 06 mois a été constaté dans l'exécution du marché. Malgré ce retard, les pénalités de retard n'ont pas été appliquées.

- 2. Sur le Marché : « Travaux de réseau de Distribution d'eau de la zone de recasement à Riyad Nouakchott lot 7 », attribué à NASSER MOHD AL SAYER, nous avons noté que le marché n'a pas fait l'objet d'un avis d'attribution définitive dans un journal à large diffusion.**

- 3. Sur le marché : « Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau de distribution de la ville de Nouakchott - lot 5 relatif aux travaux de Tayerett et Dar Naim », nous avons noté que :**
 - le contrat mis à notre disposition n'est pas daté ;
 - les contrôles requis de la CNCMP sur le marché ne nous ont pas été remis.

- 4. Sur le marché : « Travaux de renforcement des AEP de 8 centres de l'intérieur (lot 2) », attribué au Groupement Cie Mali SA/SOBAT TP pour un montant de 44 406 704 MRO TTC, nous avons noté que l'exécution du marché a accusé un retard de plus de sept (07) mois en violation du principe d'efficacité des marchés. La notification du marché a été faite le 16/10/2012 pour un délai de 04 mois. La réception du marché n'est pas encore prononcée ; nous ne disposons ni de lettre de mise en demeure de l'entreprise, ni de l'application des pénalités de retard.**

4.11.3.3 Prestation Intellectuelle

Sur les Prestations Intellectuelles, deux marchés ont été sélectionnés pour l'audit. Aucun d'eux n'est encore attribué. Il s'agit des marchés suivants :

- 1 Mission de revue de l'étude et contrôle des travaux d'AEP du Dhar Axe 2 ;**
- 2 Service d'un consultant pour l'audit des comptes financiers du projet d'AEP des villes de l'est Mauritanien dit Projet Dhar.**

4.11.3.4 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière, nous avons relevé l'absence d'application des pénalités de retard pour les marchés :

- Fournitures de pompes immergées (lot 2) pour un montant de 11 860 000 TTC MRO attribué à HNC ;
- Travaux de renforcement des AEP de 8 centres de l'intérieur (lot 2) pour un montant de 44 406 704 MRO TTC attribué au Groupement Cie Mali SA/SOBAT TP.

4.11.1 Audit de l'exécution physique

La liste de marchés passés par la Commission spéciale de la SNDE concernée par l'audit physique se présente comme suit :

4.11.1.1 Echantillon de l'audit physique

Autorités contractantes	Marchés	Lots	Entreprises	Montant	Délai d'exécut°
SNDE	Marché N° 07/2012 Travaux de renforcement des AEP de 8 centres de l'intérieur (lot 2)	Unique	Groupement SOBAT TP / CIE MALI	44 406 704 MRO	04 mois
	Marché N° 15/T/001/SNDE/2013 Travaux du réseau d'alimentation en eau potable de la nouvelle zone de recasement de Riadh (lot7)	Unique	NASSER MOHD.AL-SAYER	315 031 000 MRO et 3 330 891 EUR	18 mois

4.11.1.1 Constat de l'audit physique

1. Marché N° 07/2012 relatif aux travaux de renforcement des AEP de 8 centres de l'intérieur (lot 2)

Les travaux étant déjà terminés notre mission s'est limitée à un constat visuel qui a montré que le gros-œuvre et les finitions de ces ouvrages sont exécutées correctement.

2. Marché N° 15/T/001/SNDE/2013 Travaux du réseau d'alimentation en eau potable de la nouvelle zone de recasement de Riadh (lot7)

Le démarrage des travaux a accusé beaucoup de retard. En effet, lors de notre passage, les travaux étaient en cours de préparation avec l'installation de chantier, les études préliminaires topographiques et géotechniques alors que le marché avait été notifié le 16/10/2012 pour un délai de 04 mois.

L'approvisionnement du chantier en matériels: tuyaux pièces spéciales et robinets vanne ; ainsi que la fourniture des équipements et des pièces de fonderie jusqu'aux aires de stockage.

4.11.2 Recommandations

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
APPEL D'OFFRE (AOO)				
1	L'absence du marché Fournitures de pompes immergées (lot 2) pour un montant de 11 860 000 TTC MRO attribué à HNC dans le Plan Prévisionnel de Passation	17%	Nous recommandons à la SNDE de prévoir dans son plan prévisionnel tous les marchés qu'elle envisage de passer durant l'exercice en vertu de l'article 15 de la loi sur les marchés publics.	Commentaires de la Commission non obtenus dans les délais.
2	L'absence de la publication définitive des marchés : Fournitures de pompes immergées (lot 2) pour un montant de 11 860 000 TTC MRO attribué à HNC et Travaux de réseau de Distribution d'eau de la zone de recasement à Riyad Nouakchott lot 7 attribué à NASSER MOHD AL SAYER dans un journal à large diffusion	33%	Nous recommandons à la SNDE de procéder à la publication définitive des marchés lancés pour des raisons de transparence.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
3	Le contrat du marché : Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau de distribution de la ville de Nouakchott - lot 5 relatif aux travaux de Tayerett et Dar Naim mis à notre disposition n'est pas daté.	17%	Nous recommandons à la SNDE de veiller au respect des conditions élémentaires des documents de marchés en datant particulièrement les contrats signés.	Idem
4	Retard noté dans l'exécution des marchés : Fournitures de pompes immergées (lot 2) pour un montant de 11 860 000 TTC MRO attribué à HNC et Travaux de renforcement des AEP de 8 centres de l'intérieur (lot 2) attribué au Groupement Cie Mali SA/SOBAT TP pour un montant de 44 406 704 TTC alors que les pénalités de retard ne sont pas appliquées.	33%	Nous recommandons à la SNDE de veiller au respect des délais d'exécution des marchés conformément aux clauses du contrat, de procéder à l'application des pénalités de retard en cas de dépassement.	Idem

N°	Constats	Nombre de constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
Prestations intellectuelles				
1	Retard dans l'attribution des marchés de prestation intellectuelle : Mission de revue de l'étude et contrôle des travaux d'AEP du Dhar Axe et Mission de Service d'un consultant pour l'audit des comptes financiers du projet d'AEP des villes de l'est Mauritanien dit Projet Dhar	33%	Nous recommandons à la SNDE de veiller au respect des délais nécessaire pour le lancement des marchés en vertu du principe d'efficacité régissant la loi sur les marchés publics.	Commentaires de la Commission non obtenus dans les délais
Organisation				
1	L'absence de formation de certains membres de la commission dans le domaine de la passation et de l'exécution des marchés publics ; pour la revue nous n'avons obtenu que les attestations de M. Mohamed Ould BERROU et de M. Mohamedou Ould Mohamed Mahmoud ;	N/A	Nous recommandons à la SNDE d'assurer une formation à toutes les personnes impliquées dans le processus de passation des marchés pour une meilleure connaissance de la loi sur les marchés publics.	Idem
2	L'absence de l'avis général de passation des marchés publics.	N/A	Nous recommandons à la SNDE de procéder à la publication de l'avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion en vertu de l'article 16 de la loi sur les marchés publics.	Idem
3	Documents non obtenus : les quittances de la vente des DAO des marchés passés par la commission ne sont pas mis à notre disposition. En outre, Conformément à l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989 modifiée en 2004 et en 2006, portant règlement général de la comptabilité publique, les encaissements des recettes des ventes de DAO doivent être uniquement assurés par le trésor public.	N/A	Nous recommandons à la Commission spéciale de la des marchés de la SNDE, de procéder au tri des documents relatifs à ces marchés, de les classer et de les mettre à notre disposition afin de nous permettre de faire notre audit. Un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché doit être établi, représentant la fiche signalétique du dossier, une référence sera donnée à chaque document type obligatoire. La date de classement du document sera mentionné dans une colonne, indiquant aussi que l'existence du document dans le classement. Nous recommandons également à la Commission de procéder ainsi pour tous ses marchés et d'assurer leur archivage.	Idem

4.1 Commission spéciale de la SOMELEC

4.1.1 Echantillon contrôlé pour l'audit documentaire

Dans le cadre de l'audit de la passation des marchés, nous avons reçu en début de mission, la liste des marchés sélectionnés par l'ARMP devant faire l'objet de l'audit. Ces marchés sont ci-après classés selon leur type et leur mode de passation avec indication de leur montant :

Mode de passation de marchés	Nombre de marchés	Montant	Taux nombre	Taux valeur
Appel d'offres ouvert	4*	11 602 400	100%	100%
Prestation Intellectuelle	2	531 754 095	100%	100%
Entente directe	1	25 226 373	100%	100%
Total	7	568 582 868	100%	100%

4.1.2 Constats relatifs au dispositif des marchés publics

Concernant le dispositif des marchés publics au titre de la gestion 2012, nous avons relevé les faiblesses ci-dessous :

- 1 le Plan Prévisionnel de Passation de marchés n'a pas été élaboré pour l'exercice budgétaire en 2012 ;
- 2 l'Avis général de passation de marchés n'a pas été publié ;
- 3 les dossiers de marchés ne sont pas complets.

4.1.3 Constats généraux relatifs à la passation et à l'exécution des marchés

4.1.3.1 Marchés revus

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons reçu la liste des marchés sélectionnés par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) passé par la Commission de Passation des Marchés Publics de la SOMELEC, objet du présent rapport.

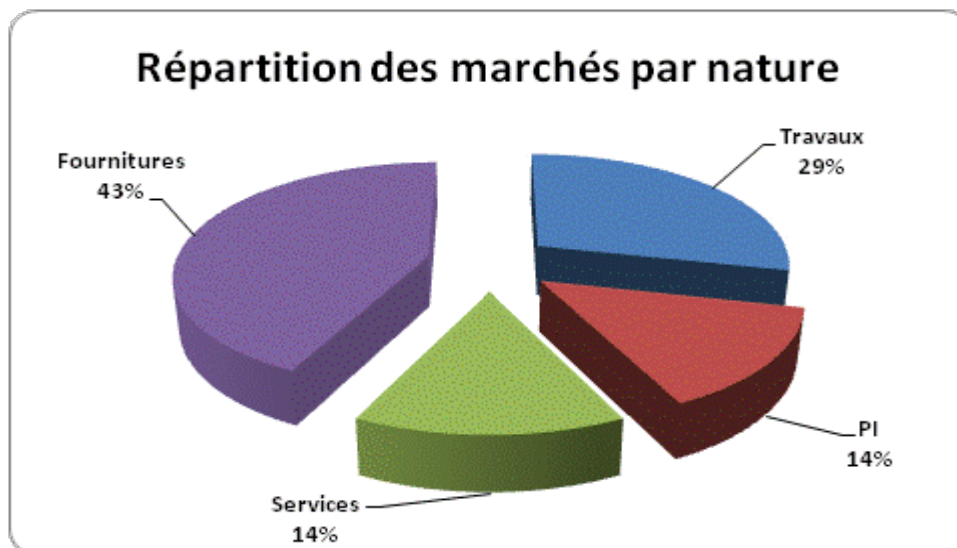
Nous avons examiné l'ensemble des 07 marchés à savoir:

- 04 Appels d'Offres Ouvert
- 01 Entente directe
- 02 Manifestations d'intérêt

Le graphe ci-dessous indique la **répartition par nature** des marchés de l'échantillon comme suit :

- 43% de marchés de fourniture pour lesquels nous n'avons pas identifié les montants
- 29% de marchés de travaux pour un montant de 36 828 773 MRO
- 14% de marchés de service pour un montant de 497 774 095 MRO

- 14% de marchés de prestation intellectuelle pour un montant de 33 980 000 MRO



Limites sur la liste des marchés reçue de l'ARMP

Nous n'avons pas identifié les montants pour trois (03) marchés passés par appel d'offres ouvert par la Commission des Achats d'Exploitation de la SOMELEC.
Il s'agit des marchés suivants :

- 1 Acquisition d'un lot de papiers lifting
- 2 Acquisition d'un stock de cartouches pour divers types d'imprimantes
- 3 Fourniture des médicaments dans le cadre de la couverture sanitaire du personnel de la SOMELEC

Les constats généraux relatifs à la passation de marchés sont les suivants :

4.1.3.2 Appels d'Offres Ouverts

Sur les AOO, nous avons relevés les constats suivants :

A. Marchés passés par la Commission des Achats d'Exploitation

Les marchés ci-dessous, ont été passés par la Commission des Achats d'Exploitation de la SOMELEC en lieu et place de la Commission de passation des marchés :

1. Acquisition d'un lot de papiers lifting
2. Acquisition d'un stock de cartouches pour divers types d'imprimantes
3. Fourniture des médicaments dans le cadre de la couverture sanitaire du personnel de la SOMELEC

Pour ces marchés, la procédure de passation de marchés est définie par un règlement intérieur basé sur le Contrat Programme qui lie la SONELEC à l'Etat.

Toutefois, les documents obtenus de la SOMELEC ne nous ont pas permis d'effectuer correctement l'audit.

En effet, plusieurs documents ne nous ont pas été présentés, à savoir :

- les offres des soumissionnaires
- le PV d'ouverture
- le PV d'évaluation signé
- le Marché signé par les deux parties
- les PV ou Bon de Réception
- les factures
- les paiements effectués

Sur le marché de : « **Travaux de construction de 8 postes de transformation HTA/BT à Nouadhibou** », attribué à MAURIBAT pour un montant de 11 602 400 MRO TTC, nous avons noté que :

- le délai entre la publication de l'avis d'appel d'offres et le dépôt des offres est très court soit 14 jours au lieu de 30 jours comme stipulé par l'article 26 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.
- l'offre de l'attributaire du marché est anormalement basse. En effet, les montants des autres soumissionnaires sont :
 - o ESB-TP = 25 750 000
 - o GIE-ACTIF = 31 572 660
 - o STS = 20 004 000
 - o Alors que MAURIBAT propose 11 602 400 soit une différence de 8 401 600 MRO.
- les garanties prévues par le contrat n'ont pas été fournies
- l'attribution définitive n'a pas été publiée

4.1.3.3 Ententes directes

- 1 Sur l'unique marché passé par entente directe : « **Travaux de construction d'une cuve en béton armé pour le stockage d'eau du système de protection incendie de la centrale de Nouadhibou** », attribué à INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE (IMM), pour un montant de 25 226 373 MRO TTC, nous avons noté que :
 - le marché n'a pas été soumis à l'approbation de la CNCMP,
 - le rapport spécial motivant la procédure de passation de marchés par entente directe, n'a pas été produit,
 - les garanties fournies par l'attributaire ne nous ont pas été présentées.

4.1.3.4 Prestations Intellectuelles

Sur les marchés de prestations intellectuelles, nous avons relevé les constats suivants :

- 1 Sur le marché de : « **Recrutement d'un Ingénieur - conseil chargé des études, du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux de développement des systèmes électriques de la zone EST** », attribué à Leopoldsweg, pour un montant de 875 384 455MRO, nous avons noté que :
 - la lettre d'invitation des candidats retenus suite à la Manifestation d'intérêt ne nous a pas été présentée,
 - l'évaluation a été faite en deux temps : sur la base de l'offre technique et sur la base de l'offre financière. Toutefois, il s'est écoulé 35 jours entre l'approbation du rapport d'évaluation par la CNCMP (décision en date du 07 janvier 2013) et l'approbation du rapport d'évaluation financière (décision en date du 12 février 2013). Ce délai nous semble anormalement long.
 - le procès verbal de la décision d'attribution provisoire a été publié en lieu et place d'un avis d'attribution provisoire,
 - l'attribution définitive n'a pas été publiée,
 - un retard dans l'exécution du marché. Ce marché de prestation intellectuel signé depuis le 19 mars 2012 est toujours encours à la date de notre audit. Soit un délai de plus de 590 jours (plus d'un an et sept mois).
- 2 Sur le marché de : « **Prestation pour la réalisation et le suivi de la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines** », attribué à CDI INTERNATIONAL, pour un montant de 33 980 000 MRO TTC, nous avons noté que :
 - la lettre d'invitation des candidats sélectionnés à la suite de la manifestation d'intérêt n'a pas été mise à notre disposition,
 - l'attribution provisoire n'a pas été publiée

4.1.3.5 Constats spécifiques relatifs à l'exécution financière

Les observations spécifiques relevées sur l'exécution financière peuvent être résumées comme suit :

4.1.3.5.1 Appels d'offres (AO)

Concernant l'exécution financière des marchés de la Commission spéciale de la SOMELEC, nous n'avons pas obtenu les documents de paiement. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exécution financière du marché d'AOO : « **Travaux de construction de 8 postes de transformation HTA/BT à Nouadhibou** », attribué à MAURIBAT pour un montant de 11 602 400 MRO TTC.

4.1.3.5.2 Entente Directe (ED)

Concernant l'exécution financière des marchés de la Commission spéciale de la SOMELEC, nous n'avons pas obtenu les documents de paiement. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exécution financière du seul marché passé par Entente Directe relatif aux : « **Travaux de construction d'une cuve en béton armé pour le stockage d'eau du système de protection incendie de la centrale de Nouadhibou** », attribué à INTERNATIONAL MONTAGE MAINTENANCE (IMM), pour un montant de 25 226 373 MRO TTC.

4.1.3.5.3 Prestations Intellectuelles (PI)

Concernant l'exécution financière des marchés de la Commission spéciale de la SOMELEC, nous n'avons pas obtenu les documents de paiement. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exécution financière des marchés de prestation intellectuelle ci-dessous :

- 3 Marché de : « **Recrutement d'un Ingénieur - conseil chargé des études, du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux de développement des systèmes électriques de la zone EST** », attribué à Leopoldsweg, pour un montant de 875 384 455MRO.
- 4 Marché de : « **Prestation pour la réalisation et le suivi de la mise en œuvre d'un plan de développement des ressources humaines** », attribué à CDI INTERNATIONAL, pour un montant de 33 980 000 MRO TTC.

4.1.4 Audit de l'exécution physique

La liste de marchés passés par la Commission spéciale de la SOMELEC concernée par l'audit physique se présente comme suit :

4.1.4.1 Echantillon de l'audit physique

Autorités contractantes	Marchés	Lots	Entreprises	Montant	Délai d'exéc°
SOMELEC	Marché N° 15 Somelec 117/2012 Construction clés en main de huit (8) postes de transformation dans la localité de Nouadhibou	Unique	MAURIBAT	602 400 MRO	02 mois

4.1.4.2 Constat de l'audit

Les travaux étant déjà terminés notre mission s'est limitée à un constat visuel qui a montré que le gros-œuvre et les finitions de ces ouvrages sont exécutées correctement.

4.1.5 Recommandations

4.1.5.1 Tableau des constats et recommandations pour la Commission spéciale de la SOMELEC

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
1	Le Plan Prévisionnel des Marchés n'a pas été élaboré.	50%	Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC d'élaborer et de publier un Plan Prévisionnel des Marchés, conformément à l'article 15 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
2	L'Avis général de passation des marchés publics n'a pas été publié en 2012.	58,3%	Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC de procéder à la publication de son Avis général de passation des marchés dans un journal à large diffusion conformément à l'article 16 de la Loi n°2010 – 044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	Les dossiers de marchés ne sont pas complets.		Nous recommandons à la Commission spéciale des marchés de la SOMELEC d'assurer le correct archivage de tous les documents de marchés	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
APPEL D'OFFRES OUVERT				
3	Pour les trois marchés de l'exploitation, nous n'avons pas obtenu les documents qui nous permettent d'effectuer convenablement notre audit. A savoir : - les offres des soumissionnaires - le PV d'ouverture - le PV d'évaluation signé - le Marché signé par les deux parties - Etc		Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC, de procéder à l'archivage des documents de marché en procédant ainsi : - Créer un sommaire type des documents standards de chaque nature de marché, représentant la fiche signalétique du dossier, - Créer une référence donnée pour chaque document type obligatoire, - Mentionner dans une colonne, la date de classement du document, - indiquer l'existence du document dans le dossier de classement.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
4	Le délai entre la publication de l'avis d'appel d'offres et le dépôt des offres est très court soit 14 jours.		Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC de respecter le délai de 30 jours pour le dépôt des offres tel que stipulé à l'article 26 du Décret n°2011-180 du 7 Juillet 2011.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
	L'offre de l'attributaire du marché est anormalement basse.		Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC de tenir compte des prix du marché dans le choix de ses prestataires.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	Les garanties prévues par le contrat n'ont pas été fournies.		Nous recommandons à la SOMELEC de mettre à notre disposition le document manqué. Si c'est le cas, d'assurer l'archivage exhaustif de tous les documents de marchés.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	L'attribution définitive n'a pas été publiée.		Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC de veiller à la publication des avis d'attribution définitive des marchés et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
ENTENTE DIRECTE				
	Le marché n'a pas été soumis à l'approbation de la CNCMP.	100%	Nous recommandons à la SOMELEC de soumettre tous ces marchés par entente directe à l'approbation préalable de la CNCMP conformément à l'article 31 de la Loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2011.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
6	Le rapport spécial motivant la procédure par entente directe n'a pas été produit.	100%	Nous recommandons à la SOMELEC d'élaborer un rapport spécial motivant la procédure par entente directe conformément à l'article 32 de la Loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	Les garanties prévues par le contrat n'ont pas été fournies.	100%	Nous recommandons à la SOMELEC de nous remettre les documents concernés et d'assurer l'archivage exhaustif de tous les documents de marchés.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	L'attribution définitive n'a pas été publiée.	100%	Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC de veiller à la publication des avis d'attribution définitive des marchés et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
PRESTATION INTELLECTUELLE (MANIFESTATION D'INTERET)				
	La lettre d'invitation des candidats retenus suite à la Manifestation d'intérêt ne nous a pas été présentée.	100%	Nous recommandons à la SOMELEC de nous remettre les documents concernés et d'assurer l'archivage exhaustif de tous les documents de marchés.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	Délai d'approbation du rapport d'évaluation des	50%	Nous recommandons à la SOMELEC à plus d'efficacité dans le traitement des dossiers	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances

N°	Constats	Pourcentage des constats %	Recommandations	Commentaires de la Commission
	offres techniques et celui des offres financières est trop long (35 jours).		de marché.	
	Le procès verbal de la décision d'attribution provisoire a été publié en lieu et place d'un avis d'attribution provisoire.	100%	Nous recommandons à la SOMELEC de se rapprocher de l'ARMP pour obtenir un modèle d'avis d'attribution de marché.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	L'attribution définitive n'a pas été publiée.	100%	Nous recommandons à la Commission spéciale de la SOMELEC de veiller à la publication des avis d'attribution définitive des marchés et d'assurer leur archivage conformément à l'article 35 du Décret n° 2011-180 du 7 juillet 2011.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances
	Un retard d'exécution du marché.	50%	Nous recommandons à la SOMELEC de prévoir des pénalités de retard et de les appliquer.	Commentaires non obtenus dans les délais malgré nos relances

5 RECENSEMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES DES SOUMISSIONNAIRES

5.1 Recensement des plaintes et décisions du Comité de Règlement des Différents (CRD)

Nous avons relevé quatre (04) plaintes qui concernent les autorités contractantes et les commissions de passation de marchés suivantes :

N°	AUTORITES CONTRACTANTES	MARCHES OBJETS DE LITIGES
1	Ministère de l'équipement et des Transports	Remise en état de l'éclairage public du Port Autonome de Nouakchott
2	ISKAN	Construction de 600 logements à Zouerate
3	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Services de nettoyage et de l'assainissement du Port Autonome de Nouakchott
4	Ministère du développement Rural	Acquisition de médicaments et matériels à usage vétérinaire (lot 2)

6 SUGGESTIONS DU GROUPEMENT SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DU MARCHES

L'audit technique et financier de la passation et l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2012 appelle les suggestions suivantes :

➤ **Gestion des documents de marchés :**

Les modèles types de dossier d'appel d'offres, d'avis d'attribution, de contrats de marché, ont été fournis tardivement aux commissions par l'Autorité de Régulation des marchés.

➤ **Gestion des sites des marchés publics :**

Les sites de l'ARMP et de la CNCMP ne sont pas mis à jour. Par exemple plusieurs décisions de l'ARMP sur les litiges n'ont pas été publiées ou n'ont pas pu être consultées. Il en est de même, du site de la CNCMP. En, effet, plusieurs décisions concernant l'exercice 2012 ne sont pas publiées à la date de la rédaction du présent rapport.

Nous suggérons à l'ARMP et à la CNCMP de mettre à jour leur site.

➤ **Gestion de l'archivage des documents de marchés**

Concernant la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, nous avons relevé également un **problème d'archivage** des documents physiques. Nous suggérons à la CNCMP de procéder régulièrement à l'archivage de toutes les décisions émises et de faciliter leur obtention en cas de besoin.

➤ **Formation des membres des commissions des marchés**

Plusieurs membres des commissions des marchés n'ont pas bénéficié de formation en 2012 sur les procédures de passation de marchés. L'ARMP devrait initier au moins une fois par an des sessions de formation gratuites destinées aux membres des commissions. La présence obligatoire des membres des commissions devrait être imposée.

➤ **Marchés à auditer**

Nous suggérons à l'ARMP d'étendre l'audit aux acquisitions dont les montants sont inférieurs à 10 millions. En effet, pour ces acquisitions, aucun contrôle indépendant n'est effectué. De plus, l'expérience du Groupement dans le cadre des audits des marchés publics a montré que le montant cumulé de ces acquisitions peut devenir très significatif et présenter des risques de fraude.

➤ **Sélection des marchés à auditer**

L'échantillon proposé par l'ARMP présente parfois des erreurs par rapport notamment, aux intitulés des marchés, aux bénéficiaires et attributaires du marché. Nous suggérons à l'ARMP de faire valider chaque échantillon par la commission concernée avant le démarrage des travaux de terrain.